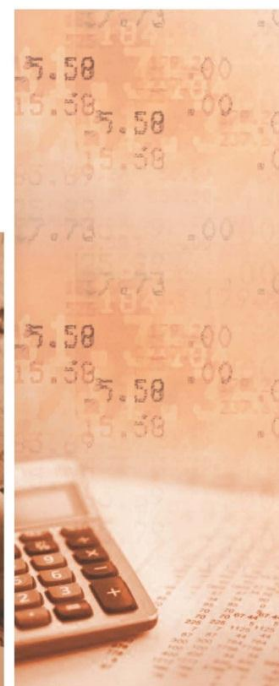


Analyse des Ecartés PVS

Rapport

Haïti



Février

2012

**Dr Martial Petitclerc
Dr Isabelle Tourette
Dr Marie Edan**

Rapport d'analyse des écarts PVS

Haïti

30 janvier – 9 février 2012

Dr Martial Petitclerc (chef de mission)

Dr Isabelle Tourette (expert technique)

Dr Marie Edan (expert technique)

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
12 rue de Prony
F-75017 Paris, FRANCE

TABLE DES MATIERES

Table des matières	<i>i</i>
Liste des acronymes, abréviations et/ou termes spécifiques	<i>ii</i>
Remerciements	<i>iii</i>
Résumé.....	1
Méthodologie de la mission d'analyse des écarts PVS.....	3
I Procédure d'analyse des écarts PVS	3
I.1 Rappel	3
I.2 Méthodologie	9
II Priorités nationales et internationales et stades d'avancement escomptés	15
II.1 Priorités nationales	15
II.2 Stades d'avancement	16
II.3 Impact et signification	18
Analyse des écarts PVS.....	19
I Renforcement des compétences pour les échanges internationaux.....	19
I.1 Stratégie et activités	19
I.2 Ressources humaines	21
I.3 Ressources physiques	22
I.4 Ressources financières	22
II Renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire.....	25
II.1 Stratégie et activités	25
II.2 Ressources humaines	28
II.3 Ressources physiques.....	29
II.4 Ressources financières	29
III Renforcement des compétences pour la santé animale	31
III.1 Stratégie et activités	31
III.2 Ressources humaines	32
III.3 Ressources physiques.....	34
III.4. Ressources financières	34
IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires	36
V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires	37
V.3 Ressources humaines	44
V.4 Ressources physiques.....	45
V.5 Ressources financières	45
VI Analyse globale du budget	47
VI.1 Investissements	48
VI.2 Budget de fonctionnement.....	48
VI.3 Rentabilité et durabilité	49
Conclusion	51
Annexes.....	53
Annexe 1 : Fiches de compétences critiques et fiches correspondantes d'estimation des coûts.....	53
Annexe 2. Liste des personnes rencontrées	129
Annexe 3. Liste des documents utilisés pendant la mission.....	131

LISTE DES ACRONYMES, ABREVIATIONS ET/OU TERMES SPECIFIQUES

AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
BAC	Bureau agricole communal
BID	Banque interaméricaine de développement
CC	Compétence critique
CVO	Chief veterinary officer / Chef des Services vétérinaires
DAOA	Denrées animale et d'origine animale
DDA	Direction Départementale Agricole
DEFI	Programme de développement économique des filières agricoles
DPSA	Direction de la Production et de la Santé Animales
ETP	Equivalent temps plein
GSB	Gwoupman Santé Bèt
LVCQA	Laboratoire vétérinaire de contrôle et de qualité des aliments
MARDNR	Ministère de l'agriculture des ressources naturelles et de développement rural
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
ONG	Organisation non gouvernementale
OSV	Organisme Statutaire Vétérinaire
PIF	Poste d'Inspection Frontalier
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PPC	Peste porcine classique
PV	Protection des Végétaux
PVS	Outil OIE pour l'évaluation de la performance des services vétérinaires (Outil PVS de l'OIE)
SA	Santé animale
SPV	Santé publique vétérinaire
SV	Services vétérinaires
SVD	Services vétérinaires départementaux
UIV	Unité vétérinaire d'intervention

REMERCIEMENTS

La Mission remercie monsieur le ministre de l'agriculture des ressources naturelles et du développement rural pour son accueil et pour l'attention qu'il a personnellement portée à notre mission. Elle remercie également monsieur le Secrétaire d'État pour son écoute et l'intérêt manifesté lors des restitutions.

Nos remerciements vont aussi au directeur général et aux membres du Cabinet, directeurs d'administration centrale et Conseillers qui ont bien voulu nous consacrer de leur temps.

Nous remercions tout particulièrement le Dr Max Millien, directeur des productions et de la santé animales qui a constamment accompagné la mission, et pris toutes les dispositions pour son bon déroulement, et au-delà, pour un accueil véritablement chaleureux et amical.

Nous remercions toute son équipe pour sa participation active et sa gentillesse, notamment le secrétariat qui a veillé à notre confort de tous les instants.

RESUME

Une mission d'analyse des écarts PVS a été effectuée en Haïti du 30 janvier au 9 février 2012 par une équipe d'experts certifiés par l'OIE composée des docteurs Isabelle Tourette, Marie Edan et Martial Petitclerc.

Conformément au protocole en vigueur, elle a consisté à déterminer les priorités nationales puis le niveau d'avancement souhaité pour chacune des compétences critiques de l'outil PVS avant d'identifier les stratégies correspondantes et les activités à conduire.

Le détail de ces stratégies et des activités correspondantes figure dans les fiches de compétences critiques (annexe 1) synthétisées par pilier dans le corps du rapport. Celles-ci ont été évaluées, sur la base d'hypothèses formulées pendant la mission et de coûts unitaires qui nous ont été communiqués, pour établir un budget annuel pour 5 ans ainsi qu'un budget exceptionnel complémentaire.

Ce budget ne contient pas les éléments qui nécessitent des investigations plus approfondies, notamment la construction des postes d'inspection frontaliers (envisagés par un autre projet), la construction des aires d'abattages ou le développement de l'inspection sanitaire au stade de la distribution des DAOA.

Il apparaît qu'au-delà des difficultés en matière de ressources humaines et matérielles, ce sont les problèmes d'organisation et de dispersion qui dominent et que leur traitement est manifestement prioritaire.

En ce qui concerne l'organisation, les Services vétérinaires doivent être repositionnés au sein du MARNDR pour pouvoir assumer pleinement leur fonction de police c'est-à-dire la création de la réglementation et le contrôle de son application pour l'ensemble du domaine vétérinaire. Ils doivent en particulier être séparés des fonctions économiques et de développement proprement dites. Il conviendra néanmoins de leur conserver une fonction de prestation de service au niveau du terrain jusqu'à ce que le secteur privé soit complètement apte à l'assumer. La chaîne de commandement doit, de plus, être claire et directe jusque sur le terrain.

Ils devront pour cela et à terme disposer d'un budget stable, suffisant et indépendant des projets. La gestion des ressources humaines devra être améliorée pour que les recrutements soient bien adaptés aux fonctions et que l'ensemble des personnels travaille avec discipline selon des procédures préétablies, pertinentes et transparentes.

Pour ce qui est de la « dispersion », les très nombreux opérateurs (ONG, Projets...) ont amené une très grande perte d'autorité et de maîtrise qui ne permet plus de conduire de véritables stratégies en matière de santé publique vétérinaire *sensu largo*¹. La plus grande priorité doit être donnée à une redéfinition du domaine vétérinaire (partie sanitaire) d'une part et à la reprise en main de la maîtrise d'ouvrage par le MANDNR d'autre part. Il est impératif de définir une stratégie nationale en la matière et de veiller ensuite à ce que toute action s'y inscrive. Il faut absolument mettre un terme à la juxtaposition d'actions destructurantes et contre-productives et redonner au ministère sa pleine autorité.

Tout cela, enfin, ne peut se concevoir qu'avec le développement concomitant d'un cadre juridique solide et aussi complet que possible.

Ce n'est qu'à ces conditions qu'on peut attendre des résultats avec les budgets proposés. Celui-ci se monte à 12.15 M USD/an, associé à un budget exceptionnel de 2.8 M USD. Le budget annuel se répartit de la manière suivante :

¹ La santé publique vétérinaire *sl.* contient l'ensemble des activités des SV y compris la santé animale et le bien être des animaux.

-
- 0.8 M USD pour le matériel et l'amortissement,
 - 1.7 M USD pour le personnel et 7.4 M USD pour le fonctionnement, y compris les vaccins et les opérations déléguées.

En termes d'activité cela représente

- 1.7 M USD (14%) pour le pilier « commerce international »,
- 0.6 M USD (5%) pour la l'inspection sanitaire des DAOA,
- 7.4 M USD (61%) pour la santé animale et
- 2.4 M USD (20%) pour le fonctionnement la coordination et la supervision c'est à dire les infrastructures fondamentales.

Ces chiffres sont relativement faibles puisqu'ils ne représentent que 4,5 USD par UIV, moins de 1% de la valeur du cheptel et 0.4% du budget national.

METHODOLOGIE DE LA MISSION D'ANALYSE DES ECARTS PVS

Une mission d'analyse des écarts PVS facilite la définition des objectifs des Services vétérinaires d'un pays par rapport aux normes de qualité de l'OIE, sachant que ces objectifs doivent être correctement adaptés aux contraintes et aux priorités nationales. Le rapport d'analyse des écarts PVS inclut un budget indicatif annuel et, s'il y a lieu, un budget exceptionnel (pour les investissements particuliers), avec une consolidation permettant de proposer un budget indicatif sur 5 ans pour les Services vétérinaires. Dans la pratique, cette démarche implique :

- de définir, en concertation avec les Services vétérinaires et compte tenu des priorités et des contraintes nationales, les résultats escomptés (stades d'avancements prévus dans l'Outil PVS de l'OIE) à la fin de la période de 5 ans pour les compétences critiques exposées dans l'Outil PVS de l'OIE et applicables au contexte national ;
- de déterminer les actions à conduire pour atteindre les résultats escomptés pour les compétences critiques de l'Outil PVS de l'OIE qui s'appliquent au contexte national ;
- de déterminer, sur la base d'informations, d'éléments divers ou d'interviews, les tâches ainsi que les ressources humaines, physiques et financières requises pour mettre en œuvre ces actions et permettre aux Services vétérinaires de fonctionner correctement.

I Procédure d'analyse des écarts PVS

I.1 Rappel

À la suite d'une demande présentée à l'OIE par le gouvernement, une évaluation des Services vétérinaires de Haïti, sur la base des normes internationales de l'OIE relatives à la qualité des Services vétérinaires², a été conduite en octobre 2010, par une équipe d'experts indépendants certifiés par l'OIE, à l'aide de l'Outil d'évaluation de la performance des Services vétérinaires (PVS) de l'OIE.

I.2.A Informations sur le pays (extrait mission PVS)

Le siège de la Direction de Production et de Santé animales est situé à Port-au-Prince. Il existe des services vétérinaires déconcentrés dans chaque direction départementale agricole du pays (DDA), qui coordonnent les activités de santé animale au niveau des bureaux agricoles communaux (BAC).

Le Laboratoire Vétérinaire de Contrôle et de Qualité des Aliments (LVCQA) est le seul laboratoire officiel du pays (pas d'unité régionale de diagnostic). Des postes d'inspection frontaliers agréés existent au niveau des aéroports (aéroport Toussaint Louverture de Port-au-Prince, aéroport de Cap-Haitien), des ports maritimes (Port au Prince, Cap-Haitien, Gonaïves, Saint Marc, Port de Paix, Miragoane) et des postes frontières terrestres (Malpasse, Ouanaminte, Anse-a-Pitres et Belladère).

Sur environ 300 ONG, une dizaine travaille en santé animale (Veterimed, World Vision, AVSF...).

L'élevage en Haïti demeure de type familial. Il n'y a pas d'agriculteurs au sens strict car en général il s'agit d'agro éleveurs ou de notables ayant une activité d'élevage parallèle. Les zones d'élevage bovin les plus importantes sont la zone des Cayes au sud-ouest, la zone au nord dans l'Artibonite et au centre dans la zone d'Hinche.

²Section 3 du Code sanitaire pour les animaux terrestres : http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_titre_1.3.htm

Tableau n°1 - Caractéristiques géographiques

Zones climatiques et/ou agro-écologiques	Précipitations (mm / année)	Topographie	Km ²	%
Côtes arides	variable	Surface totale	27 770	-
Plaines arides	<1000	Pâturages	-	-
Montagnes arides	<800	Terres arables	-	-
Côtes humides	variable	Forêts	-	-
Plaines humides	>1000	Zones montagneuses	-	75
Montagnes humides	800-1000	Zones montagneuses	-	75
Plaines irriguées	variable			
Montagnes très humides	>1000			

Tableau n°2 - Données sur la démographie

Population	
Total	10 M hab.
Densité moyenne / km ²	370 hab./km ²
% de population urbaine	37% (estimation 2003)
% de population rurale	63% (estimation 2003)

Tableau n°3 - Données actuelles sur les effectifs de bétail (estimations)

Espèce animale	Total
Bovins	1 500 000
Caprins	2 500 000
Ovins	300 000
Equins	600 000
Porcins	800 000
Volailles	4 000 000

Données sur le commerce des animaux et des produits d'origine animale :

Au cours de la période 2008-2009 :

- Les principaux produits animaux importés sont des produits laitiers, des produits carnés (viandes et poissons) et des produits dérivés d'animaux (charcuterie, fromage et jambon). Au total 3830 permis d'importation ont été délivrés pour ces produits. Les animaux vivants importés sont des volailles (oies, poussins, etc.), des caprins, des animaux de compagnie, des chevaux ainsi que des poissons d'aquarium.
- Pour ce qui est des produits biologiques, le pays a importé différents types de vaccins comme ceux du charbon bactérien, de la rage, de la maladie de Newcastle, de la maladie de Carre, de la parvovirose canine, de la Peste Porcine Classique, ainsi que des antigènes et conjugués pour le diagnostic de maladies animales diverses comme l'Influenza aviaire, la maladie de Newcastle, la PPC et la rage.
- Les produits animaux exportés sont notamment des crabes, des coquillages, des poissons d'aquarium, des queues de langouste et des peaux de chèvres.

Selon le PNIA, plus de 90% de la production nationale provient de petites exploitations agricoles. Cette production satisfait l'essentiel de la demande solvable en volailles dites rustiques et viande de petits ruminants et permet l'exportation annuelle de cinquante mille caprins pour environ 2 millions de dollars américains vers la République Dominicaine plus des bovins et des volailles rustiques. Elle ne peut par contre satisfaire la demande nationale en produits laitiers, en œufs et en découpes de viande de volaille industrielle.

Ce déficit est compensé par l'importation annuelle de 90.000 TM équivalent lait de produits laitiers pour une valeur de 50 millions de dollars américains, de 360 millions d'œufs pour une valeur de 36 millions de dollars américains et de l'équivalent de 12.5 millions de poulets dont 90% en pièces découpées.

La qualité de l'inspection des aliments carnés au niveau des marchés et des supermarchés, effectuée sérieusement dans le passé par les agents du ministère chargé de la santé publique, est aujourd'hui faible.

Tableau n°4 - Données économiques

PIB national	7 Mds USD(2008)
Budget national (2010-2011)	88 Mds de Gourdes (+/- 1,7 Md€)

En 1997 / 1998, les pertes provoquées par le virus de la PPC en Haïti sont estimées à plus de 8 millions de dollars américains. Il s'agit d'une maladie qui affecte le secteur porcin et qui déstructure l'économie rurale haïtienne. Les porcs qui survivent présentent un retard de croissance et leurs performances zootechniques sont amoindries. Il a été noté que l'élevage de porc familial même peu rentable sert de trésorerie au paysan.

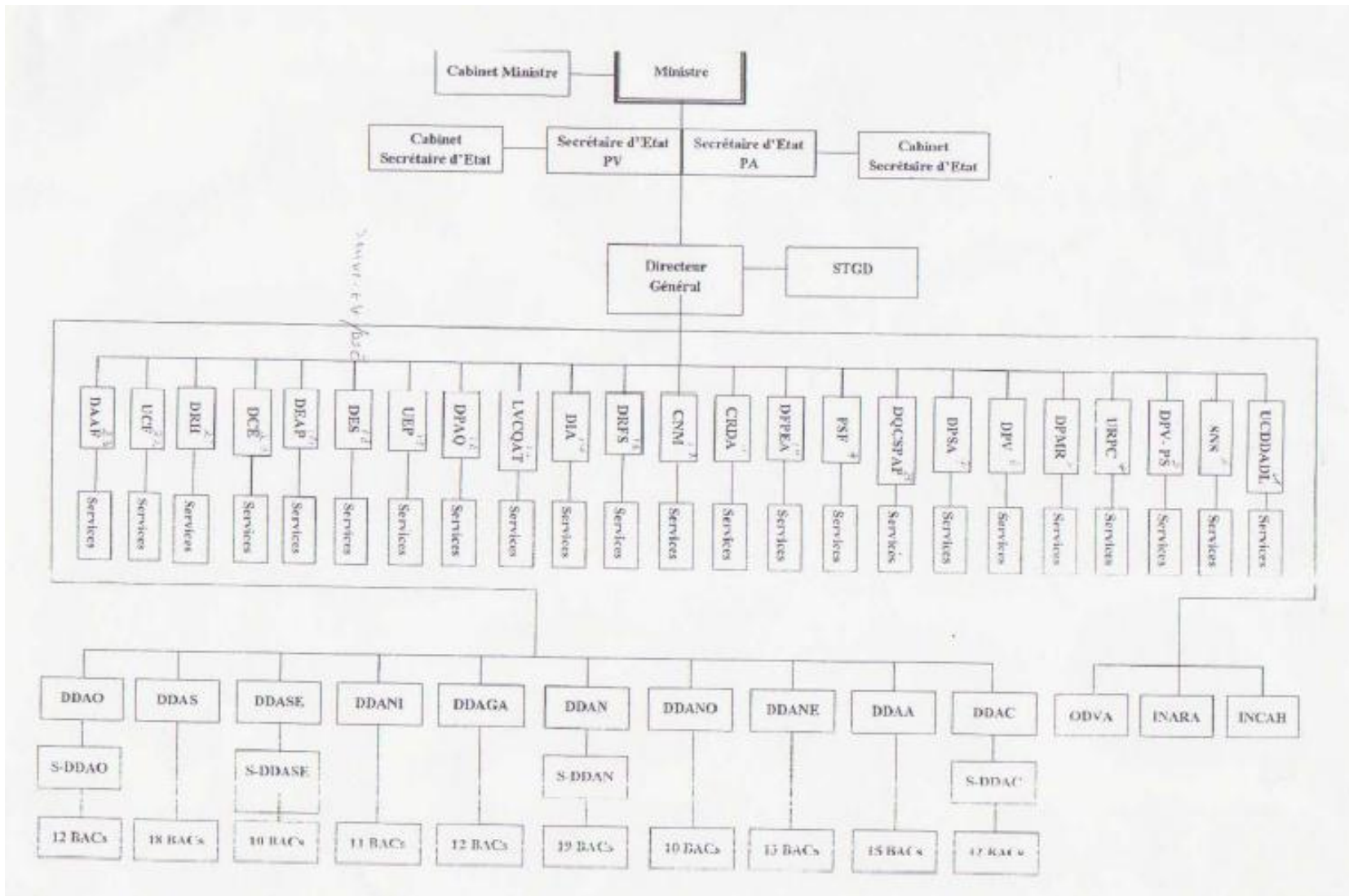
Depuis 2000, l'importation massive de produits du 5ème quartier et le coût élevé des intrants alimentaires ont accéléré le processus de dislocation de la structure de l'élevage porcin dans le pays.

Les élevages modernes se sont raréfiés et ne représentent même pas 2% de la population porcine. La situation en République Dominicaine est très différente où, sur une population de 1 200 000 têtes, environ 750 000 soit plus de 62.5% se trouvent dans des installations industrielles ou semi-industrielles ce qui constitue de réels avantages pour l'organisation efficace des opérations de vaccination et de surveillance épidémiologique des maladies porcines.

1.2.B Organisation des Services vétérinaires

L'inspection des DAOA est aujourd'hui pilotée par le ministère chargé de la santé publique.

ORGANIGRAMME DU MARNDNR



Les Directions départementales de l'agriculture (DDA)

Les vétérinaires du terrain reconnaissent le directeur départemental agricole comme leur chef. La mise en œuvre des programmes est faite par la DPSA et les services sont en charge du suivi de l'activité. Aujourd'hui, la DPSA ne peut donner d'ordre aux services vétérinaires déconcentrés mais doit passer par le directeur général, dont le DDA est le représentant

La DDA étant l'échelon territorial d'exécution, elle devrait être subordonnée aux directeurs centraux par délégation du ministre. Ce n'est pas le cas et il y a risque de blocage.

La DPSA a une certaine autonomie de gestion des fonds provenant des bailleurs, ce qui est une situation privilégiée par rapport aux DDA. Cependant, cela n'est absolument pas formalisé et les bonnes relations hiérarchiques tiennent probablement à la personne du directeur de la DPSA.

En ce qui concerne les activités, les SV ont surtout des tâches opérationnelles sur des programmes de santé animale et n'exercent quasiment pas de mission de police c'est-à-dire de création de règles (police administrative) et de contrôle de leur application (police judiciaire).

Au fur et à mesure que des vétérinaires privés s'installent, les activités de services seront transférées au privé. Mais dans le court terme, les SV publics doivent maintenir un dispositif de prestation. Les agents vétérinaires, au sein des GSB (Groupements Santé Bet), constituent un réseau assez puissant, en charge d'un encadrement de proximité des éleveurs. Ils ont reçu une formation en 8 modules. Ils réalisent notamment les campagnes de vaccination et une surveillance épidémiologique (ex. : Teschen) sur le terrain. C'est une forme de délégation et il devrait y avoir un cadre permettant de superviser ces GSB dans chaque DDA.

La Direction de la quarantaine

La surveillance des frontières et la certification incombent à la direction de la quarantaine et non aux SV. Le système actuel est fondé sur la délivrance préalable d'autorisations d'importation et une inspection à la frontière ou à destination, au moment de l'introduction. Cette inspection n'est pas coordonnée entre les différents services de l'État. La réalisation des contrôles physiques se heurte à l'insuffisance des infrastructures, ce qui justifie les contrôles à destination. La base réglementaire est très insuffisante et les exigences sanitaires à l'importation peuvent varier. De plus, les données statistiques ne sont pas sécurisées et les procédures sont peu formalisées.

Le système actuel n'offre donc pas les garanties sanitaires suffisantes. Il ne permet pas l'établissement de statistiques fiables et ne repose sur aucune analyse de risque.

La Direction de la pêche

En ce qui concerne la filière aquaculture et produits de la pêche, les fermes aquacoles haïtiennes produisent environ 600 tonnes de poissons par an.

La pêche maritime est artisanale ; il y a 450 ports de pêche où le débarquement se fait en général à même le sol. Le poisson est ensuite écoulé sur les marchés locaux. Des collecteurs approvisionnent les agents exportateurs de la capitale. Il existe deux criées d'envergure. L'exportation des produits de la pêche pourrait redevenir un secteur d'importance.

La Direction des Pêches, hébergée au MARNDR, gère l'autorisation des bateaux ; délivre, conjointement avec la Quarantaine, les permis d'exportation (export vers Canada et USA) et fait les inspections. Les liens entre les SV et la Direction des Pêches ne sont pas formalisés.

1.2.D Synthèse des résultats de l'évaluation PVS de l'OIE

La mission d'évaluation PVS avait noté la forte volonté politique de renforcer le secteur rural comme premier pilier de la croissance contribuant à la réduction de la pauvreté, comme en atteste le plan national d'investissement agricole (PNIA), document de stratégie nationale. Pour cela, les SV avaient pour mission de contribuer à la productivité du cheptel, d'améliorer la santé animale et de participer à l'amélioration de la santé publique en assurant un approvisionnement en aliments de qualité en quantités suffisantes et en luttant contre les zoonoses.

En ce qui concerne les ressources humaines, physiques et financières, l'équipe d'évaluation PVS avait noté :

- Des ressources quantitativement et qualitativement insuffisantes pour la conduite de la prévention, la lutte contre les maladies animales (y compris les zoonoses) et la sécurité sanitaire. Indépendamment du mode de fonctionnement des SV, les agents exécutaient un important travail, mais leur nombre et leurs qualifications ne permettaient pas de couvrir les besoins du pays.
- Un déficit de vétérinaires compensé par une formation de nombreux « agents vétérinaires ». Alors que cela se justifiait pour faire face aux urgences et bien que ce réseau ait l'avantage d'intégrer les éleveurs dans l'exécution des actions sanitaires, l'absence de cadre statutaire et de supervision systématique par des vétérinaires, représentait un obstacle à plus long terme à l'installation de vétérinaires.
- Une démarche de formation de jeunes vétérinaires à Cuba afin de renforcer à moyen terme la qualité du maillage sanitaire par un encadrement du réseau de terrain.
- L'insuffisance des infrastructures, en particulier au niveau des PIF ; et l'absence de chaîne de froid efficace sur le terrain.
- Le financement des activités des SV par l'intermédiaire de fonds issus de projets, utilisés de façon ad hoc. Les SV ne pouvaient donc pas assurer le développement et l'exécution d'une stratégie dessinée selon les besoins.
- L'absence de contrôle de la distribution du médicament.
- Un manque d'indépendance technique des SV du fait du rapprochement des activités de production et des actions sanitaires. En ce sens, les SV étaient perçus plutôt comme un prestataire de services que comme un régulateur.

En ce qui concerne l'autorité et les capacités techniques des SV, les principales remarques étaient les suivantes :

- La DPSA ne représentait qu'une branche des Services vétérinaires, au sens de l'OIE. Cette dispersion des activités en lien avec le domaine vétérinaire ne favorisait pas la cohérence d'une politique et stratégie sanitaire visant la protection de l'élevage et de la santé des consommateurs en Haïti.
- Il n'y avait pas d'adéquation entre les activités du laboratoire et les besoins des SV.
- Il n'y avait pas de système d'information permettant de disposer des données nécessaires pour analyser les risques et adapter les stratégies.
- Les procédures de délégation et de certification n'étaient pas définies pour les contrôles aux frontières. Cela induisait un risque accru d'introduction de maladies dans le pays.
- Les infrastructures d'abattage étaient inexistantes.

L'analyse des interactions des SV avec les acteurs concernés avait révélé :

- L'absence de législation sur l'exercice de la médecine vétérinaire et sur la

- pharmacie vétérinaire.
- L'absence d'organisme statutaire vétérinaire (OSV) tel que prévu dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres.
- Une implication importante des GSB et de leurs agents vétérinaires aux campagnes de vaccination et à la surveillance épidémiologique.
- L'absence d'associations d'éleveurs et de consommateurs.

Enfin, l'accès aux marchés était limité par une législation vétérinaire partiellement revue, mais non adoptée, ne permettant pas de répondre aux exigences des partenaires commerciaux en termes de certification.

Ces différentes constatations avaient amené la mission d'évaluation PVS à formuler les recommandations suivantes :

- Assurer une coordination plus étroite avec les services du ministère de la santé (production et transformation des aliments d'origine animale, notamment pour les filières viande et lait) et les douanes, définir les responsabilités de chacun et organiser les relations entre le chef des SV et le niveau déconcentré.
- Assurer la supervision des agents de terrain par des vétérinaires des DDA pour toutes les activités en lien avec les programmes de lutte et d'éradication de maladies animales, la réalisation des activités de surveillance, l'application de mesures de police sanitaire (y compris aux frontières) et l'inspection à l'abattage.
- Élaborer un plan de recrutement avec des fiches de postes nominatives (fonctions), et un plan de formation continu des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires.
- Renforcer la surveillance des maladies pour réduire leur impact sur la productivité du cheptel et la santé humaine.
- Développer un système de gestion de l'information sanitaire et assurer que l'information reste accessible au niveau local.
- Renforcer la capacité des SV dans les domaines spécifiques de contrôle aux frontières, inspection à l'abattage et des denrées d'origine animale et les médicaments vétérinaires.
- Créer une plateforme de consultation et de discussion entre les autorités, les autres services publics impliqués, les privés et associations des secteurs de l'élevage et de la transformation.
- Définir les modalités de délégation, ainsi que de supervision de toutes les activités déléguées pour certaines activités en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire.
- Créer un OSV pour encadrer les professions vétérinaires.
- Entreprendre une révision transversale et sectorielle de la législation sanitaire et une adaptation des textes en veillant scrupuleusement à leur applicabilité. Cette révision doit être la traduction légale des stratégies tracées au niveau de tous les secteurs d'activités vétérinaires (santé animale et publique, contrôle aux frontières et médicaments vétérinaires).
- Mettre en place un système national d'identification animale, comme outil essentiel à la réussite des actions sanitaires prévues.

1.2 Méthodologie

À la suite d'une demande présentée à l'OIE par le gouvernement haïtien, une mission d'analyse des écarts PVS reposant sur les résultats du rapport PVS de l'OIE a été conduite du 30 janvier au 9 février 2012 par une équipe d'experts indépendants certifiés par l'OIE composée des docteurs Isabelle Tourette, Marie Edan et Martial Petitclerc, chef de mission.

1.2.A Organisation de la mission

Cette mission a été préparée en consultation avec le directeur de la santé et des productions animales, M. le Dr Max Millien. Le travail a consisté en une série de réunions avec les cadres de la Direction de la santé et de la production animale, de la Direction de la quarantaine, du laboratoire, avec des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de la santé publique, et avec des vétérinaires privés et responsables d'ONG locales.

Tableau n°5 - Calendrier de travail de la mission

Date	Sujet	Participants
Lundi 30 matin	Visite de courtoisie et de présentation de la mission	Ministre et CVO et à la discrétion du ministre
	Réunion d'ouverture	Représentant du ministre, CVO, chefs des départements techniques, représentant des ministères concernés : finances, fonction publique, santé, consommation, OSV.
Lundi 30 Après midi et mardi 31	Définitions des priorités nationales Ébauches de stratégies	
Mercredi 1	- inspection sanitaire vétérinaire (DAOA) – Hygiène alimentaire - inspection aux frontières (14h)	Associer ministères concernés Associer les douanes
Jeudi 2	- Formation professionnelle vétérinaire et technique - Laboratoires	Associer des responsables de terrain Chef de la Direction du laboratoire
	- Réseau vétérinaire de terrain - Pharmacie vétérinaire	10 ONG travaillent dans le domaine de la santé animale (1 ou 2 devraient être représentées)
Vendredi 3	- Organisation des services vétérinaires centraux et territoriaux - Finances - Management - Législation	Associer les ministères concernés : finances et fonction publique notamment
Week-end (4 et 5 février)	Première synthèse par l'équipe OIE	
Lundi 6	Réunion avec les personnes compétentes pour les finances, la législation, le personnel et le management.	
Mardi 7	Collecte d'informations additionnelles et finalisations des recommandations Rencontre avec le secrétaire d'état aux productions animales	Experts
Mercredi 8	Réunion plénière pour les présentations préliminaires et les propositions d'objectifs et d'activités	Représentant du ministre, CVO, chefs des départements techniques, représentant des ministères concernés : finances, fonction publique, santé, consommation. OSV.

1.2.B Estimation des ressources nécessaires

L'estimation du budget nécessaire au renforcement des Services vétérinaires repose sur l'approche logique décrite ci-après.

Les Services vétérinaires doivent disposer des ressources financières suffisantes pour réaliser les tâches et les missions essentielles et être capables de s'adapter aux changements de situation sanitaire. Le budget doit permettre non seulement de conduire les activités programmées mais aussi d'assurer une riposte immédiate lorsque celle-ci s'impose. Le montant des dépenses allouées à chaque activité doit

être ajusté en fonction des priorités et contraintes nationales, des ressources humaines, et de la situation sanitaire.

L'analyse est conduite en prenant en compte le stade d'avancement souhaité pour chaque compétence critique ; elles sont réparties dans cinq piliers correspondants aux attributions habituelles des Services vétérinaires :

- Commerce international,
- Sécurité sanitaire des aliments,
- Santé animale,
- Laboratoire,
- Organisation générale.

PVS GAP ANALYSIS TOOL Budget structure:

		PILLARS							
		Trade	Veterinary Public Health	Animal Health	Veterinary Laboratories	Management and Regulatory Services			
						General competencies	Cross-cutting issues		
		1 (CC: II.4)	1 (CC: II.8A)	1 (CC: II.5A)	1 (CC: II.1)	1 (CC: I.4)	12 (CC: I.2A)		
		2 (CC: II.13A)	2 (CC: II.8B)	2 (CC: II.5B)	2 (CC: II.2)	2 (CC: I.5)	13 (CC: I.2B)		
		3 (CC: II.13B)	3 (CC: II.9)	3 (CC: II.6)	VL Sub-total	3 (CC: I.6A)	14 (CC: I.3)		
		4 (CC: IV.4)	4 (CC: II.10)	4 (CC: II.7)		4 (CC: I.6B)	15 (CC: I.11)		
		5 (CC: IV.5)	VPH Sub-total	5 (CC: II.14)		5 (CC: II.3)	16 (CC: III.1)		
		6 (CC: IV.6)		AH Sub-total		6 (CC: II.11)	17 (CC: III.2)		
		7 (CC: IV.7)				7 (CC: II.12)	18 (CC: III.3)		
		8 (CC: IV.8)				8 (CC: III.4)	19 (CC: IV.1)		
		Trade Sub-total				9 (CC: III.5A)	20 (CC: IV.2)		
						10 (CC: III.5B)	21 (CC: IV.3)		
						11 (CC: III.6)			
						MVS Sub-total			
INPUTS	Unit costs							OUTPUTS	TOTAL BUDGET
									Analysis of the Budget

Pour cela, les tâches requises sont identifiées et quantifiées afin d'estimer les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Les différents éléments sont décrits dans les fiches par compétence critique figurant en annexe 2 et quantifiés dans des tableurs reproduits dans chaque chapitre de la deuxième partie du rapport.

Il appartient ensuite aux Services vétérinaires de le valider, en l'ajustant le cas échéant, lors de la phase de planification opérationnelle relevant de leur seule responsabilité.

Dans certains chapitres, des ressources complémentaires spécifiques sont décrites plus en détail. Ces postes incluent par exemple l'inspection des établissements, le contrôle vétérinaire aux frontières et le système d'information. Dans d'autres chapitres, les ressources complémentaires requises peuvent paraître très faibles. Ainsi, une dépense directe pour un programme sanitaire de santé animale peut englober uniquement l'analyse d'échantillons, ce qui se traduira par un budget restreint pour cette composante du fait que les frais fixes (salaires, ressources physiques) sont couverts dans le chapitre traitant de l'organisation des Services vétérinaires (Pilier V).

En plus du budget annuel établi pour 5 ans, un budget exceptionnel est dans certains cas proposé pour financer les activités indispensables et ponctuelles pour l'initiation des stratégies (bâtiments, équipements, formations initiales et spécifiques, expertise).

L'analyse budgétaire globale (Chapitre VI) synthétise les différentes lignes budgétaires : investissements courants, salaires, réparation et maintenance, interventions, etc.

Les estimations budgétaires sont effectuées selon le modèle standard de l'analyse des écarts PVS à partir des coûts unitaires de base figurant au tableau 6 et des données statistiques fournies.

Dans le cas présent les statistiques étaient parfois incomplètes ou anciennes et la mission a dû, en accord avec les services présents, faire des estimations dans certains cas. Les résultats en sont évidemment dépendants et devront être corrigés le cas échéant en fonction de nouvelles données.

Remarques

La monnaie internationale utilisée dans ce rapport pour l'estimation des coûts et du budget est le dollar américain.

En Haïti, le taux de renouvellement annuel des bâtiments, installations, transports et équipements a été déterminé comme suit :

- 5% du coût de la construction pour les bâtiments ;
- 33% de la valeur d'achat pour les motos et 25% de la valeur d'achat pour les 4x4 ;
- 50% de la valeur d'achat pour le matériel de télécommunication et l'équipement informatique

Tableau n°6 - Tableau des coûts unitaires

Unit costs (estimates)		
1- Currencies		
Currency used for this report (USD or EUR)	Currency	Conversion rate (exchange rate)
National currency	USD Gourde	Number of Gourde per USD 41
2- Material investments		
Buildings	Unit of surface (m ²) or (ft ²) Maintenance cost per m ² Renovation cost per m ² Building cost per m ²	Supply cost / unit m ² 38 350 750
Transport (purchasing cost)	Motorbikes Cars 4x4 vehicles	Number of years for amortisation 3 4 4
Telecommunication equipment set (cost of scanner+fax+telephone+photocopier)	400	2
Office equipment set (cost of base computer and necessary peripherals)	1 100	2
3- Non material expenditure		
Training		
Initial training (per student)	Veterinarians (DVM, BVS) total training cost Veterinary paraprofessionals total training cost	50 000
Specialised training (short courses, certificates, Masters degree, PhD, etc.)	Accommodation per month Training fees per month Travel per month Cost of specialised training per month	4 500 4 000 1 500 10 000
Continuing education (daily cost per man on a basis of a group of 15 people)	Per diem 15 participants Room rental and educational tools per day Daily cost for a national expert consultant Daily cost per trainee	1 500 - 400 127
National expertise (cost per day)	Daily fees Per diem Total cost per day and per expert	300 100 400
International expertise (cost per week)	Daily fees Per Diem Average cost of an international flight Total cost per week	750 250 1 500 8 500
4- Salaries (salaries, bonuses and social benefits) / year		
	Veterinarians Other university degree Vetemaire para-professionnal Support staff	8 000 8 000 5 500 5 500
5- Consumable resources		
Travel allowances	Per diem for technical staff Per diem for drivers Daily allowance for technical staff travelling abroad Average cost of an international flight Weekly allowance abroad	100 60 250 1 000 2 750
Transport fees	Price of fuel (average between petrol, diesel or mixt) per unit Average number of km/miles per year Average distance per year by motorbike (miles or km) Average distance per year by car (miles or km) Average distance per year by 4*4 car (miles or km) Average distance per year by Average distance per year by Fuel consumption per 100 km/miles Km or mileage cost (motorbike) Km or mileage cost (car) Km or mileage cost (4x4 vehicle) Km or mileage cost () Km or mileage cost ()	Unit Litre Unit km km km km Running (fuel + maintenance + insurance = consumption x 2) 0,16 0,32

1.2.C Organisation du rapport

L'analyse des écarts PVS est conduite pour faciliter la mise en conformité des Services vétérinaires vis-à-vis des normes internationales publiées par l'OIE. Les différents chapitres du rapport indiquent les ressources et activités nécessaires pour renforcer les Services vétérinaires. Ces chapitres sont présentés selon un ordre logique destiné à identifier les priorités, reconnaître les contraintes et les problèmes, évaluer les processus et les ressources nécessaires et fournir un plan de travail visant à l'amélioration.

Une première partie présente la méthodologie et une seconde partie développe l'analyse des écarts PVS proprement dite.

Le Chapitre II.2 de la partie méthodologique expose les stades d'avancement à atteindre, tels qu'ils ont été fixés par les Services vétérinaires lors de la discussion avec la Mission d'analyse des écarts PVS. Le choix des niveaux relève de la responsabilité du pays.

Les six chapitres de la partie présentant l'analyse des écarts PVS exposent les objectifs à atteindre, en identifiant les éléments requis pour la mise en œuvre de la stratégie retenue.

- Le Chapitre I fixe les normes requises pour le commerce international des animaux et de leurs produits. La détermination des stades d'avancement requis pour les exportations précise la cible à atteindre pour renforcer les Services vétérinaires.
- Le Chapitre II aborde les questions de sécurité sanitaire des aliments, des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire et des résidus.
- Le Chapitre III traite des questions de santé animale, reconnues comme étant au cœur de la mission de tous les Services vétérinaires.
- Le Chapitre IV traite des compétences et des capacités des laboratoires vétérinaires telles qu'elles découlent des trois chapitres précédents.
- Le Chapitre V contient des recommandations sur la gestion générale des Services vétérinaires et des services rattachés, notamment de leurs composantes publiques et privées, en visant à assurer la coordination et l'indépendance technique, conformément aux normes de l'OIE. L'organisation et la structure des Services vétérinaires nationaux (publics), y compris des structures centralisées et décentralisées, ainsi que le rôle des vétérinaires du secteur privé y sont définis. Ce chapitre représente la composante majeure du budget car il inclut les salaires, opérations et investissements correspondant aux Services vétérinaires nationaux et aux actions conduites sur le terrain. Il identifie également le renforcement des compétences transversales (communication, législation, formation continue, etc.) requises pour gérer efficacement les Services vétérinaires du pays.
- Le Chapitre VI présente un budget global pour le renforcement des Services vétérinaires et fournit une analyse de ce budget.

II Priorités nationales et internationales et stades d'avancement escomptés

II.1 Priorités nationales

Les priorités nationales figurent dans le plan national d'investissement agricole (PNIA). Sont inscrites ici les priorités techniques qui ont été dégagées par les SV au cours des travaux de la Mission.

Tableau n°7 - Consignation des priorités nationales

Types de priorités	Priorités nationales	Commentaires explicatifs (<i>importance pour le pays</i>)
Politique concernant le développement de l'élevage (DE) et les échanges commerciaux	DE1 : Lutte contre l'insécurité et le vol de bétail (impact sur les abattoirs et l'identification)	Les vols de bétail (surtout bovins) sont fréquents et posent un problème d'envergure nationale, dont le coût économique semble supérieur à celui des maladies animales. Les recommandations d'un atelier national organisé en 2011 étaient de reprendre le contrôle sur l'abattage et d'identifier les animaux.
	DE2 : Relance de la production avicole	L'importation massive de découpes de poulet rend la production haïtienne non concurrentielle.
	DE3 : Promotion de la filière lait	Pistes d'amélioration de la filière lait : amélioration génétique, zootechnie, méthode de transformation.
	DE4 : Élevage caprin : développement d'un programme formalisant les échanges commerciaux de caprins	Haïti est le 1 ^{er} producteur de chèvres dans la Caraïbes et il existe une importante exportation non contrôlée vers la République dominicaine.
	DE5 : Élevage porcin	Le porc est très prisé par le producteur haïtien mais la PPC et la maladie de Teschen sont un frein au développement de l'élevage.
	DE6 : Pratiques d'élevage respectueuses de l'environnement	L'ensemble des développements des élevages doit se faire en harmonie avec l'environnement (déforestation, respect des normes environnementales ...)
Priorités techniques en santé animale (SA)	SA1 : Renforcement des programmes existants	Programme de lutte contre les maladies porcines (PPC et Teschen) Programme de lutte contre maladie de Newcastle, Gumboro, autres maladies à tropisme respiratoire (dont Influenza aviaire) Maladies transmises par les tiques et parasitoses externes
	SA2 : Détermination ou mise à jour des statuts sanitaires pour les maladies importantes	
	SA3 : Développement de nouveaux programmes pour les maladies d'importance économique ou sanitaire	Le « Document stratégique » propose les grandes lignes d'action pour le développement de la Santé Animale Faire des programmes de prévention plutôt que gérer des crises Une enquête sur les brucelloses animales en 2000 a montré que la prévalence était faible : à actualiser
Priorités techniques en santé publique	SPV1 : Développement de la fonction d'inspection sanitaire, notamment par le rétablissement du contrôle des	

vétérinaire (SPV)	abattages	
Politique concernant l'organisation, la structure et la gestion des Services vétérinaires (SV)	SPV2 : Développement de la coordination santé animale – santé humaine pour les maladies zoonotiques majeures	Les zoonoses posent un problème important de santé publique : les cas humains de rage et de charbon ne sont pas rares. La leptospirose est certainement sous diagnostiquée en Haïti. Quant à la brucellose, elle était de faible prévalence il y a 10 ans et ne pose apparemment pas de problème de santé publique mais la prévalence actuelle est inconnue. Il en est de même pour la tuberculose.
	SPV3 : Instauration d'une utilisation raisonnée des produits vétérinaires, incluant notamment la gestion des déchets de l'activité vétérinaire et des résidus impactant sur l'environnement	Mise en commun des ressources de gestion des déchets entre santé humaine et santé vétérinaire
	SV1 : Renforcement de la conformité du fonctionnement des SV avec les normes internationales (principes fondamentaux présentés à l'article 3.1.2)	Chaîne de commande unique
	SV2 : Soutien des organisations d'éleveurs (vulgarisation, surveillance épidémiologique, diffusion des techniques)	Il est proposé un encadrement des GSB par les services vétérinaires déconcentrés dans l'attente que les vétérinaires privés assurent cette fonction de service

A long terme, Haïti souhaite participer à des échanges au niveau du CARICOM³. Or les problèmes sanitaires constituent une barrière à l'exportation. Dans la stratégie, il faut donc créer les conditions pour permettre ces échanges.

II.2 Stades d'avancement

Le tableau 8 synthétise les stades d'avancement déterminés par la mission d'évaluation PVS et les met en regard des stades d'avancement souhaités par les SV haïtiens et en lien avec les priorités techniques retenues.

³La Communauté et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM) comprend 15 membres : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago. Un accord de marché unique a pris effet le 01/01/2006 avec la Barbade, Belize, la Jamaïque, le Guyana, le Suriname et Trinité et Tobago.

Tableau n°8 - Stades d'avancement

Compétences critiques	Stade d'avancement		Priorités nationales			
	actuel	recherché	Organisation et structure des SV	Secteur de l'élevage	Santé animale	Santé publique vétérinaire
Chapitre 1. Ressources humaines, physiques et financières						
I.1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires						
I.1.A. Vétérinaires et autres professionnels	2	2	X	X	X	X
I.1.B. Paraprofessionnels vétérinaires et autres personnels techniques	2	2	X	X	X	X
I.2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires						
I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires	2	3		X	X	X
I.2.B. Compétences des paraprofessionnels vétérinaires	2	3		X	X	X
I.3. Formation continue	2	4	X	X	X	X
I.4. Indépendance technique	2	3	X			X
I.5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	3	3	X	X	X	X
I.6. Capacité de coordination des Services vétérinaires						
I.6.A. Coordination interne (chaîne de commandement)	2	4	X		X	X
I.6.B. Coordination externe	2	3	X	X	X	X
I.7. Ressources physiques	2	4	X	X	X	X
I.8. Financement du fonctionnement	2	3	X	X	X	X
I.9. Financement des situations d'urgence	1			X	X	X
I.10. Financement des investissements	2	3	X	X		
I.11. Gestion des ressources et des opérations	1	3	X		X	
Chapitre 2. Autorité et capacité techniques						
II.1 Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires	2	3			X	X
II.2 Assurance de la qualité des laboratoires	1	2			X	X
II.3 Analyse de risque	1	3			X	X
II.4 Quarantaine et sécurité aux frontières	2	3	X			
II.5 Épidémiosurveillance						
II.5.A. Épidémiosurveillance passive	2	3			X	X
II.5.B. Épidémiosurveillance active	2	2			X	X
II.6 Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence	2	4		X	X	X
II.7 Prévention, contrôle et éradication des maladies	2	3		X	X	
II.8 Sécurité sanitaire des aliments						
II.8.A. Inspections ante et post-mortem	1	1		X	X	X
II.8.B. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale	1	1			X	X
II.9 Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	1	2				X
II.10 Recherche des résidus	1	2				X
II.11 Problèmes émergents	1	3		X	X	X
II.12 Innovation technique	1	2	X	X	X	X
II.13 Identification et traçabilité						
II.13.A. Identification animale et contrôle des mouvements	1	2		X	X	
II.13.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale	1	2		X	X	X
II.14 Bien-être animal	1	1				
Chapitre 3. Interaction avec les acteurs concernés						
III.1 Communication	4	5		X	X	X
III.2 Consultation des acteurs concernés	2	4		X	X	X
III.3 Représentation officielle	2	3	X			
III.4 Accréditation / habilitation / délégation	2	3	X		X	X
III.5 Organisme statutaire vétérinaire						
III.5.A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire	1	3	X			
III.5.B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire	n/a	n/a				
III.6 Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs	3	4		X	X	X

Chapitre 4. Accès aux marchés						
IV.1 Élaboration d'une législation et de réglementations	1	4	X	X	X	X
IV.2 Application de la législation et des réglementations et respect par les acteurs concernés	2	2	X	X	X	X
IV.3 Harmonisation internationale	2	3				
IV.4 Certification internationale	1	3		X		
IV.5 Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires	1	1		X	X	
IV.6 Transparence	2	3	X			
IV.7 Zonage	1	3		X	X	
IV.8 Compartimentation	1	1				

II.3 Impact et signification

Dans le contexte haïtien, le renforcement des Services vétérinaires a surtout pour objet d'améliorer la productivité du cheptel et la sécurité sanitaire de l'alimentation et donc de participer au progrès économique du secteur et à la santé générale de la population. Il a également un impact important sur le contrôle des zoonoses, notamment de la rage.

En renforçant l'organisation des SV et l'encadrement des personnels de terrain, l'élevage bénéficiera de services suffisants de nature à augmenter sa productivité et la richesse du secteur.

La fixation de normes et la sécurisation des échanges sera également bénéfique aussi bien pour la sécurité du consommateur que pour la santé et la protection du cheptel.

Une supervision intégrée des nombreux projets et acteurs pourrait permettre une meilleure valorisation des actions en les intégrant dans une stratégie globale cohérente.

ANALYSE DES ECARTS PVS

I Renforcement des compétences pour les échanges internationaux

Cette partie développe les stratégies et activités pour les compétences critiques composant le pilier I « commerce international ». Seules les compétences II.4, II.13 IV.4 sont détaillées car les autres compétences critiques (IV-5 Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires ; IV-6 Transparence ; IV-7 Zonage ; IV-8 Compartimentation) sont traitées dans les fiches de l'annexe 1 et ne justifient pas de développement particulier.

Ce pilier entretient de plus un lien fort avec :

- le pilier III puisqu'il constitue un point d'entrée de la stratégie de développement de l'inspection sanitaire des produits destinés à la consommation humaine,
- le pilier II en raison de ses liens avec la traçabilité,
- le pilier V pour ce qui concerne l'organisation.

Haïti est un pays essentiellement importateur, ses exportations de produits animaux sont marginales. Le pays exporte des produits de la pêche, des peaux de chèvre et il existe des mouvements d'animaux avec la République dominicaine. C'est donc la sécurité sanitaire à l'importation des animaux, produits d'origine animale et intrants pour l'élevage (aliments pour animaux et médicaments vétérinaires) qui constitue l'objet principal de ce pilier.

I.1 Stratégie et activités

Les contrôles aux frontières à l'importation

La stratégie retenue consiste à maintenir l'autorisation d'importation actuellement en vigueur et à renforcer l'inspection à la frontière physique grâce à une réglementation remise à niveau et l'usage de locaux adaptés. Les contrôles à destination seront maintenus jusqu'à ce que l'inspection à la frontière physique soit opérationnelle et systématique.

En constituant une pièce indispensable au dédouanement, le maintien de l'autorisation d'importation renforce la visibilité et l'autorité des Services vétérinaires et limite les introductions illégales. C'est la raison pour laquelle son maintien est recommandé alors même que son utilité technique ira en s'amenuisant avec le développement de l'efficacité des contrôles d'entrée.

En ce qui concerne la frontière avec la République dominicaine, les Services vétérinaires ne sont pas en mesure de contrôler tous les mouvements entre les deux pays car ils sont trop nombreux et trop disséminés. Dès lors, la sécurité sanitaire ne peut pas être assurée par les seuls postes d'inspection frontaliers et il est inutile d'y consacrer des moyens trop importants. Ils seront donc simplement renforcés pour assurer une surveillance des passages. Dans cette situation, les progrès résulteront plutôt d'un renforcement de la collaboration avec les douanes et la police des frontières pour lutter contre les passages illégaux et par des travaux avec la République dominicaine pour l'établissement de règles sanitaires communes.

La Mission insiste sur le fait que les opérations de contrôle sanitaire aux frontières, sur lesquelles repose en partie la sécurité sanitaire du pays, doivent être correctement et constamment financées. Il importe donc que les charges puissent être couvertes. En conséquence, les budgets de fonctionnement doivent être raisonnables et supportables et les investissements strictement dimensionnés par rapport aux besoins. Multiplier les postes d'inspection ou leur confier toutes les compétences aurait pour conséquences de créer des structures lourdes et onéreuses mais sous employées.

Une analyse qualitative et quantitative précise des flux commerciaux et des risques est nécessaire pour évaluer au cas par cas les infrastructures nécessaires, localiser et dimensionner les postes d'inspection, en tenant compte de leur coût de fonctionnement. Cela ne peut pas être fait dans le cadre d'une mission d'analyse des écarts PVS et une expertise est proposée. Cette étude devra également intégrer la possibilité de spécialiser les points de passage pour rentabiliser les installations et étudier les possibilités de délégation d'opérations administratives sur des marchandises à faible risque (contrôle documentaire et d'identité, animaux accompagnant les voyageurs ...) afin de réduire les besoins d'investissement.

Toutefois, et en insistant encore sur la nécessité de confirmer ces chiffres par une étude, nous proposons une approche fondée sur 1 poste aéroportuaire, 4 postes portuaires (Port-au-Prince, Cap Haïtien, Gonaïves et St Marc) et 4 postes routiers (Malpasse, Belladère, Ouanaminthe et Anse-à-Pitre). La priorité est cependant mise sur les ports et aéroports qui traitent la majorité de flux et des risques. La mission a estimé les besoins sur la base des discussions et des données fournies à 5000 lots par an répartis pour 50 % au poste portuaire de Port-au-Prince et 200 lots pour les 8 autres postes. Elle renvoie également aux travaux en cours sur le sujet (BID).

Les activités pourraient être les suivantes :

1. Formalisation de la stratégie dans un dispositif législatif et réglementaire. Ce dispositif prévoira notamment :
 - a) la répartition des responsabilités entre les administrations et la supervision de l'inspection sanitaire à l'importation (animaux et produits) par des vétérinaires ;
 - b) l'antériorité de l'inspection sanitaire et de la décision vétérinaire sur les formalités douanières ;
 - c) l'obligation et la responsabilité des opérateurs au regard des conditions sanitaires d'importation fixées par l'autorité compétente. La charge des refus d'importation reposera exclusivement sur les importateurs, ce qui évitera de développer des infrastructures destinées à pallier aux carences des opérateurs économiques ;
 - d) les différentes modalités du contrôle sanitaire à la frontière, notamment en ce qui concerne les contrôles à destination ;
2. Organisation de l'administration vétérinaire pour la mise en œuvre de la stratégie. Cette organisation devrait comprendre un service central placé au sein de la direction des services vétérinaires et chargé de l'élaboration des conditions sanitaires d'importation, des procédures d'inspection, du pilotage et de la supervision des postes d'inspection frontaliers.
3. Formation des personnels des services centraux et des personnels en charge des postes frontaliers ;
4. Développement d'un système de statistiques permettant une parfaite connaissance du secteur avec en perspective un rattachement au système d'information ;
5. Élaboration des textes fixant les conditions sanitaires pour l'importation en Haïti des animaux et des différents produits relevant de la compétence des Services vétérinaires (le point 1 concerne la base législative générale) ;
6. Réalisation d'une étude technique et économique pour déterminer l'implantation rationnelle et la compétence des postes d'inspection nécessaires ;
7. Aménagement, développement ou construction des postes identifiés par l'étude. Ces postes devront être dotés des infrastructures suffisantes pour réaliser les contrôles physiques et disposer de personnels compétents utilisant des procédures et des instructions adéquates

Ces activités ne sont naturellement pas successives mais interdépendantes : elles s'enchaînent et se complètent.

Les exportations et la certification internationale

En qui concerne la certification à l'exportation des animaux et produits animaux, la direction de la quarantaine actuelle ne dispose pas des moyens susceptibles de lui fournir les informations de terrain sur lesquelles appuyer une certification conforme aux normes internationales. Son positionnement administratif et ses moyens ne le permettent d'ailleurs pas.

La stratégie consiste donc à reconstituer la chaîne de certification. Pour cela la responsabilité de la certification sera confiée à l'autorité compétente (Services vétérinaires). La certification sera préparée par les agents de terrain (Structures départementales des Services vétérinaires), à même de constater physiquement les éléments portés par les certificats. Elle sera ensuite validée par l'administration centrale pour ce qui concerne les statuts sanitaires du pays. Cette validation reste nécessaire à moyen terme pour des raisons de supervision.

La traçabilité

Il n'y a à ce stade aucune traçabilité des animaux et des produits animaux en Haïti. Elle est envisagée plus en détail dans le pilier II (santé publique vétérinaire) et utile au pilier III (santé animale) car elle est à la fois un objectif et un instrument des actions techniques.

Il est avant tout nécessaire d'établir un inventaire des cheptels pour le pilier III et un inventaire des établissements pour le pilier II. Ces recensements seront à la base de l'organisation des contrôles ; ils supposent une base réglementaire.

Compte tenu des caractéristiques de l'élevage haïtien, l'identification individuelle est une entreprise de long terme et les efforts doivent se concentrer avant tout sur la connaissance des unités épidémiologiques (i.e. les détenteurs d'animaux). Cet objectif peut être complété par l'identification individuelle des animaux soumis à des programmes sanitaires, à condition qu'elle soit compatible avec un système national d'identification préalablement défini.

Il apparaît raisonnable de lier ces inventaires et enregistrements au développement du système d'information (pilier V).

Les activités comprendront :

1. La définition d'un système national d'identification pour les animaux ; l'établissement et l'adoption d'une base légale pour son développement ;
2. La définition du cahier des charges des recensements et enregistrements en lien avec les services statistiques et les responsables du système d'information ;
3. le développement progressif de l'enregistrement par les services de terrain (par catégorie d'établissements ou d'élevages).

1.2 Ressources humaines

Les ressources humaines considérées ici ne concernent que celles nécessaires à la mise en place des activités relatives à l'inspection aux frontières. Les autres activités mises en place par les Services vétérinaires afin d'améliorer les échanges internationaux et la traçabilité seront réalisées par les agents du niveau central ou territorial, budgétés par ailleurs.

Au niveau central, les premières nécessitent au moins un cadre spécialisé et deux agents qui seront en charge du programme. Ce bureau devra élaborer le cadre législatif et réglementaire de base puis construire progressivement les textes relatifs aux conditions sanitaires d'importation pour chacune des marchandises soumises à contrôle vétérinaire. Il aura la responsabilité de développer, en cohérence avec le système d'information, le système statistique sur lequel s'appuiera l'élaboration des textes et procédures d'inspection et le pilotage du contrôle aux frontières. En ce sens, il aura en charge la maîtrise d'ouvrage des expertises destinées à définir le réseau de postes d'inspection frontaliers, leur

installation et leur gestion. Le responsable devra effectuer un voyage d'étude⁴ dans des pays disposant d'un réseau de postes frontaliers fonctionnels et appuyés sur une stratégie semblable.

En se basant sur 230 jours de travail annuel pour les inspecteurs et en prenant en compte les horaires d'ouverture des différents postes frontaliers, les ressources humaines pour réaliser l'inspection aux frontières ont été estimées à 13.9 ETP para-professionnels vétérinaires et 1.1 ETP de secrétariat (Tableau 9).

Tableau n°9 - Estimation des besoins humains pour les PIF

Categories of sites to inspect or of tasks to perform	Number of sites (or task) of this category	Number of days of work per year on site (or per task)	Number of hours of work per day on site (or per task)	Veterinarians		Other university degree		Veterinary para-professionals		Support staff	
				on site	total in FTE	on site	total in FTE	on site	total in FTE	on site	total in FTE
Quarantine and border security									13,9		1,1
<i>Aéroport Port-au-Prince</i>	1	365	13,0					1	2,6		
<i>Port - Port-au-Prince</i>	1	260	8,0					3	3,4	1	1,1
<i>Port - Cap Haitien</i>	1	260	8,0					1	1,1		
<i>Port - Gonaives</i>	1	260	8,0					1	1,1		
<i>Port - St Marc</i>	1	260	8,0					1	1,1		
Poste terrestre - Malpasse	1	260	8,0					1	1,1		
<i>Poste terrestre - Belladère</i>	1	260	8,0					1	1,1		
<i>Poste terrestre - Ouanaminthe</i>	1	260	8,0					1	1,1		
<i>Poste terrestre - Anse-à-Pitre</i>	1	260	8,0					1	1,1		

Les effectifs devront être numériquement ajustés et subir des formations de mise à niveau. Ces agents devront de plus bénéficier d'une formation continue de 5 jours par an (soit 75 jours par an pour l'ensemble des agents en charges des postes frontières) afin de pouvoir appliquer au mieux la réglementation en vigueur.

A ces 75 jours de formation continue pour les inspecteurs des postes frontières s'ajoutent :

- 5 jours de formation continue pour les agents en charge de l'inspection ante et post-mortem pour s'assurer, entre autres, du contrôle de l'identification des animaux étant abattus (165 jours en tout)
- 1 jour de formation sur les procédures de certification pour une personne de chaque département et une personne en central (11 jours en tout)

1.3 Ressources physiques

Les ressources physiques dépendent essentiellement de l'équipement des postes d'inspection et seront plus précisément déterminés par la mission d'expertise.

Ces considérations amènent à proposer dans un premier temps l'équipement suivant :

- 6 mobylettes (1 pour l'aéroport de Port-au-Prince, 2 pour le port de Port-au-Prince et une pour chacun des 3 autres ports) ;
- 11 équipements de bureautique et de télécommunication (3 pour le port de Port-au-Prince et 1 pour les autres postes frontière)
- Le matériel d'identification animal nécessaire pour 1 million de têtes.

1.4 Ressources financières

Budget annuel

⁴ Budgété à 1000 \$

Le budget annuel s'élève à 1.7 million USD, dont 86% sera utilisé pour l'identification animale.

L'estimation de l'identification est faite sur la base d'1,5 USD/ animal compte tenu des informations recueillies. Il est très différent selon les systèmes adoptés et devra donc être réajusté à l'occasion des choix opérés.

Budget d'investissement exceptionnel

A ce budget annuel s'ajoute un budget exceptionnel de 48 000 USD qui devrait être disponible dès la mise en place des activités pour :

- De l'expertise nationale et internationale pour localiser et dimensionner les postes d'inspection frontaliers aux besoins du pays, et pour définir le système d'identification animal. Il est à noter que chaque expertise internationale doit être accompagnée par une expertise nationale afin d'assurer un transfert de compétence ;
- Un voyage d'étude pour un cadre basé en central afin de profiter de l'expérience d'autres pays en ce qui concerne le contrôle des importations.

Tableau n°10 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour les échanges internationaux

SUB-TOTAL TRADE						
Resources and Budget lines	Current Number	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments						
Buildings (m ²)						
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>			38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>			350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>			750	20		
Transport						
<i>Number of motorbikes</i>		6	5 000	3	10 000	
<i>Number of cars</i>						
<i>Number of 4x4 vehicles</i>			26 500	4		
Telecommunication equipment set		11	400	2	2 200	
Office equipment set		11	1 100	2	6 050	
Other specific equipment						
<i>Other specific equipment for trade (1)</i>						
<i>Other specific equipment for trade (2)</i>						
Sub-total Material investments					18 250	
Non material expenditure						
Training						
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		-	10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		251,0	127		31 793	
National expertise (days/5 years)		10,0	400			4 000
International expertise (weeks/5 years)		4,0	8 500			34 000
Voyage d'étude (cadre en central)						10 000
Sub-total non material expenditure					31 793	48 000
Salaries / year						
Veterinarians		-	8 000			
Other university degree		-	8 000			
Veterinary para-professionals		14,0	5 500		77 000	
Support staff		1,0	5 500		5 500	
Sub-total Salaries					82 500	
Consumable resources / year						
Administration			20%		16 500	
Travel allowances						
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		-	100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		-	60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		-	2 750			
Transport fees						
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		67 200	0,16		10 667	
<i>Km or miles cars / year</i>		-				
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		-	0,32			
<i>km or miles / year</i>		-				
<i>km or miles / year</i>		-				
Specific costs						
<i>Targeted specific communication</i>		3			60 000	
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>		2			20 000	
<i>Kits / reagents / vaccines</i>		-				
<i>Other costs for trade (1)</i>		1 000 000			1 500 000	
<i>Other costs for trade (2)</i>		-				
Sub-total Consumable resources					1 607 167	
Delegated activities / year						
Sub-total Delegated activities						
Total in	USD				1 739 710	48 000
Total in	Gourde				71 328 110	1 968 000

II Renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine de la santé publique vétérinaire. Pour l'essentiel, il s'agit de celles présentées dans les fiches de compétences critiques II.8, II.9 et II.10. Si nécessaire, des liens peuvent être établis avec les compétences transversales importantes développées dans le 5^e pilier concernant la gestion des Services vétérinaires (Chapitre V.2 du rapport).

Nous reprenons aussi la stratégie correspondant aux compétences critiques II.13 A et B du 1^{er} pilier « Commerce » (identification et traçabilité des animaux et produits animaux) car elles sont à la base d'une partie importante de la stratégie en santé publique vétérinaire.

Les programmes de surveillance et de lutte contre les zoonoses s'appuient en partie sur l'inspection sanitaire en abattoir et ces programmes sont traités dans le 3^{ème} pilier « santé animale ». Nous y ferons référence pour les questions de sécurité sanitaire des aliments et de surveillance passive (inspection en abattoir).

La législation haïtienne ne permet de contrôler ni les opérateurs du domaine des DAOA ou des médicaments vétérinaires ni leurs activités :

- l'abattage se fait en dehors des aires d'abattage existantes
- les entreprises agroalimentaires (de première et deuxième transformation) ne sont pas référencées. Le contrôle sanitaire de ces entreprises de transformation est aujourd'hui assuré par des inspecteurs sanitaires, agents du Ministère de la Santé Publique.
- les importateurs de produits vétérinaires sont soumis, comme tout importateur, à une autorisation d'importation préalable mais qui ne fixe pas de condition technique. Les autorisations de mise sur le marché ne sont pas prévues. Chaque opérateur importe en pratique ce qu'il souhaite, sans aucun contrôle technique. Il en est de même pour la distribution du médicament : n'importe quel acteur peut vendre tout produit vétérinaire à tout acheteur.

II.1 Stratégie et activités

Parmi les priorités nationales en lien avec la santé publique vétérinaire, figurent :

- DE1 : la lutte contre l'insécurité et vol de bétail, notamment par la restauration des contrôles à l'abattoir ;
- DE3 : la promotion de la filière lait, dont les produits alimentent les cantines scolaires. Cela implique de produire des produits laitiers indemnes de résidus médicamenteux et d'agent pathogène ;
- SA2 : la détermination ou mise à jour des statuts sanitaires pour les maladies importantes ;
- SA3 : le développement de nouveaux programmes pour les maladies d'importance économique ou sanitaire ;
- SPV1 : le développement de la fonction d'inspection sanitaire, notamment par le rétablissement du contrôle des abattages ;
- SPV2 : la coordination entre santé animale et santé humaine pour les maladies zoonotiques majeures ;
- SPV3 : l'utilisation raisonnée des produits vétérinaires, notamment en prévoyant la gestion des déchets de l'activité vétérinaire et des résidus impactant sur l'environnement ;
- SV1 : le fonctionnement des SV en conformité avec les normes internationales (principes fondamentaux présentés au § 3.1.2).

La **stratégie en matière de santé publique vétérinaire** est de mettre en place les moyens organisationnels, matériels et réglementaires pour réduire l'importance des circuits non contrôlés afin de favoriser des circuits formels et contrôlables, tant pour les DAOA que pour le médicament vétérinaire. Il s'agit alors de se baser sur des textes réglementaires pour rétablir l'autorité des SV dans leurs fonctions de contrôle et de police.

II.1.A Sécurité sanitaire des aliments

La sécurité est une fonction régalienne qui ne peut être décentralisée sans perdre l'unité d'action. Elle nécessite un commandement et une coordination stratégique nationale. L'hypothèse de travail utilisée lors de la mission d'analyse des écarts PVS est que la maîtrise d'ouvrage est confiée aux SV. Ceux-ci doivent alors :

- élaborer les référentiels sanitaires relatifs aux produits et aux opérations
- élaborer le cadre juridique de l'inspection
- créer le cahier des charges de l'inspection des établissements et des produits, même si l'inspection en elle-même peut être déléguée
- programmer ou coordonner la réalisation des inspections.

Le principe de la fourche à la fourchette sous-tend le contrôle de l'ensemble de la chaîne alimentaire pour garantir la sécurité sanitaire du consommateur. Ce principe implique que les SV soient le maître d'ouvrage de ce contrôle, la délégation de certaines activités étant possible.

Il est recommandé d'organiser des « états généraux » sur l'hygiène alimentaire pilotés par l'ensemble des ministères concernés afin de consulter les opérateurs des différentes filières. Une campagne de communication permettra de plus d'inciter les consommateurs à être exigeants sur la qualité sanitaire des produits et, de fait, à exercer une « pression par le marché ».

Inspection des viandes

Même en développant et en généralisant l'inspection ante et post mortem, il ne sera pas possible, en 5 ans, de changer de niveau par rapport au constat de la mission PVS (CC II.8A niveau 1) du fait de la non-conformité avec les normes internationales des structures d'abattage existantes et à créer (aires d'abattage).

La stratégie est donc d'éteindre progressivement le marché de l'abattage non contrôlé au profit d'un circuit contrôlé. Elle repose sur la pénalisation progressive du marché non contrôlé et la création parallèle de règles pour accéder au marché légal.

Elle consiste à :

1. Créer une marque sanitaire (estampille). L'estampillage des carcasses est nécessaire pour rendre possible le contrôle du maillon de distribution des viandes. La création d'estampilles va de pair avec la création d'une réglementation associée (y compris les agréments des opérateurs).
2. mettre en place une pression d'inspection forte sur les marchés locaux et chez les bouchers et saisir les viandes non estampillées (dès lors qu'il existe des structures d'abattage).
3. imposer l'identification du détenteur pour entrer dans le circuit contrôlé.
4. appliquer progressivement l'obligation d'identification pour accéder à ces aires d'abattage, aux marchés et pour les mouvements d'animaux ;
5. enregistrer les détenteurs d'animaux et bouchers pour qu'ils soient autorisés à vendre leurs produits sur le marché légal. Ils seront enregistrés dans le système d'information national. Cela aura pour conséquence de réorienter l'abattage vers les aires d'abattage agréées.

Dans le cadre de la mission d'analyse des écarts PVS, les activités ont été dimensionnées sur une hypothèse de 110 postes d'abattage sur l'ensemble du territoire à l'horizon 5 ans. Les personnes en charge des inspections de ces aires d'abattage seront rattachées aux SV déconcentrés.

En revanche, en ce qui concerne les contrôles réalisés au niveau des marchés et des bouchers, la coopération inter-service (ministère de la justice, ministère de l'intérieur) devra être organisée et coordonnée par les SV pour la saisie des viandes non estampillées. La pression de contrôle devra être significative mais ajustée à la possibilité d'accès aux aires d'abattage. Cette étape sera l'occasion de sensibiliser les bouchers aux bonnes pratiques.

Rediriger l'abattage vers un circuit contrôlé présente le triple avantage de :

- limiter le vol de bétail par l'étranglement progressif du circuit clandestin,
- rétablir l'inspection sanitaire à l'abattage pour sortir du circuit de commercialisation des viandes impropres voire dangereuses pour le consommateur,
- permettre la surveillance passive sur certaines maladies animales.

Ce même principe pourra être utilisé pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, avec des inspections au niveau des marchés et des criées.

Autres établissements agroalimentaires de transformation et de distribution⁵

Pour tous les établissements de transformation, il s'agit, comme pour les abattoirs, de restaurer le contrôle et la police sanitaire. La stratégie est que toute production locale et tout produit importé doivent avoir une marque de salubrité permettant de les rattacher à leur établissement de production. Pour cela, tout établissement doit être enregistré sous un numéro d'identification après obtention, le cas échéant, d'un agrément. Ces données doivent être intégrées dans le système d'information national.

La législation doit définir les conditions sanitaires d'installation et de fonctionnement des différentes catégories d'établissement, ainsi que les règles d'autorisation ou d'agrément.

II.2.B Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

Aujourd'hui n'importe qui peut détenir et commercialiser des médicaments vétérinaires ; l'importation n'étant soumise qu'à l'obtention d'un permis d'importation, payant et délivré par la Quarantaine mais ne reposant sur aucune base légale (absence d'autorisation de mise sur le marché). L'activité de grossiste n'est pas définie : les grossistes et les vétérinaires sont considérés de manière équivalente, comme importateurs. Les vétérinaires n'ont pas le monopole de la prescription du médicament vétérinaire, les techniciens peuvent prescrire, administrer et en faire le commerce.

L'objectif est d'assurer un usage rationnel et économique des médicaments vétérinaires, en évitant l'introduction de résidus médicamenteux dans la chaîne alimentaire et en mettant fin au marché non contrôlé de la distribution et de l'utilisation de médicaments vétérinaires.

La stratégie est de créer une législation complète, spécifique au médicament vétérinaire, de son introduction sur le territoire (ou sa fabrication) jusqu'à son usage. La législation doit prévoir l'AMM des médicaments et l'agrément (ou l'autorisation) des personnes qualifiées ou établissements autorisés pour leur utilisation, afin de

⁵ dans le cadre de la mission d'analyse des écarts PVS, le contrôle de la distribution collective n'a pas été envisagé. Il est aujourd'hui sous le contrôle du ministère chargé de la santé publique.

pouvoir assurer le contrôle à chacun des stades de la filière. Elle doit répondre à la réalité du terrain et inclure le rôle des para-professionnels vétérinaires dans l'utilisation du médicament vétérinaire.

L'efficacité du dispositif pourra être contrôlée notamment par la mise en place de plans de surveillance des résidus, qui permettront de prendre les mesures correctives nécessaires.

Une coordination avec le ministère chargé de la santé publique facilitera la création de la législation, notamment pour les AMM. On peut considérer que les délais de mise en place de la législation, des agréments et AMM seront supérieurs à 5 ans. C'est pourquoi n'est considéré ici que le personnel nécessaire à la mise en place de la base légale (pas d'impact rapide sur les activités de contrôle sur le terrain).

Des formations des para-professionnels vétérinaires doivent être réalisées sur le contrôle et le bon usage des médicaments vétérinaires. Il faut également sensibiliser les éleveurs aux conditions d'utilisation des médicaments vétérinaires.

II.2.C Zoonoses

Plusieurs zoonoses posent un problème de santé publique : rage, charbon bactérien, cysticercose, leptospirose, West Nile. Pour élaborer des programmes de surveillance active et des plans de prévention ou de lutte contre ces maladies, l'estimation de leur prévalence est un préalable. Elle est en partie basée sur la restauration de l'inspection dans les abattoirs et l'analyse de prélèvements réalisés à cette occasion ainsi que sur l'enregistrement et l'exploitation des résultats. La tuberculose et la brucellose, maladies de faible prévalence il y a 10 ans mais dont la situation épidémiologique actuelle n'est pas connue, méritent une attention particulière.

Une partie de ces activités est commune avec celles de certaines des compétences critiques du pilier santé animale : surveillance épidémiologique (II.5) pour l'estimation des prévalences et programme de contrôle (II.7) pour la lutte contre le charbon bactérien et la rage.

II.2 Ressources humaines

En se basant sur 230 jours de travail annuel pour les inspecteurs et en prenant en compte les horaires d'ouverture des différentes structures et la pression d'inspection que les SV d'Haïti veulent faire porter sur les différents secteurs, les ressources humaines nécessaires ont été estimées à 32.6 ETP de para-professionnels vétérinaires pour l'inspection ante et post mortem, et à 27.3 ETP de para-professionnels vétérinaires pour l'inspection des autres établissements de la filière agro-alimentaire (Tableau 11).

Tableau n°11 - Nombre d'ETP nécessaires pour réaliser l'inspection en hygiène alimentaire :

Categories of sites to inspect	Number of sites of this category	Number of days of work per year on site	Number of hours of work per day on site	Veterinarians		Other university degree		Veterinary para-professionals		Support staff	
				on site	total in FTE	on site	total in FTE	on site	total in FTE	on site	total in FTE
Ante & post mortem inspection									32,6		
<i>Abattoirs publics</i>	18	156	3,0					1	4,6		
<i>Postes d'abattages communaux</i>	110	156	3,0					1	28,0		
Animal products inspection									27,3		
Dairy processing											
<i>Laiteries artisanales</i>	13	12	1,0					1	0,1		
Eggs processing											
<i>Etablissement de collecte</i>	4										
Fisheries or aquatic sectors											
<i>Fermes aquacole</i>	6	2	1,5					1	0,0		
<i>Etablissement de maréage</i>	2	4	3,0					1	0,0		
<i>Exportateurs</i>	10	2	1,0					1	0,0		
Distribution sector											
<i>Supermarchés</i>	40	52	1,0					1	1,1		
<i>Boucheries</i>	2000	12	2,0					1	26,1		

Le budget prévoit 5 jours de formation continue pour les 60 ETP réalisant les inspections. Cette formation a été budgétée dans le pilier 1 pour les agents réalisant l'inspection en abattoir.

2 mois de formation ont été prévus pour 1 ETP (positionné en administration centrale) pour l'élaboration et la gestion des plans de contrôle et de surveillance.

II.3 Ressources physiques

Les 33 ETP pour l'inspection en abattoir ont été dimensionnés afin que chacun inspecte 3 à 4 aires d'abattage. De même, les agents contrôlant les établissements de transformation en inspectent plusieurs. Une moto par agent a donc été budgétée (60 motos au total).

128 Estampilles ont également été budgétées afin d'équiper les structures d'abattage.

II.4 Ressources financières

Budget annuel

Le budget annuel pour la santé publique vétérinaire est d'environ 640 000 USD (26,3 millions de gourdes). La moitié de ce budget est consacré aux salaires.

Budget d'investissement exceptionnel

A ce budget annuel s'ajoute un budget exceptionnel de 86 500 USD. La moitié de ce budget est consacré à l'expertise devant élaborer un schéma national d'installation des abattoirs qui prenne en compte les normes haïtiennes (à établir). Le plan prévoira l'équipement, les lieux d'implantation des structures d'abattage, leurs catégories et leur capacité.

L'expertise pour la conception du système d'identification, y compris la méthode d'identification (boucle, bolus, puce, marquage au fer) est budgétée dans le pilier 1.

Tableau n°12 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire

SUB-TOTAL VETERINARY PUBLIC HEALTH						
Resources and Budget lines	Current Number	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments						
Buildings (m ²)						
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		-	38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		-	350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		-	750	20		
Transport						
<i>Number of motorbikes</i>		60	5 000	3	100 000	
<i>Number of cars</i>		-	-	-		
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		-	26 500	4		
-		-	-	-		
-		-	-	-		
Telecommunication equipment set		-	400	2		
Office equipment set		-	1 100	2		
Other specific equipment						
<i>Other equipment for Vet. Public Health (1)</i>					1 600	24 000
<i>Other equipment for Vet. Public Health (2)</i>						
Sub-total Material investments					101 600	24 000
Non material expenditure						
Training						
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		2,0	10 000			20 000
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		135,0	127		17 100	
National expertise (days/5 years)		-	400			
International expertise (weeks/5 years)		5,0	8 500			42 500
Special funds (/ 5 years) for ...						
Sub-total non material expenditure					17 100	62 500
Salaries / year						
Veterinarians		-	8 000			
Other university degree		-	8 000			
Veterinary para-professionals		60,0	5 500		330 000	
Support staff		-	5 500			
Sub-total Salaries					330 000	
Consumable resources / year						
Administration			20%		66 000	
Travel allowances						
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		-	100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		-	60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		-	2 750			
Transport fees						
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		672 000	0,16		106 667	
<i>Km or miles cars / year</i>						
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>			0,32			
<i>km or miles / year</i>						
<i>km or miles / year</i>						
Specific costs						
<i>Targeted specific communication</i>		1			20 000	
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>		-				
<i>Kits / reagents / vaccines</i>		-				
<i>Other costs for Vet. Public Health (1)</i>						
<i>Other costs for Vet. Public Health (2)</i>						
Sub-total Consumable resources					192 667	
Delegated activities / year						
Sub-total Delegated activities						
Total in	USD				641 367	86 500
Total in	Gourde				26 296 033	3 546 500

III Renforcement des compétences pour la santé animale

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine de la santé animale. Pour l'essentiel, il s'agit de celles présentées dans les fiches de compétences critiques II.5, II.6; II.7 et II.14. Si nécessaire, des liens peuvent être établis avec les compétences transversales importantes traitées dans le 5^e pilier concernant la gestion des Services vétérinaires (Chapitre V.2 du rapport).

La population d'Haïti comprend environ 6 millions de petits élevages polyvalents, correspondant à 60% de la population. Bien que les informations relatives au cheptel national soient très variables d'une source à l'autre, la population animale considérée pendant la mission d'analyse des écarts PVS est la suivante : 1,5 million de bovins, 2,6 millions de petits ruminants, 600 000 équidés, 800 000 de porcs et 4 millions de volailles.

L'encadrement vétérinaire rapproché des paysans éleveurs est réalisé par un réseau d'environ 1500 agents vétérinaires (niveau certificat d'études en moyenne) supervisés par les DDAs et par certaines ONG travaillant dans la production et la santé animale.

Le travail de ces différentes ONG n'est pour le moment pas véritablement coordonné par les Services vétérinaires officiels.

La majorité des agents vétérinaires se retrouvent dans des associations ou groupements appelés « Groupements Santé Bêtes » qui ont été créés par le MARNDR au cours de l'exercice 1996/1997. L'objectif est d'arriver à doter chacune des 570 sections communales d'un GSB. Certaines d'entre elles pourraient même en avoir deux et même plus en raison de leur étendue et du poids de l'élevage dans leur économie. Aussi, a-t-on e à 600 le nombre de GSB à mettre en place.

Pour mieux assurer leur coordination et accroître leur influence dans les grandes décisions portant sur l'élevage, des fédérations communales et départementales ont été implantées.

La mission d'analyse des écarts PVS appuie la stratégie de santé animale sur ce réseau.

III.1 Stratégie et activités

Afin de répondre aux priorités nationales en termes de renforcement et de développement des filières animales (aviculture, filière lait, élevages caprin et porcin), il semble indispensable d'avoir une connaissance précise de ces filières et du statut sanitaire du pays afin de mettre en place et coordonner des programmes de lutte dirigés contre certaines maladies prioritaires. Dans l'état actuel des connaissances, les maladies prioritaires identifiées sont la rage, le charbon bactérien, la maladie de Newcastle, la PPC et la maladie de Teschen. D'autres maladies pourront le cas échéant être identifiées et faire l'objet d'une surveillance active afin de décider de l'opportunité de mettre en place un programme de lutte (tuberculose, brucellose, cysticerose, influenza aviaire, West Nile, etc.).

Les prérequis à la mise en place d'un système supervisé et coordonné par les Services vétérinaires officiels sont :

- la restauration de la chaîne de commandement du niveau central au niveau opérationnel de terrain,
- la création au niveau central d'un bureau de la coordination en charge des relations avec les partenaires au développement (ONG, bailleurs, Organisations Internationales) travaillant dans le domaine vétérinaire,
- l'établissement d'un cadre réglementaire fixant les obligations et responsabilités de chaque échelon du système,
- la mise en place de procédures de communication afin que les instructions du niveau central parviennent au terrain et que les informations épidémiologiques remontent.

Ces différents aspects seront traités dans le Pilier V relatif à l'organisation des Services vétérinaires.

Les activités d'identification et de recensement des unités épidémiologiques et des établissements fourniront les informations nécessaires à l'élaboration des plans de lutte et de contrôle.

D'un point de vue opérationnel, les activités suivantes ont été identifiées lors de la mission et ne sont pas exclusives d'autres activités :

- vaccination de 90% de la population porcine contre la PPC et la maladie de Teschen, soit près de 770 000 animaux ;
- vaccination de 70% de la population des carnivores domestiques (environ 830 000 têtes) ;
- vaccination du cheptel dans les zones contaminées en charbon (estimé à 3,2 millions de ruminants et équidés) ;
- vaccination biannuelle de 75% des volailles contre la maladie de Newcastle (environ 3 millions de têtes) ;
- programmes de surveillance active pour des maladies animales dont les caractéristiques épidémiologiques doivent être connues des SV officiels. Cela touche notamment le charbon bactérien afin de déterminer une carte précise des zones à risque et d'y renforcer la vaccination ;
- surveillance passive d'évènements épidémiologiques majeurs (mortalités) et de certaines maladies animales (inspection en abattoirs).

Ces activités seront déléguées aux agents vétérinaires habilités par l'administration centrale (bureau de l'organisation de la profession vétérinaire – voir Pilier V). Elles seront supervisées par les agents des Services vétérinaires basés au niveau des directions départementales agricoles (voir Pilier V) selon des procédures prédéterminées propres à assurer la réalisation des programmes de santé animale, la remontée des informations et l'évaluation de ces programmes au niveau central.

La surveillance épidémiologique passive sera réalisée principalement au niveau des abattoirs et des aires d'abattage (tuberculose, cysticerose, statistiques d'abattage et de saisies) et des centres départementaux de service sanitaire vétérinaire (CDSSV), selon des procédures à établir. La consolidation des relations entre les GSB et les CDSSV permettra d'inciter les agents vétérinaires de terrain à déclarer toute mortalité animale afin qu'elles soient investiguées par les professionnels vétérinaires des DDA.

III.2 Ressources humaines

Le tableau ci-dessous présente le nombre annuel de jours nécessaires pour mettre en place les programmes de vaccinations définis par les SV officiels.

Tableau n°13 - Estimation du nombre de jours nécessaires pour la mise en place des programmes de lutte

Nombre de jours de travail nécessaires pour mettre en place les activités officielle en santé animale					
Campagnes	Activités	Espèces	Nombre d'animaux visés b	Nombre moyen d'animaux par jour c	Nombre de jours nécessaires d= (b/c)
Vaccination Porc	vaccination de 90% de la population porcine contre la PPC et la maladie de Teschen	Porc	766 800	70	10 954
Vaccination Rage	vaccination 70% de la population des carnivores domestiques	Carnivores domestiques	831 613	80	10 395
Vaccination Charbon	vaccination du cheptel dans les zones contaminées	Ruminants et équidés	3 200 000	80	40 000
Vaccination Newcastle	vaccination de 60% des volailles contre la maladie de Newcastle	Volailles	6 000 000	100	60 000
					121 349

Nombre total de jours de travail nécessaires	$h = (d+g)$	128849
Nombre de jours de travail disponibles chaque année pour réaliser ces activités officielle ⁱ		85
Nombre d'agents vétérinaires disponible pour réaliser ces activités	$j = (h/i)$	1 516
Maximum number of VLU per Field Veterinary Post	$k = (a/j)$	1 710

Les nombres moyens d'animaux qu'un agent vétérinaire peut vacciner par jour ont été estimés par les SV, en considérant les moyens de transports locaux, l'état des infrastructures routières et les types d'élevages en Haïti. Ces chiffres sont susceptibles d'être modifiés au niveau des départements pour s'adapter aux réalités locales.

A cela s'ajoutent 5 jours de travail par agent pour réaliser les prélèvements demandés dans le cadre des programmes de surveillance active. Ce chiffre devra être affiné lorsque les maladies d'intérêt auront été identifiées et que les programmes de surveillance correspondant auront été définis.

L'option retenue dans le cadre de cette mission d'analyse des écarts PVS est de conserver le réseau de professionnels de terrain tel qu'il existe aujourd'hui. Afin d'assurer la qualité de la mise en œuvre de ces activités et pour améliorer la conformité aux normes internationales des Services vétérinaires haïtiens, il est indispensable d'assurer la supervision des agents vétérinaires.

L'intégration des agents vétérinaires dans les GSB, appuyés par les Centres départementaux de service sanitaire vétérinaire, permettra à moyen terme d'assurer cette supervision, en :

- assurant une permanence clinique pour les problèmes de santé animale dépassant les compétences des agents vétérinaires ;
- organisant leur formation sur des sujets d'intérêts (techniques de prélèvements, organisation des campagnes de vaccination, procédures de déclaration d'événements épidémiologiques, etc.) ;
- coordonnant l'activité des agents vétérinaires travaillant dans leur zone.

A plus long terme, les agents vétérinaires actuellement sur le terrain seront progressivement remplacés par des techniciens vétérinaires grâce à la mise en place de structures de formation. Les programmes de formation seront élaborés selon les besoins qualitatifs et quantitatifs identifiés par les SV officiels.

III.3 Ressources physiques

Aucune ressource physique n'a été budgétée dans ce pilier, car :

- l'ensemble des ressources nécessaires au bon fonctionnement des structures centrales et départementales a été budgété dans le pilier V.
- la rémunération des activités déléguées aux agents vétérinaires privés (qui a été estimée par les SV officiels à 250 gourdes/jour pour les campagnes de vaccination et 500 gourdes/jour pour les campagnes d'épidémiosurveillance active) est un forfait qui couvre l'emploi des ressources physiques fournies par les délégataires. Ce forfait pourrait être ajusté pour prendre en compte des dépenses croissantes (carburant).

III.4. Ressources financières

Le budget annuel des Services vétérinaires officiels pour mettre en place les activités de santé animale est de 5,2 millions USD. Ce budget prend en compte :

- 1,7 millions USD pour le paiement des activités déléguées aux agents vétérinaires privés (vaccinations et prélèvements) ;
- 2,7 millions USD pour l'achat des vaccins (0.08 USD / volaille 2 fois par an pour la maladie de Newcastle ; 0.03 USD / ruminant pour le charbon bactérien ; 0.4 USD / porc pour la maladie de Teschen ; 1,58 USD / Porc pour la PPC ; 0.7 USD / carnivore domestique pour la rage)
- 750 000 USD pour réaliser les analyses de laboratoires dans le cadre des programmes de surveillance active (coût moyen de l'analyse estimé à 5 USD).

Tableau n°14 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la santé animale

SUB-TOTAL ANIMAL HEALTH						
Resources and Budget lines	Current Number	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments						
Buildings (m ²)						
Existing building to be maintained (m ²)		-	38	1		
Existing building to be renovated (m ²)		-	350	20		
Building to be built (m ²)		-	750	20		
Transport						
Number of motorbikes		-	5 000	3		
Number of cars		-				
Number of 4x4 vehicles		-	26 500	4		
-		-				
-		-				
Telecommunication equipment set		-	400	2		
Office equipment set		-	1 100	2		
Other specific equipment						
Other equipment for Animal Health (1)						
Other equipment for Animal Health (2)						
Sub-total Material investments						
Non material expenditure						
Training						
Specialised training (man-months / 5 years)		-	10 000			
Continuing education (man-days / year)		-	127			
National expertise (days/5 years)		-	400			
International expertise (weeks/5 years)		-	8 500			
Special funds (/ 5 years) for ...						
Sub-total non material expenditure						
Salaries / year						
Veterinarians		-	8 000			
Other university degree		-	8 000			
Veterinary para-professionals		-	5 500			
Support staff		-	5 500			
Sub-total Salaries						
Consumable resources / year						
Administration			20%			
Travel allowances						
staff within the country (man-days) / year		-	100			
drivers within the country (man-days) / year		-	60			
staff abroad (man-weeks) / year		-	2 750			
Transport fees						
Km or miles Motorbikes / year			0,16			
Km or miles cars / year						
Km or miles 4x4 vehicle / year			0,32			
km or miles / year						
km or miles / year						
Specific costs						
Targeted specific communication		1			20 000	
Consultation (number of 1 day meetings)		-				
Kits / reagents / vaccines						
Other costs for Animal Health (1)					3 426 393	
Other costs for Animal Health (2)						
Sub-total Consumable resources					3 446 393	
Delegated activities / year						
Activités déléguées aux agents vétérinaires					1 710 122	
Sub-total Delegated activities					1 710 122	
Total in	USD				5 156 515	
Total in	Gourde				211 417 117	

IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine des laboratoires vétérinaires (fiches de compétences critiques II.1 et II.2.).

Le laboratoire est directement rattaché au MARNDR (cf partie sous partie « Positionnement général des Services vétérinaires » dans la partie V) et n'est pas sous l'autorité des Services vétérinaires. Il travaille par ailleurs pour de nombreux donneurs d'ordres et il n'est pas possible de déterminer la part que représentent les SV dans son activité.

On ne peut donc pas déterminer les moyens à mettre à sa disposition pour répondre aux besoins des SV et l'estimation est faite sur la base d'un tarif des analyses et d'un coût intégré à chaque pilier.

V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires

Dans cette section, il doit être fait référence aux fiches de compétences critiques I.2, I.3, I.4, I.5, I.6, I.11, II.3, II.11, II.12, III.1, III.2, III.3, III.4, III.5, III.6, IV.1, IV.2 et IV.3.

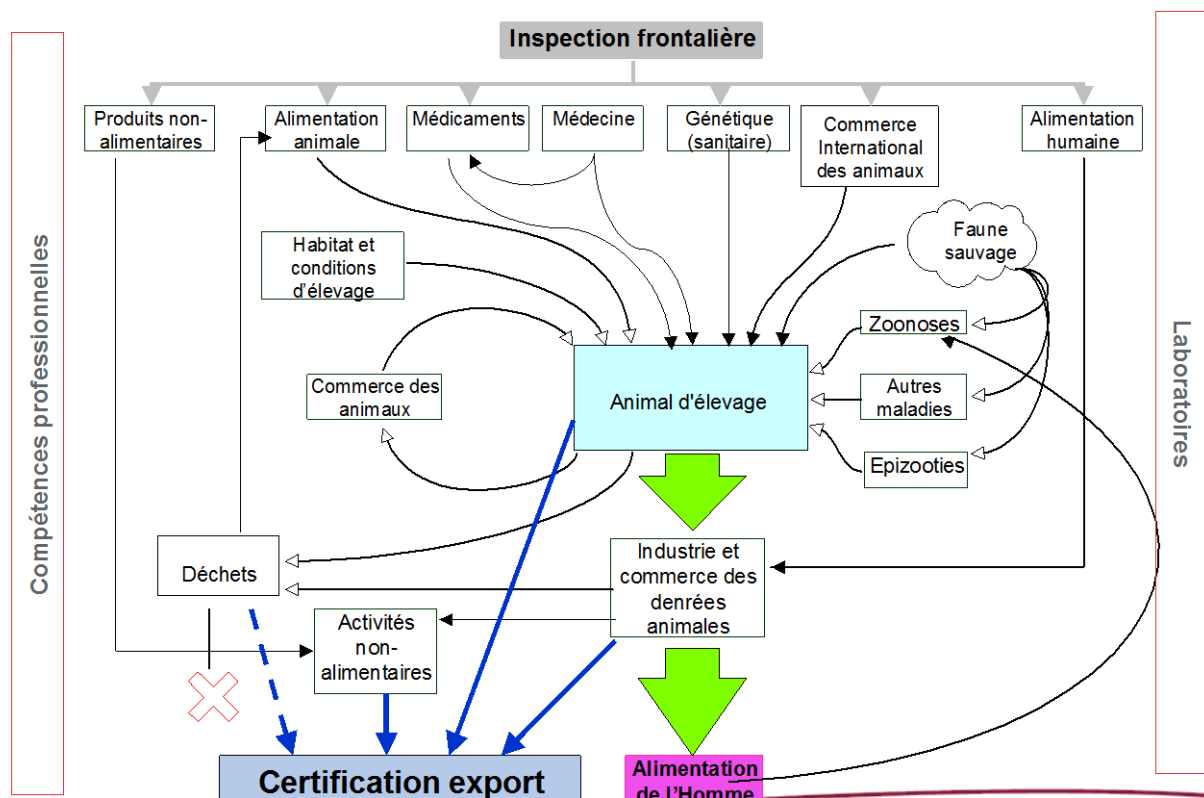
L'organisation des Services vétérinaires proposée ici repose sur des principes généraux et sur une analyse fonctionnelle, dans le but de servir des objectifs clairs. Cette proposition repose sur l'analyse qualitative et quantitative des tâches et de leurs interrelations ainsi que sur les obligations créées par les normes internationales.

Domaine vétérinaire et objectifs fondamentaux

Le domaine vétérinaire est construit sur la base d'objectifs fondamentaux et strictement régalien qui sont essentiellement :

- La sécurité alimentaire (aspect quantitatif de la production de protéines animales)
- La sécurité sanitaire des aliments (aspect qualitatif)
- La sécurité sanitaire de la relation homme-animal (zoonoses)
- La sécurité économique en raison des emplois et des richesses générées par le secteur élevage

L'atteinte de ces objectifs nécessite de maîtriser, sur le plan sanitaire, chacun des éléments fonctionnels figurant sur le schéma suivant :



Principes d'organisation retenus

Responsabilité de l'État et concept de la fourche à la fourchette.

À côté des programmes de développement, la santé et le bien-être animal doivent être vus comme un des moyens indispensables pour assurer la protection et la productivité de la

ressource animale. La surveillance sanitaire de la filière agroalimentaire contribue quant à elle à la sécurité du consommateur. Cependant, la santé animale a des impacts directs sur celle du consommateur (résidus médicamenteux, contaminants, zoonoses). Inversement, les filières agroalimentaires ont des effets sur la santé animale (peste porcine classique, salmonelloses par exemple). On comprend alors que les informations sanitaires recueillies en quel qu'endroit de la chaîne sont des instruments pour la gestion et le pilotage de l'ensemble.

Si chaque composante du schéma est gérée par une administration différente, il est nécessaire que les procédures soient harmonisées et coordonnées. Mais l'expérience montre qu'il est alors impossible d'avoir une stratégie globale et que ces systèmes s'avèrent peu efficaces.

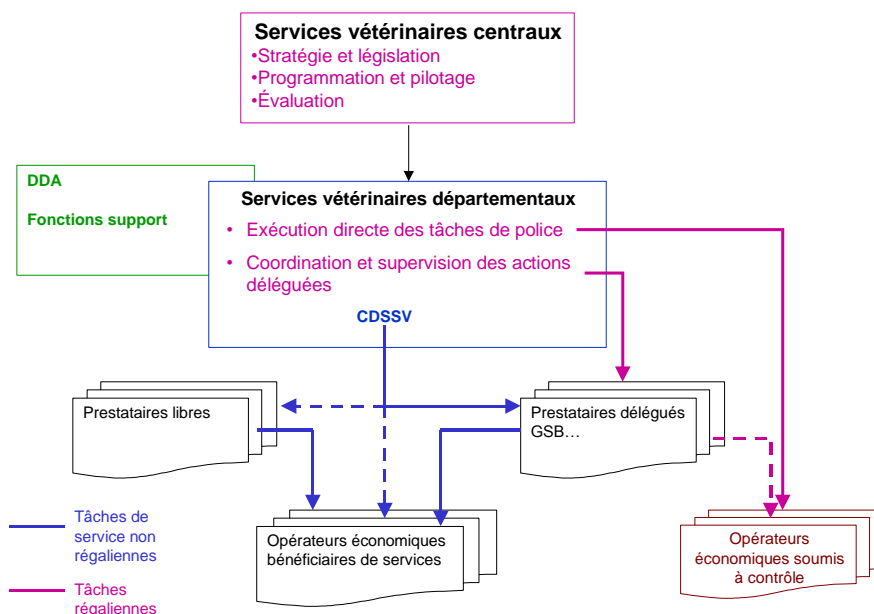
Pour ces raisons et dans la situation d'Haïti, la mission recommande sans ambiguïté une gestion intégrée « de la fourche à la fourchette » confiée à un seul maître d'ouvrage, le MARNDR, seul à même d'endosser la responsabilité globale et d'assurer une coordination efficace à un coût acceptable.

Cette position n'exclut nullement des délégations de maîtrise d'œuvre aussi diverses et nombreuses que nécessaires, notamment en ce qui concerne l'inspection sanitaire des aliments et les activités de santé animale.

Une spécialisation nette des tâches de conception et des tâches de pilotage des opérations

Haïti doit nécessairement développer sa base légale d'action (aujourd'hui très insuffisante) et ses capacités opérationnelles. Les Services doivent coordonner les multiples actions de terrain, financées par des projets d'une durée limitée et qui sont simplement juxtaposées, voire contraires aux stratégies du Ministère.

L'échelon central doit être renforcé de manière à ce qu'il puisse prendre en charge la stratégie, la construction du cadre légal, la programmation et la coordination des travaux, le pilotage de l'échelon fonctionnel et l'évaluation. Ces fonctions doivent être exclusives de toute activité opérationnelle. L'échelon opérationnel (représenté par tous les acteurs du terrain), doit quant à lui être repris en main et coordonné par les services vétérinaires des DDA, à renforcer en conséquence.



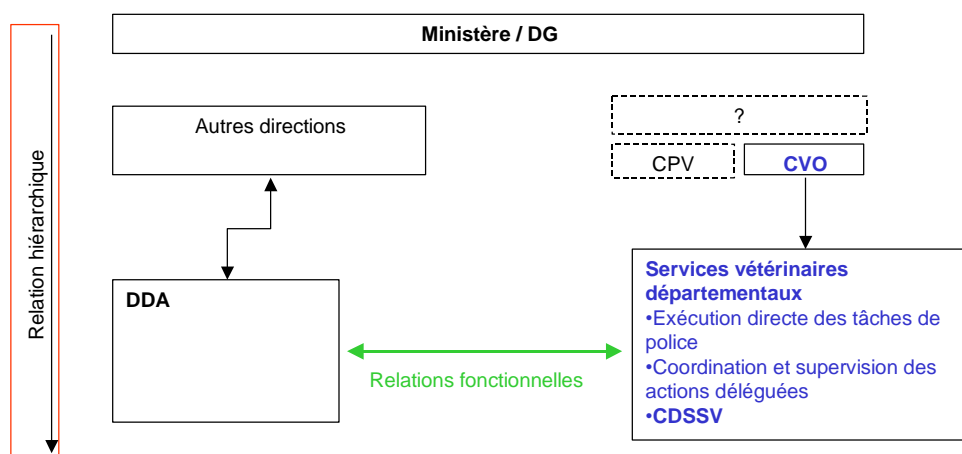
La fonction de police en ligne de partage

Comme indiqué précédemment, la responsabilité première de l'État est d'assurer la sécurité par des mesures adéquates de police. Celles-ci supposent l'existence de règles formelles (législation / réglementations), de procédures d'application et la compétence technique et juridique des agents.

Le respect de l'État de droit exige que les décisions de police soient prises sur la seule base des règles de droit en vigueur. Le Code de l'OIE prévoit qu'elles le soient en toute indépendance et à l'abri des pressions politiques, économiques et financières. Ces considérations obligent ainsi à séparer les fonctions de police des fonctions économiques, pour limiter les conflits d'intérêts. C'est cette exigence qui trace la ligne de partage entre les compétences dans l'organisation administrative : elle justifie de séparer les Services vétérinaires des services chargés des productions animales. Cette séparation s'impose tant au niveau central qu'au niveau territorial.

Il convient donc de positionner les Services vétérinaires départementaux sous le commandement direct du CVO (Services vétérinaires centraux), sans interposition du directeur de la DDA. Dans cette hypothèse, le Délégué du Gouvernement assure la coordination locale inter-services.

Par soucis d'économie, la plupart des tâches de logistique peuvent être assurées par les DDA.



Note : Le CDSSV peut exécuter certaines tâches d'importance stratégique pour lesquelles des opérateurs privés et non gouvernementaux compétents ne sont pas disponibles. Cf. § 5.

Il convient de noter que la même analyse peut s'appliquer aux services de la protection des végétaux (CPV).

Non décentralisation

Dans la mesure où le cœur de métier des Services vétérinaires est constitué par des fonctions de police (création des règles et contrôle de leur application) portant sur des missions strictement régaliennes, celles-ci ne sont pas déléguables et les Services vétérinaires ne peuvent pas être décentralisés. En ce sens, l'inspection sanitaire dans les abattoirs ne saurait être confiée aux communes.

En revanche, et dans la mesure où cette opération reste sous l'autorité de l'État, il n'y a pas d'obstacle juridique à ce que l'inspection sanitaire des produits soit effectuée par un autre ministère, seul ou conjointement.

Prestation de service

La délivrance de services vétérinaires (soins, formation, etc.) ne fait pas partie des missions régaliennes et ne relève pas fondamentalement des Services vétérinaires. Ceux-ci ne devraient avoir en charge que le contrôle de leur réalisation lorsqu'elle est soumise à réglementation (exercice de la médecine vétérinaire en particulier). En Haïti pourtant, où les compétences sont encore quantitativement insuffisantes et mal distribuées, les Services vétérinaires départementaux sont les mieux à même d'apporter un soutien dans de nombreux domaines de la santé animale. Dans l'attente du développement du secteur privé, il paraît nécessaire de doter les Services départementaux d'une offre de service en santé animale. Il faut alors prendre garde à ne pas créer de concurrence déloyale, qui s'opposerait au développement du secteur privé dont a besoin le pays. Il faut également respecter la séparation d'avec les fonctions de police des SVD. C'est pourquoi ce service doit être bien identifié dans les SVD et, si possible, fonctionner sur un budget distinct.

Conséquences sur l'organisation

Sur la base de ces considérations les propositions suivantes peuvent être faites :

Remarque : les dénominations (Unités, services, bureau, etc.) utilisées sont arbitraires et devront être adaptées en tant que de besoin.

Positionnement général des Services vétérinaires

Les Services vétérinaires sont une direction distincte au sein du ministère ; ils regroupent la gestion du domaine vétérinaire pour tout ce qui concerne l'exercice des fonctions strictement régaliennes. Ils incluent à ce titre les contrôles à l'importation (« Quarantaine ») et tous les aspects liés aux relations internationales et à la certification sanitaire.

Le laboratoire reste une entité distincte dont le statut devrait être spécifiquement évalué. Il est logiquement appelé à devenir un établissement autonome en gestion sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, mais peut sans difficulté rester une entité administrative du ministère pour les 5 prochaines années. Dans ce cas, en tant qu'utilisateur important de cette structure, il serait bon que le CVO fasse parti du Conseil d'administration.

Bien qu'hors du champ de la mission, on peut signaler que la problématique de la protection des végétaux répond à une analyse très semblable et que cette fonction pourrait avoir un destin parallèle à celui des Services vétérinaires, au sein d'une superstructure. Cela aurait l'avantage de permettre le partage des fonctions communes et donc la réalisation d'économies sans remise en cause de l'indépendance technique de chacune des fonctions (PV et SV).

Les Services vétérinaires centraux, proposition d'organigramme

Les Services centraux doivent pouvoir remplir l'ensemble des missions qui découlent des choix opérés dans les Compétences critiques de l'outil PVS. Ces missions se répartissent en fonctions transversales et en fonctions techniques.

La liste des fonctions est conséquente et toutes sont indispensables. Elles représentent chacune une quantité de travail déterminée qui ne justifie pas nécessairement l'affectation spécifique de personnel (une fonction peut demander moins qu'un ETP par exemple).

Elles sont donc regroupées sur la base

- des volumes d'activité,
- des interdépendances apparues dans les discussions sur les objectifs et
- des stratégies ou emploi de méthodes de compétences ou de moyens communs.

La mission propose de réunir les principales fonctions techniques des Services vétérinaires dans deux divisions techniques très classiques, l'une de la santé animale, l'autre de la sécurité sanitaire des aliments, dans lesquelles sont réparties les actions habituelles ; à quoi

il faut ajouter deux divisions chargées des contrôles aux frontières et des professions vétérinaires et de la pharmacie.

Dans chaque division technique (métier), c'est au contraire une répartition par filière qui est proposée car Haïti a surtout besoin de les organiser et de les développer de manière intégrée.

La division de santé animale devrait dès lors rassembler :

- L'apiculture
- L'aquaculture
- L'aviculture
- L'identification et la traçabilité animale
- Les carnivores, la rage, les équidés et le bien-être animal
- La filière des ruminants
- La filière porcine
- L'épidémiologie générale, les systèmes d'alerte et les plans d'urgence.

La division de la sécurité sanitaire des aliments regrouperait pour sa part :

- La filière viande et abattoirs
- La filière lait
- La filière avicole et abattoirs
- Les établissements de seconde transformation, les transports des denrées et la traçabilité
- La coordination des contrôles et les plans de surveillance.

Remarque : L'approche par filière peut nécessiter de ne pas cloisonner les attributions et de réunir par exemple l'aviculture et la filière œuf / viande de volaille dans une seule unité couvrant à la fois la santé animale et la qualité sanitaire ou, de la même façon la pathologie des poissons et l'hygiène des produits de la pêche. Les arbitrages relèvent en fait du volume des tâches et de la nature des actions prioritaires. Ces unités peuvent être autonomes ou rattachées à l'une ou l'autre division technique.

Les contrôles à l'importation et les relations internationales constituent un métier homogène et spécifique qui justifie son individualisation tant du point de vue de la nature des tâches que des volumes d'activité.

Il consiste à :

- fixer les conditions sanitaires d'importation pour les différents produits et animaux
- élaborer les procédures d'inspection
- gérer les relations sanitaires avec les autorités compétentes des pays partenaires
- traiter les difficultés d'ordre sanitaire dans les échanges
- piloter les structures d'inspection aux frontières.

Enfin, le cas d'Haïti justifie d'isoler une division technique chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre pour l'exercice **des professions vétérinaires et de la pharmacie vétérinaire**. Cette fonction mérite absolument d'être identifiée en raison de son importance stratégique, même si le volume de travail n'est pas équivalent aux autres divisions.

Parallèlement aux fonctions techniques, les Services vétérinaires devront disposer de fonctions support ou transversales :

- Le **service des systèmes d'information** est celui qui, à l'intersection de toutes les fonctions techniques, fournit l'infrastructure nécessaire au recueil et à l'exploitation des toutes les données (techniques, comptables et administratives) utiles aux responsables techniques et à la direction. Ceux ci doivent rester maîtres de la nature

des données car elles sont des instruments de pilotage et d'évaluation qui relèvent de leur responsabilité. Le service en charge du système d'information en serait le maître d'œuvre. Il s'agit non seulement de l'informatique (hard) mais aussi des bases de données et de leur exploitation. Des tâches techniques peuvent être sous-traitées mais pas la maîtrise d'ouvrage.

- Le **service de législation** serait recentré sur le développement de la législation, sa coordination et sa diffusion. La tâche est très importante car, dans un État de droit, l'administration ne peut agir que dans le cadre d'un dispositif légal. Celui-ci doit être précis, complet, cohérent et pertinent. Il ne peut se construire qu'avec la collaboration étroite des techniciens responsables de l'objet et des juristes responsables de la qualité juridique. Même s'il existe une fonction spécialisée au ministère, l'ampleur de la tâche impose d'en avoir une correspondance au sein même des Services vétérinaires.
- Le service de la **formation continue** revêt une importance particulière au moment où le renouvellement et l'accroissement des ressources, comme leur redéploiement dans une matrice structurelle en évolution, sont des priorités. Les besoins de formation pour l'adaptation à l'emploi des nouveaux agents ou de formation continue sont immenses. Ces raisons justifient de doter la direction nationale d'un service des ressources humaines qui doit travailler au plus près du besoin tout en restant le relais de la direction concernée du ministère.
- Dans le cadre des règles institutionnelles de communication, **la communication** est un instrument très important de l'action publique largement employé par les SV haïtiens, quelquefois le seul utile ou efficace. L'identification et la professionnalisation de cette fonction apparaissent d'une grande importance.
- Les **services comptables** existent mais méritent d'être développés voire complétés d'une fonction d'analyse des coûts et de contrôle de gestion. C'est sur cette analyse que reposeront de plus en plus les prévisions budgétaires, la justification des ressources et surtout les études d'impacts qu'impose l'amélioration de la législation.
- Enfin l'efficacité de l'administration repose sur la qualité de ses agents, des moyens dont ils disposent mais aussi du cadre fonctionnel dans lequel ils agissent. Ce dernier mérite une attention toute particulière. La **création d'un « service qualité »** placé, conformément aux normes, au plus près de la direction, est de nature à répondre à cette nécessité car il a précisément vocation à développer ou coordonner les procédures de travail pertinentes et efficaces. Toutes les fonctions de documentation, d'archivage, etc... devraient y être rattachées. C'est aussi l'opportunité de créer un service d'audit interne, instrument essentiel du pilotage (nous parlons bien d'audit interne et non d'inspection générale qui relève d'autres autorités et d'autres règles).

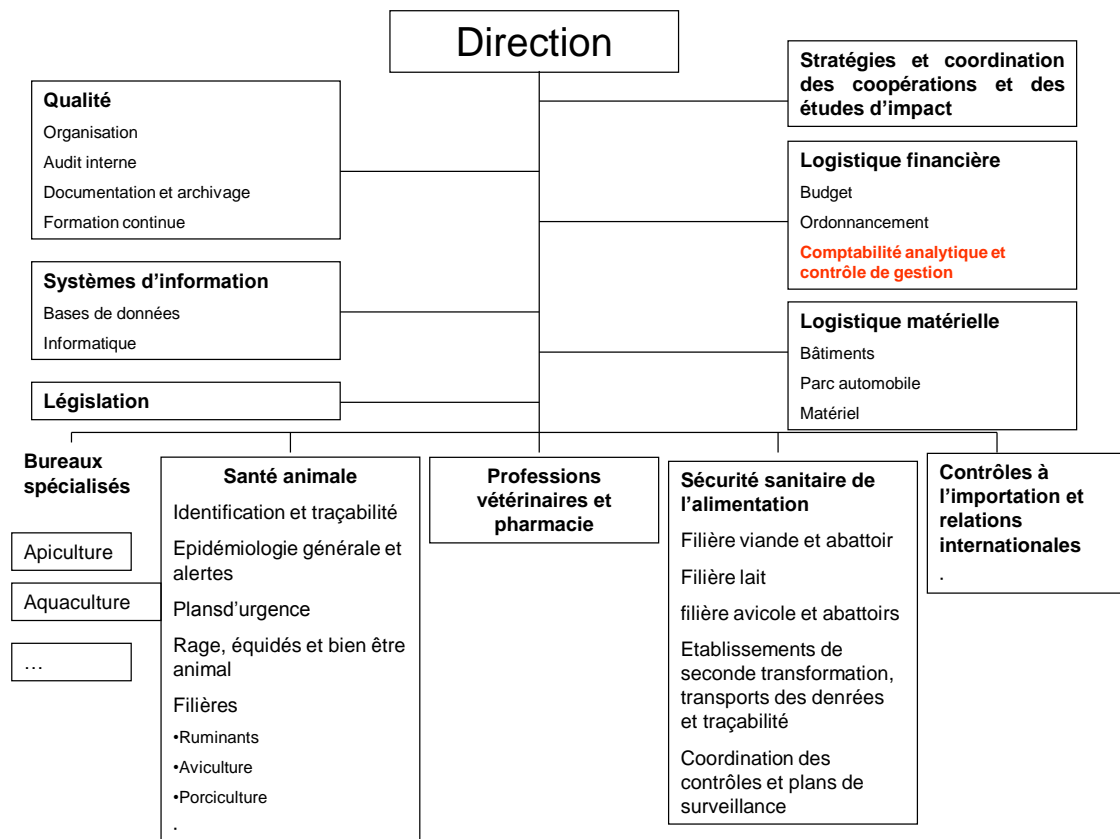
La situation d'Haïti nécessite indiscutablement d'ajouter une fonction « **de la stratégie et de la coordination des coopérations** ».

En effet, la multiplicité des projets qui portent chacun des objectifs, des financements, des organisations et des actions différentes (intrinsèquement utiles mais quelquefois antagonistes) est en partie responsable de l'incapacité des Services vétérinaires à se doter d'une structure stable avec une stratégie à moyen et long termes et un financement pérenne.

Cette fonction devrait :

- Élaborer et tenir à jour la stratégie des SV
- Être obligatoirement consultée pour tout projet impactant directement ou indirectement le domaine vétérinaire, en vue d'émettre un avis d'opportunité afin que ne puissent être autorisés que ceux entrant dans la stratégie ou les besoins des Services vétérinaires
- Assurer la supervision et le contrôle des projets autorisés par l'Autorité en charge.

Elle pourrait regrouper la législation et les études d'impacts.



Services vétérinaires départementaux

Étant chargés de la mise en œuvre des opérations décidées par les Services centraux, ils répondront à un modèle d'organisation commun (d'autant plus que l'État a le devoir d'offrir le même service sur l'ensemble du territoire). La mission a chiffré les besoins par une approche globale et déterminé les fonctions nécessaires. Il appartiendra aux SV de les dimensionner (nombre de personnes affectées) en fonction de la quantité réelle de travail et des conditions matérielles réelles d'exercice dans chacun des départements.

On peut noter ici qu'il est proposé de créer des antennes dans certaines îles pour répondre aux objectifs de zonage. Elles seront rattachées aux Services vétérinaires départementaux concernés.

Ces services devront assurer les fonctions suivantes :

1. **Direction**
2. **Secrétariat.** La fonction est identifiée car le volume de travail d'administration est conséquent. On peut en particulier y rattacher les fonctions liées à l'exploitation du système d'information. Le rôle de cette fonction est aussi rendu important par la nécessité de systématiser la communication écrite centrale/départements (instructions, comptes rendu)
3. **Santé animale.**

Les missions principales de ce service concernent :

- l'enregistrement, le suivi et le contrôle de tous les agents exerçant des actes de médecine vétérinaire ou intervenant dans le domaine de la pharmacie vétérinaire;
- l'identification des unités épidémiologiques, des animaux ou de leurs détenteurs ; et des opérateurs dans le domaine du commerce et du transport des animaux ;

- le contrôle de l'activité de tous les organismes autorisés à intervenir dans le domaine vétérinaire, y compris les GSB ;
- la réalisation des programmes sanitaires ou leur supervision (programmes délégués) ainsi que leur coordination
- l'épidémiosurveillance
- l'alerte et la police sanitaire
- La certification

4. Sécurité sanitaire de l'alimentation

Les missions principales de ce service concernent :

- Le développement de l'inspection sanitaire sur les lieux d'abattage et dans les boucheries
- La mise en place des marques de salubrité
- L'enregistrement et l'inspection des établissements de première et seconde transformations
- La coordination de l'inspection sanitaire au niveau de la consommation
- La supervision des personnels concernés
- La certification

5. Prestation de services

Les missions principales de cette unité sont réalisées selon des modalités ne créant ni concurrence déloyale ni obstacle à la privatisation et concernent :

- La fourniture des soins qui ne peuvent être effectués par les agents de terrain
- Un service de référence technique pour les agents de terrain
- La vulgarisation des pratiques sanitaires
- L'appui aux GSB et aux acteurs concernés
- La formation continue
- La participation au réseau de surveillance épidémiologique

Remarque 1: l'adjonction de la fonction « services » est une entorse au principe d'indépendance mais elle est délibérément choisie parce que les avantages sont supérieurs aux inconvénients. Ce positionnement permet en effet de bénéficier des compétences des SV et de partager des ressources, mais aussi de participer directement et facilement à l'alimentation du système d'information et d'en bénéficier.

Par ailleurs les acteurs de terrain (agents vétérinaires et GSB) sont les mêmes que ceux qui sont agréés par les SV. Il devient dès lors plus aisé d'adapter les services rendus à la fois aux besoins des SV et à ceux des bénéficiaires.

L'hypothèse de rattacher cette fonction à des services de production, intellectuellement logique, ne nous apparaît pas satisfaisante pour les 5 prochaines années parce que les premiers bénéficiaires de cette fonction sont les Services vétérinaires. Il s'agit en effet de développer ou transférer des compétences aux délégués ou aux acteurs concernés des SV pour améliorer leur efficacité. Ils sont dès lors les mieux à même de développer leur outil.

Remarque 2: ce positionnement permet le cas échéant aux SV départementaux de disposer de ressources complémentaires pour la conduite de programmes sanitaires.

V.3 Ressources humaines

Les ressources humaines nécessaires sont estimées à 65 vétérinaires ou cadres supérieurs, 97 techniciens et 32 personnels d'appui.

Ces nombres restent très raisonnables eu égard à l'ampleur de la tâche et des caractéristiques géographiques.

Ils posent néanmoins un problème de recrutement en raison de la faiblesse des salaires publics et l'indisponibilité de ces personnels sur le marché du travail.

Il faut également envisager leur formation complémentaire pour répondre aux nouvelles orientations des SV.

V.4 Ressources physiques

Elles concernent essentiellement les bâtiments, la bureautique et les moyens de déplacement.

V.5 Ressources financières

Le budget annuel de ce pilier s'élève à 2,45 M USD dont 1.23 M pour les salaires, 0.7 M pour l'entretien et l'amortissement du matériel et des bâtiments et 0.5 M pour le fonctionnement.

Il faut ajouter à cette charge annuelle un budget exceptionnel de 2.65 M pour la construction de bâtiments et l'équipement.

Tableau n°15 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires

SUB-TOTAL MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES						
Resources and Budget lines	Current Number	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments						
Buildings (m ²)		2 880				
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		-	38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		100	350	20	1 750	26 250
<i>Building to be built (m²)</i>		2 780	750	20	104 250	1 563 750
Transport						
<i>Number of motorbikes</i>		13	5 000	3	21 667	
<i>Number of cars</i>		-				
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		24	26 500	4	159 000	
-		-				
-		-				
Telecommunication equipment set		148	400	2	29 600	
Office equipment set		148	1 100	2	81 400	
Other specific equipment						
<i>Other equipment for management of VS (1)</i>					262 500	525 000
<i>Other equipment for management of VS (2)</i>					25 000	
Sub-total Material investments					685 167	2 115 000
Non material expenditure						
Training						
<i>Initial training</i>						
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		17,5	10 000			175 000
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		375,0			47 500	
National expertise (days/5 years)		120,0	400			48 000
International expertise (weeks/5 years)		9,0	8 500			76 500
Special funds (/ 5 years) for ...						240 000
Sub-total non material expenditure					47 500	539 500
Salaries / year						
Veterinarians		55,0	8 000		440 000	
Other university degree		10,0	8 000		80 000	
Veterinary para-professionals		97,0	5 500		533 500	
Support staff		32,0	5 500		176 000	
Sub-total Salaries					1 229 500	
Consumable resources / year						
Administration			20%		245 900	
Travel allowances						
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		-	100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		-	60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		8	2 750		22 000	
Transport fees						
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		145 600	0,16		23 111	
<i>Km or miles cars / year</i>						
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		614 400	0,32		195 048	
<i>km or miles / year</i>						
<i>km or miles / year</i>						
Specific costs						
<i>Targeted specific communication</i>		-				
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>		2			2 000	
<i>Kits / reagents / vaccines</i>		-				
<i>Other costs for VS management (1)</i>						
<i>Other costs for VS management (2)</i>						
Sub-total Consumable resources					488 059	
Delegated activities / year						
Sub-total Delegated activities						
Total in	USD				2 450 225	2 654 500
Total in	Gourde				100 459 241	108 834 500

VI Analyse globale du budget

Sur la base des discussions menées lors de l'analyse des écarts PVS, le budget annuel nécessaire au renforcement des SV d'Haïti est estimé à 10 millions USD (410 millions gourdes).

Tableau n°16 - Budget total

TOTAL BUDGET									
Resources and Budget lines	Current Number	Required Number	Unit Cost	Mth of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget	Total budget for 5 years	% annual budget	% total budget for 5 years
Material investments									
Buildings (m ²)	-	2 880							
Existing building to be maintained (m ²)	-	-	38	1					
Existing building to be renovated (m ²)	-	100	350	20	1 750	26 250	35 000	0%	0%
Building to be built (m ²)	-	2 780	750	20	104 250	1 563 750	2 085 000	1%	4%
Transport									
Number of motorbikes	-	79	5 000	3	131 667		658 333	1%	1%
Number of cars	-	-							
Number of 4x4 vehicles	-	24	26 500	4	159 000		795 000	2%	2%
-	-	-							
-	-	-							
Telecommunication equipment set	-	159	400	2	31 800		159 000	0%	0%
Office equipment set	-	159	1 100	2	87 450		437 250	1%	1%
Other specific equipment									
Other equipment					264 100	549 000	1 869 500	3%	4%
Other equipment					25 000		125 000	0%	0%
Sub-total Material investments					805 017	2 139 000	6 164 083	8%	12%
Non material expenditure									
Training									
Initial training									
Specialised training (man-months / 5 years)	-	19,5	10 000			195 000	195 000		0%
Continuing education (man-days / year)	-	761,0	127		96 393		481 967	1%	1%
National expertise (days/5 years)		130,0	400			52 000	52 000		0%
International expertise (weeks/5 years)		18,0	8 500			153 000	153 000		0%
Special funds						250 000	250 000		0%
Sub-total non material expenditure					96 393	650 000	1 131 967	1%	2%
Salaries / year									
Veterinarians	-	55,0	8 000		440 000		2 200 000	4%	4%
Other university degree	-	10,0	8 000		80 000		400 000	1%	1%
Veterinary para-professionals	-	171,0	5 500		940 500		4 702 500	9%	9%
Support staff	-	33,0	5 500		181 500		907 500	2%	2%
Sub-total Salaries					1 642 000		8 210 000	16%	16%
Consumable resources / year									
Administration			20%		328 400		1 642 000	3%	3%
Travel allowances									
staff within the country (man-days) / year	-	-	100						
drivers within the country (man-days) / year	-	-	60						
staff abroad (man-weeks) / year	-	8	2 750		22 000		110 000	0%	0%
Transport fees									
Km or miles Motorbikes / year		884 800	0,16		140 444		702 222	1%	1%
Km or miles cars / year									
Km or miles 4x4 vehicle / year		614 400	0,32		195 048		975 238	2%	2%
km or miles / year									
km or miles / year									
Specific costs									
Targeted specific communication	-	5			100 000		500 000	1%	1%
Consultation (number of 1 day meetings)	-	4			22 000		110 000	0%	0%
Kits / reagents / vaccines	-	-							
Other costs					4 926 393		24 631 966	49%	47%
Other costs									
Sub-total Consumable resources					5 734 285		28 671 426	57%	54%
Delegated activities / year									
Specific delegated activities					1 710 122		8 550 610	17%	16%
Other activities or global estimation									
Sub-total Delegated activities					1 710 122		8 550 610	17%	16%
Total in	USD				9 987 817	2 789 000	52 728 086	100%	100%
Total in	Gourde				409 500 502	114 349 000	2 161 851 509		

Ce budget se décompose comme suit :

- investissement matériel : 8% dont 264 000 USD pour assurer la chaîne du froid ;
- ressources humaines : 16%, correspondant aux salaires du personnel central et déconcentré sur qui repose la chaîne de commandement ;
- consommables : 57%, dont 4,9 millions USD pour l'achat de vaccins et les analyses de laboratoire pour les programmes de lutte contre les maladies d'importance, ainsi que pour le programme d'identification des bovins ;
- Activités déléguées : 17% pour la délégation aux agents vétérinaires de la réalisation de campagnes de vaccination et de prélèvement (surveillance active).

VI.1 Investissements

Le budget d'investissement sur 5 ans est de 7,1 millions d'USD avec un budget exceptionnel de 2,8 millions USD et un budget annuel de 810 000 USD (amortissement). Il ne comprend ni les postes d'inspection frontaliers, ni les abattoirs, ni les frais liés au laboratoire. Plus de la moitié de ce budget est dédié à l'investissement en matériel (chaîne du froid et bâtiments).

Le tableau suivant détaille les ressources physiques nécessaires à la mise en place des activités proposées par l'analyse des écarts PVS.

Tableau n°17 - Ressources physiques nécessaires

	Trade	Veterinary Public Health	Animal health	Veterinary laboratories	General management	Total
Buildings (m²)					2 880	2 880
Existing building to be maintained (m ²)	-					
Existing building to be renovated (m ²)	-				100	100
Building to be built (m ²)	-				2 780	2 780
Transport						
Number of motorbikes	6	60			13	79
Number of cars	-					
Number of 4x4 vehicles	-				24	24
	-					
Telecommunication equipment set	11	-	-		148	159
Office equipment set	11				148	159
Other specific equipment in ref. currency		1 600			287 500	289 100

Le budget exceptionnel pour les 5 années s'élève à 2,8 millions USD (soit 114 millions de gourdes). 30% du budget exceptionnel est consacré à la réalisation d'expertise (445 000 USD), à la formation spécialisée et à l'octroi d'un conseiller technique durant 24 mois afin d'appuyer le niveau politique pour le déroulement de la stratégie.

Il faut noter que l'existant (parc automobile et bâtiments) n'a pas été considéré dans cette estimation budgétaire.

VI.2 Budget de fonctionnement

Le budget annuel de fonctionnement est de 9,1 millions USD (soit 376 millions de gourdes). Les principaux postes de dépense sont :

- Les campagnes nationales de vaccination : 179 millions de gourdes ;
- Les ressources humaines : 67,3 millions de gourdes ;
- L'identification animale : 63 millions de gourdes pour 1 million d'animaux / an ;
- Épidémiosurveillance : 32,6 millions de gourdes.

Les campagnes de vaccination, l'identification animale et l'épidémiosurveillance active comprennent le paiement des activités déléguées aux agents vétérinaires (70 millions de

gourdes). Ces agents sont supervisés par les Services vétérinaires officiels, lesquels sont composés de 65 cadres supérieurs, 97 vétérinaires para-professionnels (niveau technicien) et 21 personnels d'appui.

Au niveau départemental 13 ETP ont été budgétés dans les DDA.

L'activité d'inspection nécessite quant à elle 60 ETP sur l'ensemble du territoire national.

VI.3 Rentabilité et durabilité

VI.3.A Analyse liée à l'économie et au budget du pays

Compte tenu du fait que les deux tiers de la population haïtienne vivent au moins en partie de l'élevage, ce budget global est tout à fait raisonnable car il représente :

- 3,7 USD par an et par UIV⁶ (soit 150 gourdes)
- Moins de 0,7% de la valeur du cheptel ;
- 3,4% du PIB élevage ;
- 0,34% du budget national ;
- 5,7% de l'actuel budget du MARNDR.

Ce budget constitue bien une « assurance vie » très bon marché.

VI.4.B Analyse de la répartition budgétaire par pilier

ANNUAL BUDGET PER PILLAR						
Resources and Budget lines	Trade	Veterinary Public Health	Animal health	Veterinary laboratories	General management	Total
Material investments						
Sub-total Material investments	18 250	101 600			685 167	805 017
%	2%	13%			85%	100%
Non material expenditure						
Sub-total non material expenditure	31 793	17 100			47 500	96 393
%	33%	18%			49%	100%
Salaries / year						
Sub-total Salaries	82 500	330 000			1 229 500	1 642 000
%	5%	20%			75%	100%
Consumable resources / year						
Sub-total Consumable resources	1 607 167	192 667	3 446 393		488 059	5 734 285
%	28%	3%	60%		9%	100%
Delegated activities / year						
Sub-total Delegated activities			1 710 122			1 710 122
%			100%			100%
Total in USD	1 739 710	641 367	5 156 515		2 450 225	9 987 817
%	17%	6%	52%		25%	100%
Total in Gourde	71 328 110	26 296 033	211 417 117		100 459 241	409 500 502

Le budget du pilier Santé animale représente 52% du budget global, avec un montant important dédié aux consommables (vaccins et analyses de laboratoire) et aux activités déléguées. On peut estimer que l'importance de cette dépense est transitoire, au moins pour la vaccination, puisqu'il faut envisager qu'à terme les paysans prendront en charge la totalité des frais de vaccination.

Le pilier Organisation est important car toutes les ressources humaines et l'ensemble des bâtiments ont été regroupés dans ce pilier. C'est cependant le support de toute l'activité des SV et ce n'est pas anormal.

⁶ L'UIV est une unité d'équivalence pour l'estimation des coûts et des soins vétérinaires (charge de travail). Cette unité établit une équivalence entre les espèces. Dans un pays, le nombre de UIV est calculé comme étant équivalent au nombre de bovins + 0,1 x le nombre de petits ruminants + 0,5 x le nombre de chevaux et de dromadaires + 0,3 x le nombre d'ânes + 0,2 x le nombre de porcs + 0,01 x le nombre de volailles

Le pilier Commerce représente 17% du budget total ; les coûts principaux sont l'identification animale, la formation des agents d'inspection et les expertises nécessaires.

Le pilier Santé publique vétérinaire représente 6% du budget. Il devra croître avec le développement de l'inspection sanitaire de terrain si celle-ci revenait aux SV en raison de l'importance des ressources humaines nécessaires.

CONCLUSION

Conformément au modèle des missions d'analyse des écarts du processus PVS, il est proposé la mise en œuvre de moyens humains, matériels et financiers dans chacun des secteurs d'activité afin de progresser dans les différentes compétences critiques.

Ces moyens apparaissent très raisonnables par rapport aux données économiques et par comparaison à ce qui est observé dans d'autres pays.

Ils permettraient des progrès significatifs des SV mais ils ne font pas apparaître le fond du problème. Il ne faut pas dissimuler que celui-ci est avant tout politique, organisationnel et juridique et qu'il ne saurait être corrigé ni par des moyens financiers seuls ni par la multiplication des projets.

Certes, les SV haïtiens disposent de cadres compétents, en nombre cependant insuffisant, qui perçoivent très bien la situation et qui en ont une bonne analyse. Mais ils ne disposent pas de l'environnement adéquat.

Il est donc beaucoup plus important de se préoccuper du positionnement des SV au sein du ministère, de la redéfinition du domaine vétérinaire et de la reprise en main des actions vétérinaires aujourd'hui traitées par de nombreux intervenants hors de toute stratégie globale que de multiplier les programmes techniques.

Le renforcement des moyens n'aura de sens que si les points suivants sont pris en compte et solutionnés en priorité :

1. Établir une stratégie d'ensemble pour le domaine vétérinaire⁷ et en reprendre la maîtrise d'ouvrage ;
2. Exiger que toute intervention en la matière, notamment celle des ONG et de tout projet, s'inscrive dans ladite stratégie et soit soumise à supervision ;
3. Repositionner durablement les SV au sein du ministère pour garantir son indépendance technique et lui permettre d'assumer les tâches de police et de supervision ;
4. Adopter un organigramme fonctionnel correspondant aux priorités et développer des procédures de travail transparentes et systématiques ;
5. Dimensionner les fonctions⁸ pour leur permettre d'absorber réellement les volumes de tâches ;
6. Construire le cadre juridique indispensable ;
7. Introduire le pilotage par objectif incluant le calcul des coûts et le contrôle de gestion ;
8. Améliorer le management des ressources humaines (adéquation à l'emploi, formation continue, supervision, discipline).

C'est dans ce cadre rénové que le potentiel existant pourra s'exprimer, notamment les GSB qui représentent de nombreux emplois, et permettre au secteur privé de croître au mieux.

⁷ Il s'agit exclusivement de la partie régaliennne et non pas de toutes les activités vétérinaires.

⁸ Il ne suffit pas de créer des cases d'organigramme mais bien de les doter des ressources suffisantes qui peuvent être relativement importantes comme pour la législation par exemple. La sous-estimation des charges de travail est un facteur limitant récurrent.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches de compétences critiques et fiches correspondantes d'estimation des coûts

A. Compétences Critiques - Commerce International

COMMERCE (1)

II.4. Quarantaine et sécurité aux frontières

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
Capacité et autorité permettant aux SV d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et autres dangers liés aux animaux et aux produits d'origine animale.		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV ne sont en mesure d'appliquer aucune procédure de quarantaine ou de sécurité frontalière aux animaux ou aux produits d'origine animale, ni pour les pays limitrophes ni pour leurs partenaires commerciaux.		
2. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière, mais celles-ci ne reposent généralement pas sur des normes internationales ni sur une <i>analyse de risque</i> .		
3. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière reposant sur des normes internationales, mais ces procédures n'englobent pas systématiquement les activités illégales ⁹ liées aux importations d'animaux et de produits d'origine animale.		
4. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer systématiquement des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière aux opérations légales comme aux activités illégales.		
5. Les SV collaborent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux pour établir, appliquer et auditer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière qui portent systématiquement sur tous les risques identifiés.		
3. Stratégies		
<p>Les importations en Haïti sont soumises à une autorisation préalable puis à une inspection à la frontière physique ou à destination en fonction de la nature du produit et des infrastructures d'inspection disponibles.</p> <p>La fonction d'inspection aux frontières est sous l'autorité des Services vétérinaires officiels et est réalisée par des fonctionnaires spécialisés.</p> <p>Un accord d'équivalence avec la République Dominicaine permettrait à terme d'alléger les inspections au niveau des 4 postes terrestres.</p> <p>Remarque : L'inspection aux frontières des produits végétaux peut être réalisée avec les mêmes infrastructures</p>		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	<p>Expertise pour déterminer le nombre, la localisation et les compétences des points d'entrée en fonction du volume effectif d'opérations commerciales (les estimations sont faites sur la base des 8 PIFs existants), ainsi que pour chiffrer les infrastructures correspondantes (s'appuyer sur les travaux de la BID).</p> <p>Voyage d'étude pour le cadre responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie de contrôle aux frontières.</p> <p>Mettre en place une base statistique fiable et sécurisée (système d'information budgété dans la CEC I.11)</p> <p>Construction et aménagements des postes sur la base de l'étude réalisée (non budgété ici – Cf. étude BID)</p>	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation des personnels techniques et de secrétariat (5 jours par an)
	Législation (IV.1, 2, 3)	Rédaction de l'ensemble de la réglementation relative aux conditions sanitaires d'importation
	Communication (III.1)	(Fonction assumée par l'administration centrale dans le cadre de ses fonctions ordinaires)
	Consultation (III.2)	(Fonction assumée par l'administration centrale dans le cadre de ses fonctions ordinaires)
	Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Rédiger les procédures de contrôle	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Rapports des études ; réalisation et équipement des PIF, existence des procédures, données enregistrées dans le système d'information		

⁹ On entend par « activité illégale » les tentatives visant à faire entrer dans un pays des animaux ou des produits d'origine animale par des voies autres que les points d'entrée légalement prévus, et/ou l'utilisation de certifications et/ou d'autres procédures non conformes aux exigences de ce pays.

TRADE - 1 / CC: II.4. Quarantine and border security					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
Existing building to be maintained (m ²)		38	1		
Existing building to be renovated (m ²)		350	20		
Building to be built (m ²)		750	20		
Transport					
Number of motorbikes	6	5 000	3	10 000	
Number of cars					
Number of 4x4 vehicles		26 500	4		
Telecommunication equipment set	11	400	2	2 200	
Office equipment set	11	1 100	2	6 050	
Other specific equipment					
Construction des PIFs (étude DEFI)					
Sub-total Material investments				18 250	
Non material expenditure					
Training					
Specialised training (man-months / 5 years)		10 000			
Continuing education (man-days / year)	75,0	127		9 500	
National expertise (days/5 years)	10,0	400			4 000
International expertise (weeks/5 years)	2,0	8 500			17 000
Voyage d'étude (cadre en central)	1	10 000			10 000
Sub-total non material expenditure				9 500	31 000
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals	14,0	5 500		77 000	
Support staff	1,0	5 500		5 500	
Sub-total Salaries				82 500	
Consumable resources / year					
Administration		20%		16 500	
Travel allowances					
staff within the country (man-days) / year		100			
drivers within the country (man-days) / year		60			
staff abroad (man-weeks) / year		2 750			
Transport fees					
Km or miles Motorbikes / year	67 200	0,16		10 667	
Km or miles cars / year					
Km or miles 4x4 vehicle / year		0,32			
km or miles / year					
km or miles / year					
Specific costs					
Targeted specific communication					
Consultation (number of 1 day meetings)					
Kits / reagents / vaccines					
Sub-total Consumable resources				27 167	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			137 417	31 000
Total in	Gourde			5 634 083	1 271 000

COMMERCE (2) - II.13. Identification et traçabilité

II.13.A. Identification animale et contrôle des mouvements

1. Objectif spécifique (compétence critique)													
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les autres acteurs concernés, d'identifier les animaux placés sous leur responsabilité et de retracer leur histoire, leur localisation et leur répartition, dans le but de contrôler les maladies animales et de garantir la sécurité sanitaire des aliments et des échanges commerciaux ou de prendre en compte toute autre nécessité légale relevant de la responsabilité des SV et/ ou de l'OIE.</i></p>													
2. Résultat (stade d'avancement escompté)													
1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les animaux ou de contrôler leurs mouvements.													
2. Les SV peuvent identifier certains animaux et contrôler certains mouvements, en utilisant des méthodes traditionnelles ou en menant des actions conçues et mises en œuvre pour résoudre un problème particulier (par exemple, la prévention des vols d'animaux).													
3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de contrôle des mouvements portant sur des sous-populations animales spécifiques selon ce qui est exigé pour assurer le contrôle des maladies animales, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.													
4. Les SV mettent en œuvre toutes les procédures importantes d'identification animale et de contrôle des mouvements, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.													
5. Les SV conduisent régulièrement des audits sur l'efficacité de leurs systèmes d'identification et de contrôle des mouvements.													
3. Stratégie													
<p>Objectif 1 : identification et enregistrement des unités épidémiologiques (éleveurs) en priorité pour les ruminants et les porcs. Objectif 2 : identification des animaux soumis à des programmes sanitaires. Stratégie : éteindre le marché de l'abattage clandestin (asphyxier la filière clandestine par la saisie des viandes non estampillées – CC II.8) et imposer parallèlement l'identification du détenteur pour entrer dans le circuit contrôlé. Créer progressivement des barrières pour les détenteurs d'animaux non enregistrés ou les animaux non identifiés à l'entrée des postes d'abattage, des marchés et pour les mouvements d'animaux.</p>													
4. Description des tâches (chronologique)													
Description des tâches spécifiques	<p>Expertise nationale et internationale pour concevoir le système d'identification, y compris la méthode d'identification (boucle, bolus ou puce électronique, marquage au fer...) et le système d'enregistrement des données correspondantes. Mettre en place des programmes d'identification des ruminants via les campagnes de vaccination couplés avec le développement de l'inspection sanitaire des abattoirs, bouchers et marchés (II.8). Créer un fichier des détenteurs d'animaux, des marchés d'animaux et des bouchers (système d'information qui débouchera sur un enregistrement permanent – CCC I.11) Créer une marque de salubrité (estampille) et la réglementation associée Organiser la coopération inter-service (Ministère de la justice, Ministère de l'Intérieur) de la distribution pour saisir les viandes non estampillées Rmq : le système d'identification doit être conçu au niveau national. Toute identification d'animaux entrant dans des programmes de vaccination doit respecter le cahier des charges de l'identification Rmq : dans la cadre de l'analyse des écarts PVS, une enveloppe de 1.5 million USD par an est budgétée pour identifier chaque année 1 million d'animaux par les agents vétérinaires de terrain</p>												
Activités en lien avec les compétences transversales	<table border="1"> <tr> <td>Formation continue (I.3)</td> <td>5 jours de formation à l'inspection pour l'ensemble des agents affectés à l'inspection en abattoirs (voir CEC II.8)</td> </tr> <tr> <td>Législation (IV.1, 2, 3)</td> <td>Créer le cadre réglementaire</td> </tr> <tr> <td>Communication (III.1)</td> <td>Programme de communication des éleveurs et des consommateurs sur l'abattage clandestin</td> </tr> <tr> <td>Consultation (III.2)</td> <td>(Fonction assumée par l'administration centrale et départementale dans le cadre de ses fonctions ordinaires)</td> </tr> <tr> <td>Représentation officielle (III.3)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gestion des ressources et des opérations (I.11)</td> <td></td> </tr> </table>	Formation continue (I.3)	5 jours de formation à l'inspection pour l'ensemble des agents affectés à l'inspection en abattoirs (voir CEC II.8)	Législation (IV.1, 2, 3)	Créer le cadre réglementaire	Communication (III.1)	Programme de communication des éleveurs et des consommateurs sur l'abattage clandestin	Consultation (III.2)	(Fonction assumée par l'administration centrale et départementale dans le cadre de ses fonctions ordinaires)	Représentation officielle (III.3)		Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
Formation continue (I.3)	5 jours de formation à l'inspection pour l'ensemble des agents affectés à l'inspection en abattoirs (voir CEC II.8)												
Législation (IV.1, 2, 3)	Créer le cadre réglementaire												
Communication (III.1)	Programme de communication des éleveurs et des consommateurs sur l'abattage clandestin												
Consultation (III.2)	(Fonction assumée par l'administration centrale et départementale dans le cadre de ses fonctions ordinaires)												
Représentation officielle (III.3)													
Gestion des ressources et des opérations (I.11)													
5. Indicateurs objectivement vérifiables													
Situation et contenu du système d'enregistrement, nombre de saisies, cadre réglementaire existant													

Rmq : les moyens de l'inspection sanitaire en abattoir sont inscrits dans cette CC car il s'agit de l'instrument de la politique d'identification / traçabilité.

TRADE - 2 / CC: II.13. Identification and traceability					
A. Animal identification and movement control					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>	165,0	127		20 900	
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)	2,0	8 500			17 000
Special funds (/ 5 years) for					
Sub-total non material expenditure				20 900	17 000
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>	1	20 000,00		20 000	
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
<i>prog. d'identification (1 million têtes/ an)</i>	1 000 000	1,50		1 500 000	
Sub-total Consumable resources				1 520 000	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			1 540 900	17 000
Total in	Gourde			63 176 900	697 000

COMMERCE (3) - II.13. Identification et traçabilité

II.13.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les acteurs concernés, d'identifier les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, dans le but de garantir la sécurité sanitaire des aliments et de préserver la santé animale ou de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les produits d'origine animale ou d'en assurer la traçabilité.
2. Les SV peuvent identifier une sélection de produits d'origine animale et en assurer la traçabilité pour traiter un problème particulier (produits originaires de fermes affectées par un foyer de maladie).
3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de traçabilité applicables à une sélection de produits d'origine animale dans le but de garantir la sécurité sanitaire des aliments, de préserver la santé animale et de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.
4. Les SV mettent en œuvre des programmes nationaux leur permettant d'identifier tous les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.
5. Les SV soumettent régulièrement à des audits l'efficacité de leurs procédures d'identification et de traçabilité des produits d'origine animale.

3. Stratégie

Toute production locale et tout produit importé doivent avoir une marque de salubrité (numéro d'identification de l'établissement producteur au minimum)

4. Description des tâches (chronologique)

Description des tâches spécifiques		Créer des marques de salubrité spécifique à chaque catégorie de produit et pertinente permettant d'identifier l'établissement producteur du produit et la provenance. Organiser la coopération inter-service (Ministère de la justice, de l'Intérieur, de la santé ou du Commerce) pour saisir les produits non estampillés (Fonction de coordination assumée par l'administration centrale dans le cadre de ses fonctions ordinaires)
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Préparer la réglementation associée (dont agrément) aux marques de salubrité
	Communication (III.1)	Campagne de communication vers les consommateurs
	Consultation (III.2)	Collaboration avec l'ensemble des opérateurs des différentes filières dans le cadre d'états généraux sur l'hygiène alimentaire piloté par l'ensemble des Ministères concernés (2 jours) (les autres consultations sont assumées par l'administration centrale dans le cadre de ses fonctions ordinaires)
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

5. Indicateurs objectivement vérifiables

Existence des marques de salubrité, nombre d'établissements enregistrés, existence de la réglementation

TRADE - 3 / CC: II.13. Identification and traceability					
B. Identification and traceability of products of animal origin					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
<i>National expertise (days/5 years)</i>		400			
<i>International expertise (weeks/5 years)</i>		8 500			
<i>Special funds (/ 5 years) for ...</i>					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>	1	20 000,00		20 000	
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>	2	10 000,00		20 000	
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				40 000	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			40 000	
Total in	Gourde			1 640 000	

COMMERCE (4) - IV.4.Certification internationale¹⁰

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour établir et délivrer des certificats relatifs à des animaux, à des produits d'origine animale, à des services ou à des processus.		
2. Les SV ont le pouvoir d'établir et de délivrer des certificats relatifs à certains animaux, à certains produits d'origine animale, à certains services et à certains processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.		
3. Les SV élaborent et appliquent des programmes de certification pour certains animaux, certains produits d'origine animale, certains services et certains processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec les normes internationales.		
4. Les SV élaborent et appliquent la totalité des programmes de certification importants pour tous les animaux, tous les produits d'origine animale, tous les services et tous les processus relevant de leur domaine de compétence, conformément aux normes internationales.		
5. Les SV soumettent leurs programmes de certification à des audits afin de conserver la confiance en leur système, tant au niveau national qu'au niveau international.		
3. Stratégie		
<p>Rmq : Ce sujet relève aujourd'hui de la Direction de la Quarantaine. Ramener la fonction de certification internationale au Service qui gère le sanitaire des filières concernées.(SV centraux et départementaux) Objectif : Reconquérir le marché de la langouste vers l'Union Européen (voir II.10 – plans de surveillance des résidus) Développer les structures / compétences de terrain en ce qui concerne les plans de surveillance, incluant les analyses de laboratoire</p>		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques		
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation d'une journée par an d'un agent certificateur vétérinaire dans chaque DDA et un en centrale
	Législation (IV.1, 2, 3)	Cadre légal de la certification
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Procédures de certification (notes de services) Supervision effective de tous les agents certificateurs
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Existence des procédures de certification, nombre de certificats établis, évaluation des agents certificateurs.		

¹⁰ Les procédures de certification doivent reposer sur les normes applicables de l'OIE et du Codex Alimentarius.

TRADE - 4 / CC: IV.4. International certification					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>	11,0	127		1 393	
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)		8 500			
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure				1 393	
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>					
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			1 393	
Total in	Gourde			57 127	

COMMERCE (5) - IV.5. Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Capacité et autorité permettant aux SV de négocier, mettre en œuvre et gérer des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour négocier ou approuver des accords d'équivalence ou d'autres types d'accords sanitaires avec d'autres pays.		
2. Les SV ont l'autorité nécessaire pour négocier et approuver des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, mais aucun accord de ce type n'a été appliqué.		
3. Les SV ont appliqué des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux sur une sélection d'animaux, de produits d'origine animale et de processus.		
4. Les SV poursuivent activement la négociation, l'application et la gestion d'accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, pour toutes les questions liées aux animaux, produits d'origine animale et processus relevant de leur domaine de compétence.		
5. Les SV coopèrent activement avec les acteurs concernés et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.		
3. Stratégie		
Révision de la législation en vue de négociations possibles avec la République Dominicaine. Redynamisation des commissions ad hoc Rmq : point focal actuel = Direction de la Quarantaine		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Consultation pour la définition de cadre d'action visant à développer la législation et la réglementation en la matière et faciliter la tenue de réunion avec les partenaires	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Législation sanitaire et comptes rendus de négociation.		

COMMERCE (6) - IV.6.Transparence

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant aux SV de déclarer à l'OIE (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) leur statut sanitaire et tout autre élément important, conformément aux procédures établies.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'adressent aucune notification.
2. Les SV adressent des notifications d'une manière occasionnelle.
3. Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par les organisations compétentes.
4. Les SV informent régulièrement les acteurs concernés des changements de réglementation et des nouvelles décisions en matière de prophylaxie des maladies importantes, ainsi que de la situation sanitaire du pays. Ils les tiennent également informés des changements de réglementation et des évolutions sanitaires intervenant dans les autres pays.
5. Les SV, en collaboration avec les acteurs concernés, soumettent leurs procédures de transparence à des audits.

3. Stratégie

Objectif 1 : Augmenter le volume des notifications à l'OIE par la mise en place du réseau épidémiologique
 Objectif 2 : Augmenter le volume des notifications à l'OMC en lien avec les travaux sur la réglementation

4. Description des tâches (chronologique)

Description des tâches spécifiques		
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Procédures administratives internes pour réaliser les notifications

5. Indicateurs objectivement vérifiables

Nombre de notifications conformes aux procédures

COMMERCE (7) - IV.7.Zonage

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des zones indemnes de certaines maladies.
2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de zonage.
3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4. Les SV collaborent avec les acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5. Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de toutes les zones indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par leurs partenaires commerciaux, de leur conformité avec les critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

3. Stratégie

Objectif : Protéger les 4 îles (Ile de la tortue, Île de Gonâve, Iles de grande Cayemite, Ile à Vache) et mettre en place les mesures officielles permettant de les reconnaître zones indemnes de maladies des porcs
Stratégie : mettre en place un système de contrôle des mouvements d'animaux et des produits à risque entre les Iles et le « continent »

4. Description des tâches (chronologique)

Description des tâches spécifiques	Identifier et enregistrer l'ensemble des unités épidémiologiques et des opérateurs des 4 îles en priorité (Partie prioritaire des programmes d'identification – budgété sous CCC II.13A) Définir le statut sanitaire des îles (budgété sous le pilier « Santé animale ») Mettre en place des mesures de contrôle à l'entrée de ces zones (coordination inter-service) Construire ou rénover un poste (physique) vétérinaire sur chaque île en fonction des besoins Assurer une présence permanente (mini-DDA) des Services vétérinaires sur les 2 plus grandes îles et contracter un vacataire sur les 2 plus petites (activité déléguée), supervisé à partir des DDA locales – voir CCC I.6A	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Définir le cadre réglementaire en lien avec le maintien des statuts sanitaires
	Communication (III.1)	Mettre en place un programme d'information – sensibilisation en direction des habitants des 4 îles
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)		

5. Indicateurs objectivement vérifiables

Le statut sanitaire des îles est déterminé, nombre de personnel affecté au contrôle des mouvements sur les îles

TRADE - 7 / CC: IV.7. Zoning					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)		8 500			
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>	1	20 000,00		20 000	
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				20 000	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			20 000	
Total in	Gourde			820 000	

COMMERCE (8) – IV.8.Compartimentation

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des *compartiments* indemnes de certaines maladies.
2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de compartimentation.
3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des *compartiments* indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4. Les SV collaborent avec les acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des *compartiments* indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5. Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de tous les *compartiments* indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par les autres pays, de leur conformité avec les critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

3. Stratégie

Pas de priorité pour les 5 ans

4. Description des tâches (chronologique)

Description des tâches spécifiques		
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

5. Indicateurs objectivement vérifiables

B. Compétences Critiques - Santé Publique Vétérinaire

SPV (1) - II.8.Sécurité sanitaire des aliments

II.8.A. Inspections *ante* et *post mortem* réalisées à l'abattoir et dans les ateliers associés (ateliers, par exemple, de désossage, de découpe ou d'équarrissage)

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser et de procéder à l'inspection des animaux destinés à l'abattage dans les abattoirs et établissements associés, prévoyant entre autres le contrôle de l'hygiène et de la salubrité des viandes et la collecte d'information sur les maladies et les zoonoses affectant les animaux de rente. Cette compétence prend également en compte la coordination avec d'autres autorités concernées lorsqu'il existe une responsabilité partagée pour ces fonctions.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. L'inspection *ante* et *post mortem* et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) ne sont généralement pas réalisées en conformité avec les normes internationales.
2. L'inspection *ante* et *post mortem* et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales uniquement dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation.
3. L'inspection *ante* et *post mortem* et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans les principaux abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale.
4. L'inspection *ante* et *post mortem* et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans tous les abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.
5. L'inspection *ante* et *post mortem* et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements (y compris les petites structures telles que tueries et abattoirs individuels à la ferme), et l'efficacité de ces opérations est périodiquement soumise à des audits.

3. Stratégie

Hypothèse de travail = Leadership des SV sur tout le domaine vétérinaire pour respecter le principe de la fourche à la fourchette.

Préalable : La fonction d'inspection n'est pas décentralisable.

Stratégie : Établir des normes d'installation et un schéma d'équipement en centres d'abattage afin d'y ramener la majorité des abattages et y assurer une présence vétérinaire minimale.

L'inspection sanitaire devient l'outil commun de 3 priorités : la sécurité, l'observation épidémiologique et la SPV.

Rmq : il n'y a pas de progression de niveau car les infrastructures ne seront pas elles-mêmes aux normes en 5 ans.

4. Description des tâches (chronologique)

Description des tâches spécifiques		<p>Créer la fonction dans l'organigramme central</p> <p>Revoir la législation : définir les conditions d'installation, les caractéristiques des différentes catégories d'établissement, les règles sanitaires et les conditions de leur autorisation</p> <p>Organiser les statistiques (ou estimations) d'abattage au niveau des DDA</p> <p>Établir, sur la base d'une expertise spécifique, un plan d'équipement prévoyant les lieux d'implantation, les catégories et la capacité des établissements d'abattage (Hypothèse de 110 postes d'abattage sur le territoire, en lien avec le Plan quinquennal retenue pour les estimations de la présente mission)</p> <p>Mettre en place les postes d'abattage (MARNDR, hors budget SV)</p> <p>Formation des inspecteurs (dans un premier temps, 33 contractuels)</p> <p>Campagnes de sensibilisation et de communication</p> <p>Organiser les opérations de police</p>
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	Organiser un programme de formation continue (5 jours par an) pour l'ensemble des 33 inspecteurs
	Législation (IV.1, 2, 3)	Revoir la législation : définir les conditions d'installation, les caractéristiques des différentes catégories d'établissement, les règles sanitaires et les conditions de leur autorisation
	Communication (III.1)	Campagnes de sensibilisation et de communication (identique à celle prévue sous II.13A)
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

5. Indicateurs objectivement vérifiables

Statistiques d'abattages et de saisies, nombre de personnels formés et attribués à la tâche d'inspection

VETERINARY PUBLIC HEALTH - 1 / CC: II.8. Food safety: A. Ante and post mortem inspection at abattoirs and associated premises					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>	33	5 000	3	55 000	
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400			
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
<i>estampilles</i>	128	250	20	1 600	24 000
Sub-total Material investments				56 600	24 000
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)	5,0	8 500			42 500
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure					42 500
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals	33,0	5 500		181 500	
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries				181 500	
Consumable resources / year					
Administration		20%		36 300	
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>	369 600	0,16		58 667	
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>					
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				94 967	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			333 067	66 500
Total in	Gourde			13 655 733	2 726 500

SPV (2) - II.8.Sécurité sanitaire des aliments

II.8.B. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser, de mettre en œuvre et de coordonner les mesures relatives à la salubrité des denrées alimentaires qui s'appliquent aux étapes de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale, y compris les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les aliments et les programmes généraux de sécurité sanitaire. Cette compétence prend également en compte la coordination avec d'autres autorités compétentes lorsqu'il existe une responsabilité partagée pour ces fonctions.</i></p>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) ne sont généralement pas opérées en conformité avec les normes internationales.		
2. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation.		
3. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale.		
4. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.		
5. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont opérées en stricte conformité avec les normes internationales pour les produits qui sont destinés à tous les niveaux de la distribution (y compris les activités de transformation à la ferme ou de vente directe).		
3. Stratégie		
<p>Hypothèse : l'inspection sanitaire est de la compétence des SV (en tant qu'autorité compétente en lien avec la certification)</p> <p>Stratégie : Assurer la maîtrise d'ouvrage de la fourche à la fourchette en</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissant les référentiels sanitaires (normes techniques et juridiques), - le cahier des charges de l'inspection et - la programmation et la coordination des contrôles. <p>L'inspection sanitaire relève principalement du ministère de l'agriculture de la production primaire jusqu'à la première transformation¹¹. Elle est partagée avec tous les ministères concernés au niveau de la distribution.</p>		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Identifier et positionner la fonction dans l'organigramme des SV centraux Revoir la législation Créer une cellule interministérielle de pilotage Programme de sensibilisation des opérateurs et des consommateurs Formation (adéquation aux fonctions) des équipes Inventaire du champ d'activité et catégorisation des établissements (Système d'information) Création des référentiels et des procédures d'inspection Programmation et mise en œuvre de l'inspection Exploitation des rapports et création des statistiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation (adéquation aux fonctions) des équipes (5 jours)
	Législation (IV.1, 2, 3)	Revoir la législation : définir les conditions d'installation, les caractéristiques des différentes catégories d'établissement, les règles sanitaires et les conditions d'autorisation
	Communication (III.1)	Programme de sensibilisation des opérateurs et des consommateurs (voir campagne budgété à II.13B)
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Nombre de normes techniques établies, nombre d'inspections réalisées		

¹¹ C'est à dire de la production de l'animal jusqu'aux premiers stades de la récolte : abattage, collecte du lait, collecte des œufs...et de la transformation (découpe de viande, laiterie et industrie laitière, ...)

VETERINARY PUBLIC HEALTH - 2 / CC: II.8. Food safety:					
B. Inspection of collection, processing					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>	27	5 000	3	45 000	
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments				45 000	
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>	135,0	127		17 100	
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)		8 500			
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure				17 100	
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals	27,0	5 500		148 500	
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries				148 500	
Consumable resources / year					
Administration		20%		29 700	
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>	302 400	0,16		48 000	
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>					
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				77 700	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			288 300	
Total in	Gourde			11 820 300	

SPV (3) - II.9.Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de réglementer les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire (autorisation, enregistrement, importation, production, étiquetage, distribution, vente et usage).</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV ne sont pas en mesure de réglementer les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.		
2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.		
3. Les SV exercent un contrôle administratif effectif et mettent en place des normes de qualité couvrant la plupart des aspects de la réglementation des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.		
4. Les SV exercent un contrôle réglementaire complet et effectif sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.		
5. En sus d'un contrôle réglementaire complet, les SV réalisent le suivi des effets adverses des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire (pharmacovigilance) et procèdent à des actions correctives appropriées. L'efficacité des systèmes de contrôle est périodiquement soumise à des audits.		
3. Stratégie		
Objectif : assurer un usage rationnel et économique des médicaments vétérinaires en évitant l'introduction de résidus dans la chaîne alimentaire		
Stratégie : créer une législation complète et spécifique au médicament vétérinaire depuis son introduction sur le territoire ou sa fabrication jusqu'à son usage prévoyant l'autorisation de mise sur le marché des médicaments et l'agrément (ou l'autorisation) des personnes qualifiées ou établissements autorisés pour leur utilisation à chacun des stades afin de pouvoir en assurer le contrôle.		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Création de la fonction au sein des services vétérinaires Coordination avec le ministère de la santé publique (AMM) Création de la législation (en relation avec celle relative à l'exercice de la médecine vétérinaire) Agréer les opérateurs et délivrer les AMM Information du public, dont les agents vétérinaires sur le contrôle et l'usage rationnel des médicaments Mise en œuvre des contrôles en lien avec l'évolution de la législation	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Création de la législation (en relation avec celle relative à l'exercice de la médecine vétérinaire)
	Communication (III.1)	Information du public et des professionnels, dont les agents vétérinaires, sur le contrôle et l'usage rationnel des médicaments
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Existence d'une législation sur le médicament vétérinaire et de procédures de contrôle, recensement des ayants droits		

VETERINARY PUBLIC HEALTH - 3 / CC: II.9. Veterinary medicines and biologicals					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)		8 500			
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>	1	20 000,00		20 000	
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				20 000	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			20 000	
Total in	Gourde			820 000	

SPV (4) - II.10.Recherche des résidus

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Capacité des SV à appliquer des programmes de recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et hormones entre autres), de produits chimiques, de pesticides, de substances radioactives, de métaux, etc.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus pour les produits d'origine animale.
2. Il existe des programmes de recherche des résidus mais ils s'appliquent uniquement à certains produits d'origine animale destinés à l'exportation.
3. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'appliquent à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et à certains produits destinés à la consommation intérieure.
4. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'appliquent à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et/ou à la consommation intérieure.
5. Le programme de recherche des résidus est systématiquement couvert par un plan d'assurance de la qualité et fait l'objet d'une évaluation régulière.

3. Stratégie

Développer des plans de contrôle adéquats pour la reconquête du marché européen des produits de la pêche. Grâce à des programmes de surveillance de résidus, produire les données objectives nécessaires à la conception ou à l'amélioration de programmes techniques (pharmacie vétérinaire, antibiotiques, programmes de détiquage et de vermifugation, brucellose)

Rmq : on entend par « résidu » tout contaminant biologique et physico-chimique

4. Description des tâches (chronologique)

Description des tâches spécifiques		Créer la fonction dans l'organigramme des SV Former la personne en charge de la rédaction des plans Etablir les programmes
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	Former la personne en charge de la rédaction des plans (formation spécialisée, deux fois 2 mois)
	Législation (IV.1, 2, 3)	Préparer les plans de surveillance
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

5. Indicateurs objectivement vérifiables

Nombre de plans de contrôle pour la recherche de résidus créés ; nombre d'analyses réalisées

VETERINARY PUBLIC HEALTH - 4 / CC: II.10. Residue testing					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>	2,0	10 000			20 000
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)		8 500			
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure					20 000
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>					
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD				20 000
Total in	Gourde				820 000

C. Compétences Critiques - Santé Animale

SANTÉ ANIMALE (1) - II.5.Épidémiosurveillance

II.5.A. Épidémiosurveillance passive

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance passive.		
2. Les SV appliquent une surveillance passive pour différentes maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies.		
3. Les SV, en conformité avec les normes de l'OIE, appliquent un programme de surveillance passive pour certaines maladies importantes au niveau national, en utilisant des réseaux adaptés sur le terrain. Dans ce cadre, les cas suspects font l'objet de prélèvements qui sont adressés à des laboratoires chargés d'établir le diagnostic et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les SV ont mis en place un système national de déclaration des maladies.		
4. Les SV conduisent une surveillance passive et déclarent au niveau national la plupart des maladies importantes en conformité avec les normes de l'OIE. Des réseaux adaptés existent sur le terrain pour le recueil des prélèvements. Les cas suspects font l'objet d'un diagnostic de laboratoire et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les acteurs concernés connaissent et respectent leur obligation de déclarer aux SV toute suspicion ou apparition d'une maladie à déclaration obligatoire.		
5. Les SV informent régulièrement les acteurs concernés et, s'il y a lieu, la communauté internationale des conclusions tirées des programmes de surveillance passive.		
3. Stratégie		
Le réseau des GSB est supervisé par les SV départementaux qui leur délèguent la surveillance des élevages de leur zone selon des procédures prédéterminées assurant une remontée des informations et la réalisation des programmes de santé animale		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	<p>Enregistrement des agents vétérinaires habilités par chaque DDA – données centralisées au niveau de Port au Prince</p> <p>Définir la liste des maladies à déclaration obligatoire</p> <p>Élaborer les protocoles de surveillance passive et créer puis distribuer les fiches de suspicion aux agents vétérinaires privés et aux responsables des inspections en abattoirs au niveau des DDA</p> <p>Assurer la capacité du laboratoire à réaliser des analyses et à transmettre les informations</p> <p>Suivant l'évaluation de la situation dans les différents départements, identifier les personnes en charge des prélèvements (agent vétérinaire, GSB, DDA, autre) et leur fournir le matériel de prélèvement nécessaire (non budgétaire avec les connaissances actuelles)</p> <p>Enregistrer les informations épidémiologiques avec géo référencement (système d'information)</p>	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation des agents vétérinaires aux protocoles (définition suspicion, méthodes de prélèvements et de conservation des échantillons, acheminement, alerte précoce, etc.) (voir I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)	Obligation des agents vétérinaires habilités à fournir des données de terrain Réglementation sur les maladies réputées contagieuses
	Communication (III.1)	Campagne de communication en direction des éleveurs (voir II.7)
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Établissement des procédures Élaboration et diffusion des fiches de suspicion pour chaque pathologie visée Coordination avec le laboratoire
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Nombre d'analyses réalisées, nombre de fiches de suspicion transmises		

Les coûts associés à cette compétence critique sont inclus dans d'autres fiches

SANTÉ ANIMALE (2) - II.5.Épidémiosurveillance

II.5.B. Épidémiosurveillance active

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance active.		
2. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies ayant un impact économique et zoonotique, mais ne l'appliquent qu'à une partie des populations sensibles et/ou ne l'actualisent pas régulièrement.		
3. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE et l'appliquent à toutes les populations sensibles, mais ne l'actualisent pas régulièrement.		
4. Les SV conduisent une surveillance active conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE pour certaines maladies importantes, l'appliquent à toutes les populations sensibles, l'actualisent régulièrement et en rapportent systématiquement les résultats.		
5. Les SV conduisent une surveillance active pour la plupart ou pour toutes les maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles. Les programmes de surveillance sont évalués et répondent aux obligations des pays vis-à-vis de l'OIE.		
3. Stratégie		
Objectif : connaître le statut épidémiologique du pays pour un certain nombre de maladies animales pouvant avoir un impact en termes économique ou de santé publique Stratégie : organiser des études ciblées pour décider des actions à mettre ou non en place		
Rmq : en l'absence de données sur les objectifs de ces études, un budget correspondant à 5 jours de travail de prélèvement pour chaque agent vétérinaire et 150000 analyses de laboratoire (coût moyen de l'analyse estimé à 5 USD)		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	<p>Identifier les maladies pour lesquelles le statut sanitaire du pays doit être connu</p> <p>Adapter la législation aux objectifs (déclaration obligatoire)</p> <p>Assurer la capacité du laboratoire à réaliser les analyses et à transmettre les informations</p> <p>Élaborer les protocoles de surveillance active (documents accompagnant les prélèvements ; procédures de prélèvement et collecte des informations ; quantité de prélèvements à réaliser) et en informer les agents de terrain et des DDA</p> <p>Distribuer le matériel de prélèvement et les documents d'accompagnement des prélèvements</p> <p>Réaliser les prélèvements à l'abattoir et pendant les campagnes de vaccination sur les ruminants et les porcs,</p> <p>Réaliser les prélèvements dans les élevages pour les équidés</p> <p>Enregistrer les résultats des analyses avec géo référencement (système d'information)</p>	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation des agents de terrain aux protocoles élaborés
	Législation (IV.1, 2, 3)	Enregistrement des agents (cf CC II-5B) et définition de la délégation d'activité Définition du cadre législatif et réglementaire relatif aux maladies à déclaration obligatoire
	Communication (III.1)	Campagne de communication en direction des éleveurs (voir II.7)
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Élaboration et diffusion par note de service des documents d'accompagnement pour chaque pathologie visée Coordination avec le laboratoire
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Nombre d'analyses réalisées, nombre de prélèvements transmis, existence d'une législation sur les maladies d'importance		

ANIMAL HEALTH - 2 / CC: II.5.B. Active epidemiological surveillance					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)		8 500			
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
<i>analyses prélèvements sanguins</i>	150 000	5,00		750 000	
Sub-total Consumable resources				750 000	
Delegated activities / year					
<i>prélèvements échantillons sanguins</i>	7 580	6,10		46 220	
Sub-total Delegated activities				46 220	
Total in	USD			796 220	
Total in	Gourde			32 645 000	

SANTÉ ANIMALE (3) - II.6.Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de détecter rapidement une situation d'urgence sanitaire (foyer important de maladie ou crise alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV ne disposent d'aucun réseau sur le terrain ni d'aucune procédure établie pour identifier une situation d'urgence sanitaire, ou n'ont pas l'autorité nécessaire pour déclarer une situation d'urgence et prendre les mesures appropriées.		
2. Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les mesures appropriées.		
3. Les SV disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires, mais la réponse n'est pas coordonnée par une chaîne de commandement.		
4. Les SV ont établi une procédure pour déterminer en temps utile s'il existe ou non une urgence sanitaire. Ils disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires en s'appuyant sur une chaîne de commandement. Ils ont prévu des plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques.		
5. Les SV disposent de plans nationaux d'urgence pour toutes les maladies importantes. Ces plans qui reposent sur des actions concertées avec tous les acteurs concernés font appel à une chaîne de commandement bien établie.		
3. Stratégie		
La détection précoce est une conséquence de la mise en place du réseau de terrain, de l'amélioration de la chaîne de commandement et des procédures de communication établies.		
Stratégie : Mettre en place un cadre légal en adéquation avec les plans d'urgence Objectif : doter les SV du cadre légal et des moyens financiers permettant de mettre en œuvre les mesures prévues dans les plans d'urgence (cf I.9)		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Législation : mesures de police sanitaire, habilitation des agents de terrain Formaliser la chaîne d'alerte précoce Procédures à suivre en cas de suspicion Finances (Cf. I.9) Formation des agents de terrain (Cf. II-5 A&B) Elaborer les plans d'urgence nécessaires (Fièvre Aphteuse par exemple) et actualiser les plans existants (PPA, HPAI, PPC)	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation des agents de terrain (Cf. II-5 A&B)
	Législation (IV.1, 2, 3)	Législation : mesures de police sanitaire, habilitation des agents de terrain
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Élaboration des procédures et notes de service	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Nombre d'alertes / suspicions enregistrées		

SANTÉ ANIMALE (4)

II.7.Prévention, contrôle et éradication des maladies

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de mener activement des actions de prévention, de contrôle ou d'éradication des maladies de la liste de l'OIE et/ou de démontrer que le pays ou une de ses zones est indemne de maladies importantes.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV n'ont aucune autorité ou capacité pour prévenir, contrôler ou éradiquer les maladies animales.		
2. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques, mais n'en évaluent guère l'efficacité et l'application réelle ou ne les évaluent pas par une approche scientifique.		
3. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité et l'application réelle par une approche scientifique.		
4. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes, mais l'évaluation scientifique de leur efficacité et de leur application réelle porte sur certains programmes.		
5. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes et en évaluent l'efficacité et l'application réelle selon une approche scientifique conforme aux normes internationales de l'OIE qui s'appliquent.		
3. Stratégie		
En s'appuyant sur le réseau des GSB, mettre en place des programmes de vaccination contre la PPC (objectif de 90% de la population), le charbon (vaccination de 3,2 million d'animaux (ruminants et équidés) autour des foyers), la maladie de Newcastle (objectif de 60% de la population, 2 fois par an) et la rage (objectif de 70% de la population)		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Mettre en place le cadre légal Élaborer les programmes de lutte et organiser les campagnes de vaccination Former les agents Organiser une campagne de communication pour informer les éleveurs Collecter les informations du terrain suite aux campagnes de vaccination afin d'en évaluer l'exécution	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	Campagne de communication en direction des éleveurs
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Nombre de vaccinations réalisées, par espèce et par maladie		

ANIMAL HEALTH - 4 / CC: II.7. Disease prevention, control and eradication					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)		8 500			
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication Consultation (number of 1 day meetings)</i>	1	20 000,00		20 000	
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
<i>Vaccination Newcastle, Charbon, Teschen, PPC, Rage</i>	1	2 676 393,10		2 676 393	
Sub-total Consumable resources				2 696 393	
Delegated activities / year					
<i>vaccination / surveillance active</i>	1 516	1 097,56		1 663 902	
Sub-total Delegated activities				1 663 902	
Total in	USD			4 360 296	
Total in	Gourde			178 772 117	

SANTÉ ANIMALE (5) - II.14. Bien-être animal

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Autorité et capacité permettant aux SV d'appliquer les normes de l'OIE relatives au bien-être animal telles qu'elles sont publiées dans le Code terrestre.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les normes de l'OIE ne sont généralement pas appliquées.		
2. Certaines des normes de l'OIE sont mises en œuvre, principalement dans le secteur de l'exportation.		
3. Les normes de l'OIE dans leur ensemble sont mises en œuvre, principalement dans le secteur de l'exportation.		
4. Les normes de l'OIE dans leur ensemble sont appliquées dans le secteur de l'exportation et au niveau national.		
5. Les normes de l'OIE sont mises en pratique et cette mise en pratique est régulièrement soumise à une évaluation externe indépendante.		
3. Stratégie		
Sensibilisation de la population par des campagnes de sensibilisation, relayées dans les médias, au bien-être animal		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Révision du Code rural pour l'amélioration du cadre réglementaire Campagne d'information à destination du public Campagne de formation des opérateurs	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Etat de la législation sur le bien être animal Rapports d'évaluation de l'application de la législation		

D. Compétences Critiques - Laboratoire

LABORATOIRES (1)

II.1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV d'identifier et d'enregistrer les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont dérivés, notamment les agents ayant un impact sur la santé publique.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Le diagnostic des maladies repose presque toujours sur les examens cliniques, les capacités de diagnostic biologique étant généralement inexistantes.	
2. Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un <i>laboratoire</i> afin d'obtenir un diagnostic correct.	
3. Pour les autres zoonoses et les maladies présentes dans le pays, les SV ont accès aux services d'un <i>laboratoire</i> afin d'obtenir un diagnostic correct.	
4. Pour les maladies d'importance zoonotique ou économique absentes du pays, mais présentes dans la région et/ou susceptibles de pénétrer dans le pays, les SV ont accès aux services d'un <i>laboratoire</i> afin d'obtenir un diagnostic correct.	
5. Pour les maladies nouvelles et <i>émergentes</i> dans la région ou dans le monde, les SV ont accès à un réseau de laboratoires de référence nationaux ou internationaux (un Laboratoire de référence de l'OIE par exemple) afin d'obtenir un diagnostic correct.	
3. Stratégie	
Le laboratoire est une structure distincte des SV. Il sera considéré comme un prestataire de service et seule la relation client – fournisseur sera à prendre en compte sur la base du prix de marché des analyses. Le chiffrage des coûts liés se fera donc dans chaque compétence technique.	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Cahier des charges pour la fourniture de prestations d'analyses Rapport d'audit du laboratoire	

LABORATOIRES (2) - II.2.Assurance de la qualité des laboratoires

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Qualité des prestations de laboratoires (qui pratiquent des épreuves de diagnostic, des analyses à des fins de recherche de résidus chimiques, de résidus d'antimicrobiens ou de toxines, ou des tests d'efficacité biologique par exemple), mesurée d'après l'application de systèmes d'assurance de la qualité formels et la participation à des programmes corrects de contrôle des compétences.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV n'applique de système formel d'assurance de la qualité.
2. Certains laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de la qualité.
3. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de la qualité.
4. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV et la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un système formel d'assurance de la qualité.
5. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV ainsi que la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un programme formel d'assurance de la qualité répondant aux lignes directrices de l'OIE, à la norme ISO 17025 ou à une directive équivalente d'assurance de la qualité.

3. Stratégie

Introduire le critère dans le cahier des charges de la demande

4. Description des tâches (chronologique)

Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)

5. Indicateurs objectivement vérifiables

Rapport d'audit des laboratoires

E. Compétences Critique - Gestion générale et services réglementaires

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (1)

I.2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires

I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau variable qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives élémentaires.	
2. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau homogène qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives précises et adaptées.	
3. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiosurveillance, alerte précoce, santé publique, etc.).	
4. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.	
5. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.	
3. Stratégie	
<p>Pour le secteur public, qualification ou requalification des vétérinaires (et cadres) dans le domaine de l'administration, du management et du droit en vue de créer un corps d'encadrement supérieur</p> <p>Sur la base d'une étude démographique permettant d'identifier les besoins quantitatifs et qualitatifs pour les 10 – 15 ans à venir, développer une planification des formations initiales et complémentaires des cadres de la fonction publique (hors budget SV).</p> <p>Assurer des recrutements quantitativement et qualitativement conformes aux besoins (fiche de poste).</p> <p>Pour le secteur privé, voir CCC III.5</p>	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	<p>Réaliser l'enquête démographique des professions vétérinaires (voir I.6A et III.5)</p> <p>Réactiver les programmes de coopération avec Cuba, États-Unis, Chili, Canada, etc. en fonction des besoins quantitatifs identifiés</p> <p>Rédiger les fiches de postes pour l'administration centrale, incluant les compétences nécessaires des professionnels et les utiliser pour les recrutements</p> <p>Faire une programmation de ces formations / requalifications en tenant compte de la pyramide des âges.</p> <p>Mettre en place les programmes de formation (spécialisée et continue) pour les vétérinaires et les universitaires de l'administration. Dans les 5 prochaines années, l'accent devra être mis sur au moins un cadre de chaque DDA et 6 cadres de l'administration centrale par l'organisation d'une formation spécialisée d'un mois la première année.</p>
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Résultats des enquêtes démographiques, existence d'une programmation des formations	

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 12 /					
I.2.A. Professional competencies of veterinarians					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Initial training (nb of students / year)</i>		50 000			
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>	16,0	10 000			160 000
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)		8 500			
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure					160 000
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>					
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD				160 000
Total in	Gourde				6 560 000

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (2)

I.2.Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires

I.2.B. Compétences des paraprofessionnels vétérinaires

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. La plupart des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> ne reçoit pas de formation officielle à l'entrée.		
2. La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau très variable et permet d'acquérir des compétences limitées en santé animale.		
3. La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau uniforme et permet d'acquérir des compétences de base en santé animale.		
4. La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau uniforme et permet d'acquérir certaines compétences spécialisées en santé animale (inspection des viandes par exemple).		
5. La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau uniforme et fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une mise à jour régulière(s).		
3. Stratégie		
Pour une stratégie à long terme, réintroduire un niveau de compétence / encadrement de terrain correspondant aux techniciens vétérinaires (bac +2) qui devraient progressivement remplacer une part significative des agents vétérinaires		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Réaliser l'enquête démographique des professions vétérinaires (voir I.6A et III.5) afin de déterminer le contenu des formations des techniciens employés par les SV Remettre en place une formation locale aux besoins identifiés	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Existence d'une offre de formation locale pour des techniciens vétérinaires		

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (3)

I.3. Formation continue

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Capacité des SV à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances, mesurée d'après l'application d'un plan de formation adapté.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV n'ont pas d'accès à la formation vétérinaire, professionnelle ou technique continue.		
2. Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) d'une manière sporadique, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.		
3. Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire, mais ceux-ci ne sont appliqués qu'à certaines catégories du personnel concerné.		
4. Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire. Ceux-ci sont appliqués à toutes les catégories de personnel concerné.		
5. Les SV ont des plans de formation continue actualisés et appliqués à tout le personnel concerné dont l'efficacité est soumise périodiquement à une évaluation.		
3. Stratégie		
En se basant sur les résultats de l'enquête démographique et qualitative, définir un plan de formation continue à destination des professions vétérinaires (formation en management, comptabilité, économie pour les cadres des Services vétérinaires officiels ; formation sur des sujets techniques en liens avec les besoins des SV pour les agents de terrain via les Centres départementaux de services)		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques		
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	5 jour par an pour l'ensemble des cadres des SV en management
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Plan de formation et compte rendu d'exécution.		

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 14 /					
I-3. Continuing education					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
Existing building to be maintained (m ²)		38	1		
Existing building to be renovated (m ²)		350	20		
Building to be built (m ²)		750	20		
Transport					
Number of motorbikes		5 000	3		
Number of cars					
Number of 4x4 vehicles		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
Specialised training (man-months / 5 years)		10 000			
Continuing education (man-days / year)	325,0	127		41 167	
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)		8 500			
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure				41 167	
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
staff within the country (man-days) / year		100			
drivers within the country (man-days) / year		60			
staff abroad (man-weeks) / year		2 750			
Transport fees					
Km or miles Motorbikes / year		0,16			
Km or miles cars / year					
Km or miles 4x4 vehicle / year		0,32			
km or miles / year					
km or miles / year					
Specific costs					
Targeted specific communication					
Consultation (number of 1 day meetings)					
Kits / reagents / vaccines					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			41 167	
Total in	Gourde			1 687 833	

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (4)

I.4. Indépendance technique

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Capacité des SV à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les décisions techniques prises par les SV ne sont généralement pas étayées par des considérations scientifiques.		
2. Les décisions techniques tiennent compte des données scientifiques, mais sont régulièrement modifiées pour suivre des considérations non scientifiques.		
3. Les décisions techniques reposent sur des données scientifiques, mais sont sujettes à des révisions et des adaptations éventuelles dictées par des considérations non scientifiques.		
4. Les décisions techniques reposent uniquement sur des données scientifiques, et ne sont pas modifiées pour répondre à des considérations non scientifiques.		
5. Les décisions techniques sont prises et mises en œuvre en totale conformité avec les obligations du pays vis-à-vis de l'OIE (et avec les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).		
3. Stratégie		
Séparer les services ayant des fonctions de police des fonctions de production en créant une direction des SV regroupant toutes les fonctions de polices, y compris les contrôles aux frontières Renforcer le cadre législatif et réglementaire du domaine vétérinaire pour que chaque décision puisse s'y référer Développer un système de délégation administrative permettant de prendre des décisions indépendantes		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Décision politique	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Développement du cadre juridique de l'action publique
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Existence, dans l'organigramme des SV, d'une chaîne de commande directe		

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (5)

I.5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité de la structure et/ou de la direction des SV à appliquer et gérer des politiques à long terme.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont fréquentes (tous les ans par exemple), d'où l'absence de durabilité des politiques.	
2. L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV subissent des modifications importantes à chaque changement politique, d'où des effets négatifs sur la durabilité des politiques.	
3. L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV subissent rarement des modifications, mais cette stabilité n'a pas d'effets positifs sur la durabilité des politiques.	
4. L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV subissent certaines modifications après un changement politique, mais celles-ci n'ont guère d'impact négatif sur la durabilité des politiques.	
5. L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV restent généralement stables ; elles ne sont modifiées qu'au terme d'une procédure d'évaluation, avec un impact positif sur la durabilité des politiques.	
3. Stratégie	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (6)

I.6.Capacité de coordination des Services vétérinaires

I.6.A. Coordination interne (chaîne de commandement)

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<p>Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) par une chaîne de commandement clairement définie du niveau central (Chef des Services vétérinaires) jusqu'au niveau du terrain, afin de mettre en œuvre toutes les activités nationales ayant rapport avec les Codes de l'OIE (programmes de surveillance épidémiologique, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de sécurité sanitaire des aliments et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence, etc.).</p>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Il n'existe pas de coordination interne formelle et la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.		
2. Il existe des mécanismes de coordination en interne pour la conduite de certaines activités, mais la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.		
3. Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de certaines activités est clairement établie.		
4. Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de la plupart des activités au niveau national est clairement établie.		
5. Il existe des mécanismes de coordination en interne et une chaîne de commandement claire pour l'exécution de toutes les activités ; ces mécanismes sont périodiquement réexaminés et/ou audités et actualisés.		
3. Stratégie		
<p>L'échelon central est muni d'une délégation du Ministre et exerce une autorité directe sur les services de l'État sur le terrain pour l'ensemble du domaine vétérinaire, y compris les importations, le médicament vétérinaire et la maîtrise d'ouvrage de l'inspection sanitaire.</p> <p>Comme pour le niveau central, les services de police sont séparés des services d'économie et de production et les services vétérinaires dans les départements relèvent directement de l'échelon central sous le contrôle du délégué du gouvernement. La DDA n'assure que le soutien logistique (économie de moyens).</p> <p>Rmq : En retenant les hypothèses prise, on arrive au niveau 4. Si les discussions avec le Ministère de la Santé Publique n'aboutissent pas, ce sera le niveau 3</p>		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Expertise pour déterminer les besoins qualitatifs de l'administration centrale Préparer des organigrammes fonctionnel et structurel des SV Déployer les postes selon les besoins identifiés	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Décret d'organisation des SV
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Existence d'un organigramme, d'une délégation du ministre, existence d'un texte d'organisation des SV		

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 3 /I-6.A. Coordination capability of the Veterinary Services: Internal coordination (chain of command)					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)	2 880				
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>	-	38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>	100	350	20	1 750	26 250
<i>Building to be built (m²)</i>	2 780	750	20	104 250	1 563 750
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>	13	5 000	3	21 667	
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>	24	26 500	4	159 000	
Telecommunication equipment set	148	400	2	29 600	
Office equipment set	148	1 100	2	81 400	
Other specific equipment					
<i>haîne froid (150 unités froid, 1500 glacières)</i>	1	1 837 500	7	262 500	525 000
<i>matériel de prélèvement / autopsie</i>	10	2 500	1	25 000	
Sub-total Material investments				685 167	2 115 000
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)	1,0	8 500			8 500
Assistance technique 2 ans	2	120 000			240 000
Sub-total non material expenditure					248 500
Salaries / year					
Veterinarians	55,0	8 000		440 000	
Other university degree	10,0	8 000		80 000	
Veterinary para-professionals	97,0	5 500		533 500	
Support staff	32,0	5 500		176 000	
Sub-total Salaries				1 229 500	
Consumable resources / year					
Administration		20%		245 900	
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>	145 600	0,16		23 111	
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>	614 400	0,32		195 048	
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>					
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				464 059	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			2 378 725	2 363 500
Total in	Gourde			97 527 741	96 903 500

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (7)

I.6.Capacité de coordination des Services vétérinaires

I.6.B. Coordination externe

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<p><i>Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) à tous les niveaux avec d'autres autorités compétentes s'il y a lieu, afin d'exécuter toutes les activités nationales relevant des Codes de l'OIE (par exemple, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de surveillance épidémiologique, programmes de sécurité sanitaire des aliments et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence).</i></p> <p><i>Parmi les autres autorités concernées figurent, entre autres, les autres ministères ou autorités compétentes, les agences nationales et les institutions décentralisées.</i></p>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Il n'existe pas de coordination externe.		
2. Il existe des mécanismes informels de coordination externe pour la conduite de certaines activités, mais les procédures ne sont pas claires et/ou cette coordination externe est irrégulière.		
3. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis pour certaines activités et/ou certains secteurs.		
4. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis au niveau national pour conduire la plupart des activités, qui sont appliqués uniformément sur l'ensemble du territoire national.		
5. Il existe des mécanismes de coordination externe au niveau national qui sont régulièrement réexaminés et mis à jour.		
3. Stratégie		
<p>Définir le domaine vétérinaire régalien Création de la capacité de coordonner toutes les activités touchant au domaine vétérinaire (partie régaliennne) en définissant réglementairement son domaine de compétence et les relations inter-administratives, aussi bien au niveau central que local. Superviser l'action des ONG et des projets dans le domaine vétérinaire</p>		
4. Description des tâches (chronologique)		
	Décision politique	
Description des tâches spécifiques	<p>Créer les espaces de coordination ad hoc au niveau central (inspection sanitaire, frontière, importation, pouvoir de police, etc.) Créer un bureau de la coopération pour autoriser, orienter et coordonner les actions de terrain déléguées (institutions gouvernementales, les ONGs et les bailleurs)</p>	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Textes d'organisation
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Nombre d'autorisations délivrées à des acteurs du développement (ONG notamment) Comptes-rendus de supervision		

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (8)

I.11. Gestion des ressources et des opérations

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Capacité des SV à documenter et gérer leurs ressources et leurs opérations de manière à pouvoir analyser, planifier et améliorer leur efficacité et leur efficience.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV ont certaines données ou procédures écrites, mais ces dernières ne permettent pas une gestion adéquate de leurs ressources et opérations.		
2. Les SV utilisent régulièrement des données et/ou des procédures écrites pour la gestion des ressources et de certaines activités, mais ces dernières ne permettent pas une gestion, une analyse, un contrôle et une planification adéquats.		
3. Les SV ont des systèmes complets de données, de documentation et de gestion, et utilisent ces enregistrements et procédures écrites régulièrement pour la gestion de leurs ressources et opérations, permettant ainsi d'en contrôler l'efficacité et d'en effectuer l'analyse ainsi que la planification.		
4. Les SV disposent des compétences adéquates en gestion managériale, incluant la capacité d'analyser et d'améliorer leur efficacité et leur efficience.		
5. Les SV ont des systèmes de gestion managériale parfaitement efficaces, qui sont régulièrement audités et permettent une amélioration proactive permanente de l'efficacité et de l'efficience.		
3. Stratégie		
Formaliser la chaîne de commandement en associant toute action à une instruction écrite et à un compte-rendu Consolider la communication entre le niveau central et le terrain en <ul style="list-style-type: none"> - Complétant l'infrastructure informatique sur le terrain - Formalisant les supports de communication - Systématisant les procédures Établir le cahier des charges d'un système d'information pouvant intégrer et potentialiser l'ensemble des données produites par les services et les acteurs concernés et le mettre progressivement en application		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Mettre en place un service qualité en charge de la définition, de l'amélioration et de la coordination des procédures administratives internes Formation du responsable qualité (2 semaines) Former les agents aux procédures administratives (1 correspondant qualité dans chaque département) Mettre en place l'infrastructure réseau de communication permettant la circulation des informations grâce à une expertise nationale et internationale	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation du responsable qualité (2 semaines) Former les agents aux procédures administratives (1 correspondant qualité dans chaque département lors d'une commission nationale annuelle de 5 jours)
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Manuel de procédures administratives
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Manuel de procédures, registre des anomalies		

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 15 /					
I-11. Management of resources and operations					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>	0,5	10 000			5 000
<i>Continuing education (man-days / year)</i>	50,0	127		6 333	
National expertise (days/5 years)	120,0	400			48 000
International expertise (weeks/5 years)	6,0	8 500			51 000
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure				6 333	104 000
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>					
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			6 333	104 000
Total in	Gourde			259 667	4 264 000

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (9)

II.3. Analyse de risque

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de fonder leurs décisions en matière de gestion des risques sur une appréciation scientifique de ces risques.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les décisions prises en matière de gestion des risques ne sont généralement pas fondées sur une appréciation scientifique de ces risques.		
2. Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour apprécier systématiquement les risques. Certaines décisions prises en matière de gestion des risques sont fondées sur une appréciation scientifique des risques.		
3. Les SV sont capables de compiler et de gérer systématiquement les données importantes et de procéder à des appréciations de risque. Les principes et les preuves scientifiques, y compris les appréciations de risque, étayent généralement les décisions en matière de gestion des risques.		
4. Les SV conduisent systématiquement des appréciations de risque conformément aux normes applicables de l'OIE, et fondent leurs décisions en matière de gestion des risques sur les résultats de ces appréciations.		
5. Les SV suivent une démarche systématique pour fonder leurs décisions sanitaires sur les <i>analyses de risque</i> et communiquer leurs procédures et résultats au niveau international. Ils respectent toutes leurs obligations vis-à-vis de l'OIE (ainsi que les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).		
3. Stratégie		
Former un agent pour coordonner le développement de l'analyse de risque dans toutes les sections techniques		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Identifier la fonction dans l'organigramme Formation d'un cadre	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation un cadre
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)		
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Nomination du personne l Compte rendu du plan de formation Dossiers d'analyse de risque finalisés		

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 5 /					
II-3. Risk analysis					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
Existing building to be maintained (m ²)		38	1		
Existing building to be renovated (m ²)		350	20		
Building to be built (m ²)		750	20		
Transport					
Number of motorbikes		5 000	3		
Number of cars					
Number of 4x4 vehicles		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
Specialised training (man-months / 5 years)	1,0	10 000			10 000
Continuing education (man-days / year)		127			
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)		8 500			
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure					10 000
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
staff within the country (man-days) / year		100			
drivers within the country (man-days) / year		60			
staff abroad (man-weeks) / year		2 750			
Transport fees					
Km or miles Motorbikes / year		0,16			
Km or miles cars / year					
Km or miles 4x4 vehicle / year		0,32			
km or miles / year					
km or miles / year					
Specific costs					
Targeted specific communication					
Consultation (number of 1 day meetings)					
Kits / reagents / vaccines					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD				10 000
Total in	Gourde				410 000

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (10)

II.11.Problèmes émergents

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV d'anticiper, afin d'y remédier correctement, les problèmes émergents probables relevant de leur champ de compétence et concernant le statut sanitaire du pays, la santé publique, l'environnement ou le commerce des animaux et des produits d'origine animale.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont pas établi de procédures pour anticiper les problèmes émergents probables.	
2. Les SV suivent et évaluent les développements nationaux et internationaux liés aux problèmes émergents.	
3. Les SV évaluent les risques, les coûts et/ou les opportunités liés aux problèmes émergents identifiés, notamment la préparation de plans d'alerte nationaux adaptés. Ils collaborent un peu en matière de problèmes émergents avec d'autres organismes (spécialisés en santé humaine, en faune sauvage ou en environnement) et avec les acteurs concernés.	
4. En coordination avec les acteurs concernés, les SV conduisent des actions de prévention ou de lutte en cas d'événement émergent exposant à un retentissement négatif, ou des actions bénéfiques en cas d'événement émergent exposant à un retentissement positif. Ils ont mis en place une collaboration officielle aboutie en matière de problèmes émergents avec d'autres organismes (spécialisés en santé humaine, en faune sauvage ou en environnement) et avec les acteurs concernés.	
5. Les SV coordonnent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux les réponses aux problèmes émergents, notamment des audits sur la capacité des pays à détecter les événements émergents et à y répondre aux stades les plus précoces.	
3. Stratégie	
Conséquence de la mise en place des fonctions d'analyse de risque, de coordination et de relations internationales (Les SV établissent des procédures pour les problèmes émergents à plus forte probabilité d'occurrence dans le pays et procèdent à l'évaluation des risques et des coûts inhérents à ces problèmes)	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (11)

II.12. Innovation technique

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à rester en phase avec les derniers progrès scientifiques et à se conformer aux normes de l'OIE (et aux textes de la Commission du Codex Alimentarius s'il y a lieu).</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont qu'un accès informel aux innovations techniques, par l'intermédiaire de contacts personnels ou de sources externes.	
2. Les SV gèrent une base d'informations sur les innovations techniques et les normes internationales, étant abonnés à des périodiques scientifiques et à des supports d'information électroniques.	
3. Les SV disposent d'un programme spécifique leur permettant de connaître rapidement les innovations techniques et les normes internationales qui s'appliquent.	
4. Les SV transposent les innovations techniques et les normes internationales dans certaines politiques et procédures, en concertation avec les acteurs concernés.	
5. Les SV mettent en œuvre systématiquement les innovations techniques et les normes internationales qui s'appliquent.	
3. Stratégie	
Conséquence de la réorganisation du service	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (12)

III.1.Communication

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Capacité des SV à tenir les acteurs concernés informés de leurs actions et de leurs programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, d'une manière transparente, efficace et rapide.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV n'ont institué aucun mécanisme pour informer les acteurs concernés de leurs actions et de leurs programmes.		
2. Les SV suivent des mécanismes de communication informels.		
3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes au travers de celui-ci.		
4. Le point de contact chargé de la communication des SV fournit des informations actualisées sur les actions et les programmes, accessibles par l'Internet ou par d'autres canaux appropriés.		
5. Les SV ont un plan de communication bien élaboré et diffusent activement et systématiquement les informations dont ils disposent aux acteurs concernés.		
3. Stratégie		
Constituer une équipe au sein des SV en charge : <ul style="list-style-type: none"> - De la planification et de la conception des programmes de communication sur des sujets techniques et réglementaire en direction des acteurs concernés (professionnels des filières et consommateurs) - De l'animation du site web, incluant un bulletin électronique - des relations presse 		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Créer la fonction dans l'organigramme Assurer l'exploitation des propositions de communication élaborées par les services techniques Utiliser les données du recensement des professionnels des filières pour identifier les cibles de communication (lien avec Pilier II)	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Nombre de connexion sur le site internet des SV ; documents de communication		

GESTION DES SV (13) - III.2.Consultation des acteurs concernés

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Capacité des SV à consulter efficacement les acteurs concernés à propos de leurs actions et de leurs programmes, ainsi qu'à propos des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV n'ont établi aucun mécanisme de consultation des acteurs concernés.		
2. Les SV utilisent des canaux informels pour consulter les acteurs concernés.		
3. Les SV ont établi un mécanisme officiel pour consulter les acteurs concernés.		
4. Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les acteurs concernés.		
5. Les SV consultent activement les acteurs concernés et sollicitent leurs observations à propos des activités et des programmes en cours ou proposés, des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, des interventions à l'OIE (Commission du Codex Alimentarius et Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) ainsi que des projets d'amélioration de leurs activités.		
3. Stratégie		
Soumettre à la consultation les orientations des SV et les projets de règlements		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Préparer les procédures administratives de consultation suivant les diverses modalités en vigueur Prévoir le budget nécessaire à l'organisation de 2 jours de consultations chaque année	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	Prévoir le budget nécessaire à l'organisation de 2 jours de consultations chaque année (séminaire public)
	Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)		
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Comptes rendus de réunion		

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 17 /					
III-2. Consultation with stakeholders					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
<i>National expertise (days/5 years)</i>		400			
<i>International expertise (weeks/5 years)</i>		8 500			
<i>Special funds (/ 5 years) for ...</i>					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>					
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>	2	1 000,00		2 000	
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				2 000	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			2 000	
Total in	Gourde			82 000	

GESTION DES SV (14) - III.3.Représentation officielle

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Capacité des SV à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales, dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV ne participent pas aux réunions importantes des organisations régionales ou internationales, ou n'en assurent pas le suivi.		
2. Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.		
3. Les SV participent activement à la plupart des réunions importantes.		
4. Les SV consultent les acteurs concernés et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes.		
5. Dans le cadre de leur participation aux réunions importantes, les SV consultent les acteurs concernés afin de n'omettre aucune question stratégique, de jouer un rôle moteur et d'assurer la coordination au sein des délégations nationales.		
3. Stratégie		
Le bureau de la coopération planifie l'agenda des Services vétérinaires en matière de réunions régionales et internationales et prépare la position d'Haïti pour toutes ces réunions		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Confier cette responsabilité au Bureau de la coopération (Cf. organigramme) Préparer les contributions nationales aux documents de travail Participer aux réunions régionales et internationales d'importance pour les SV d'Haïti	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Intégrer la fonction dans l'organisation des SV
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	Estimation à 8 réunions annuelles (SG, conférence régional, points focaux, conférences globales, OMC, CARICOM)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Nombre de notes élaborées en préparation de réunions régionales et/ou internationales		

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 18 /					
III-3. Official representation					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
<i>National expertise (days/5 years)</i>		400			
<i>International expertise (weeks/5 years)</i>		8 500			
<i>Special funds (/ 5 years) for ...</i>					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>	8	2 750		22 000	
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>					
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				22 000	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD			22 000	
Total in	Gourde			902 000	

GESTION DES SV (15) - III.4. Accréditation/habilitation/délégation

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Autorité et capacité permettant au secteur public des SV d'agréer / habilitier le secteur privé (vétérinaires, laboratoires, etc. du secteur privé) afin de lui déléguer la réalisation de certaines tâches officielles.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Le secteur public des SV n'a ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour agréer le secteur privé, l'habilitier à réaliser des tâches officielles ou lui confier des missions par délégation.		
2. Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer ou habilitier le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais il n'exerce aucune activité d'accréditation, d'habilitation ou de délégation.		
3. Le secteur public des SV élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés.		
4. Le secteur public des SV élabore et applique des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation, et ces programmes sont régulièrement réexaminés.		
5. Le secteur public des SV effectue des audits sur ses programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation afin de conserver la confiance de ses partenaires commerciaux et des acteurs concernés.		
3. Stratégie		
Doter les SV du pouvoir d'habilitier les agents pour la réalisation de certaines activités		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Mise en place du cadre réglementaire et les procédures d'exécution des activités déléguées Quantifier et identifier la charge de travail représenté par les activités déléguées par les différents services techniques Formation des agents en charge des activités déléguées (pris en compte dans les fiches techniques pour les activités identifiées - non évaluable à ce stade pour les agents des autres ministères)	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation des agents en charge des activités déléguées (pris en compte dans les fiches techniques pour les activités identifiées - non évaluable à ce stade pour les agents des autres ministères)
	Législation (IV.1, 2, 3)	Mise en place du cadre réglementaire
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	procédures d'exécution des activités déléguées
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Nature des tâches déléguées officiellement et compte rendu de supervision		

GESTION DES SV (16) - III.5.Organisme statutaire vétérinaire

III.5.A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>L'organisme statutaire vétérinaire est une institution autonome responsable de la réglementation de l'exercice des professions de vétérinaire et de paraprofessionnel vétérinaire. Son rôle est défini dans le Code terrestre.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Aucune législation ne prévoit la mise en place d'un organisme statutaire vétérinaire.		
2. L'organismestatutairevétérinaire régleme les activités professionnelles des vétérinaires uniquement dans certains secteurs de la profession et/ou n'applique pas systématiquement des mesures disciplinaires.		
3. L'organismestatutairevétérinaire régleme les activités professionnelles des vétérinaires dans tous les secteurs pertinents de la profession et appliquent des mesures disciplinaires.		
4. L'organismestatutairevétérinaire régleme les fonctions et la compétence des vétérinaires dans tous les secteurs pertinents de la profession ainsi que celles des paraprofessionnelvétérinaires selon les besoins.		
5. L'organismestatutairevétérinaire régleme l'exercice des professions de vétérinaire et de paraprofessionnelvétérinaire et applique des mesures disciplinaires sur l'ensemble du territoire national quel que soit leur secteur professionnel d'appartenance.		
3. Stratégie		
La supervision des agents de terrain sera réalisée dans les 5 prochaines années par le niveau central des SV de façon transitoire avant que cette activité ne soit déléguée à un Organisme statutaire vétérinaire		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Créer la fonction dans l'organigramme Réaliser le recensement des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires privés Expertise sur les besoins quantitatifs des SV et sur les besoins qualitatifs des Services vétérinaires privés (lien avec I.6A)	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Créer la réglementation fixant l'organisation et les attributions de l'organisme statutaire vétérinaire à venir
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Existence d'un décret portant création d'un organisme statutaire vétérinaire.		

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 9 / III-5. Veterinary Statutory Body A. VSB authority					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		38	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		350	20		
<i>Building to be built (m²)</i>		750	20		
Transport					
<i>Number of motorbikes</i>		5 000	3		
<i>Number of cars</i>					
<i>Number of 4x4 vehicles</i>		26 500	4		
Telecommunication equipment set		400	2		
Office equipment set		1 100	2		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Training					
<i>Specialised training (man-months / 5 years)</i>		10 000			
<i>Continuing education (man-days / year)</i>		127			
National expertise (days/5 years)		400			
International expertise (weeks/5 years)	2,0	8 500			17 000
Special funds (/ 5 years) for ...					
Sub-total non material expenditure					17 000
Salaries / year					
Veterinarians		8 000			
Other university degree		8 000			
Veterinary para-professionals		5 500			
Support staff		5 500			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		100			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		60			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		2 750			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,16			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,32			
<i>km or miles / year</i>					
<i>km or miles / year</i>					
Specific costs					
<i>Targeted specific communication</i>					
<i>Consultation (number of 1 day meetings)</i>					
<i>Kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in	USD				17 000
Total in	Gourde				697 000

GESTION DES SV (17) - III.5.Organisme statutaire vétérinaire

III.5.B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité permettant à l'organisme statutaire vétérinaire d'exercer ses fonctions et d'atteindre ses objectifs conformément aux normes de l'OIE.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	L'organisme statutaire vétérinaire ne dispose pas de la capacité lui permettant d'exercer ses fonctions et d'atteindre les objectifs qui ont été fixés.
2.	L'organisme statutaire vétérinaire dispose de la capacité fonctionnelle lui permettant d'atteindre les principaux objectifs qu'il s'est fixés.
3.	L'organisme statutaire vétérinaire dispose d'une organisation représentative indépendante ayant la capacité fonctionnelle de mettre en œuvre tous ses objectifs.
4.	L'organisme statutaire vétérinaire dispose d'un processus transparent de prise de décisions et se conforme aux normes fixées par l'OIE.
5.	La gestion financière et institutionnelle de l'organisme statutaire vétérinaire est soumise à un audit externe.
3. Stratégie	
Sans objet pendant la période transitoire compte-tenu de la stratégie adoptée en III.51	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	

GESTION DES SV (18) - III.6.Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Capacité des SV et des acteurs concernés à formuler et mettre en œuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les producteurs et autres acteurs concernés respectent leurs obligations, mais ne participent pas activement aux programmes.		
2. Les producteurs et autres acteurs concernés sont informés des programmes et aident les SV à les appliquer sur le terrain.		
3. Les producteurs et autres acteurs concernés sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies.		
4. Les producteurs et autres acteurs concernés négocient l'organisation et la mise en œuvre des programmes avec les SV.		
5. Les producteurs et autres acteurs concernés se sont organisés officiellement pour participer aux programmes en cours de développement, en étroite collaboration avec les SV.		
3. Stratégie		
Fondée notamment sur le développement des GSB et autres associations de producteurs ainsi que sur la coopération avec les ONG ou autres institutions travaillant avec les paysans. Les projets techniques sont élaborés avec les services techniques concernés et intégré à la stratégie générale sous le contrôle du bureau de la coopération .		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Tâches liées à la création du bureau de coopération	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (19)

IV.1.Élaboration d'une législation et de réglementations

1. Objectif spécifique (compétence critique)		
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales dans leurs domaines de compétence afin de veiller à l'assurance de leur qualité dans leurs aspects légistiques et juridiques (qualité interne), de leur accessibilité et de leur acceptabilité, ainsi que de leur applicabilité aux contextes techniques, sociaux et économiques (qualité externe).</i>		
2. Résultat (stade d'avancement escompté)		
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales ; il en résulte une absence totale de législation ou une législation obsolète ou de mauvaise qualité dans la plupart des champs d'activité des SV.		
2. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et sont en mesure de veiller amplement à l'assurance de la qualité interne de cette législation et de ces réglementations nationales, mais la démarche de qualité externe est souvent insuffisante.		
3. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales et sont engagés dans une démarche de qualité interne et externe adéquate, mais ils n'ont pu mettre en place aucune méthodologie formelle pour la mise au point régulière des textes législatifs et réglementaires nationaux adaptés à tous leurs champs d'activité.		
4. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, à l'aide d'une méthodologie formelle adaptée pour veiller à l'assurance d'une démarche de qualité interne et externe, avec le concours des acteurs concernés dans la plupart de leurs champs d'activité.		
5. Les SV procèdent régulièrement à l'évaluation et à l'actualisation de leur législation et de leur réglementation pour maintenir leur pertinence avec les contextes nationaux et internationaux en évolution constante.		
3. Stratégie		
Volonté politique de créer des législations de bonne qualité (au sens de l'OIE) respectueuse de l'État de droit Développer les ressources nécessaires (personnel et compétences) pour élaborer une législation et être en mesure de la faire évoluer en fonction des besoins Créer le cadre légal pour toute action technique Rmq : une mission OIE d'identification pour la législation vétérinaire aura lieu prochainement. Les conclusions de cette mission devront être intégrées par les Services vétérinaires en complément du présent rapport		
4. Description des tâches (chronologique)		
Description des tâches spécifiques	Mettre à la disposition des Services vétérinaires la compétence et les moyens pour développer la législation nécessaire (voir rapport de mission OIE d'identification pour la législation vétérinaire)	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Textes effectivement adoptés		

GESTION DES SV (20) - IV.2.Application de la législation et des réglementations et respect par les acteurs concernés

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de s'assurer que les acteurs concernés respectent la législation et la réglementation pour les questions relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV ne disposent d'aucun programme d'activité ou en disposent mais de portée limitée pour s'assurer que les acteurs concernés respectent les textes législatifs et réglementaires qui s'appliquent.	
2. Les SV mettent en œuvre un programme ou des activités prévoyant des inspections, une vérification de la conformité aux textes législatifs et réglementaires et la consignation des cas de non-conformité, mais en règle générale ils ne peuvent pas prendre ou ne prennent pas de mesures supplémentaires dans la plupart de leurs champs d'activité.	
3. La législation vétérinaire est généralement appliquée. Si nécessaire, les SV ont le pouvoir de constater des infractions et d'engager des poursuites en cas de non-conformité pour la plupart des questions relevant de leurs champs d'activité.	
4. La législation vétérinaire est appliquée dans tous les domaines relevant de la compétence des SV. Ceux-ci collaborent avec les acteurs concernés pour réduire au minimum les cas de non-conformité.	
5. L'audit du programme de contrôle du respect des textes législatifs et réglementaires est confié aux SV ou à des agences externes.	
3. Stratégie	
Mettre en place la législation et former les personnels (voir CCC IV.1, III.5, I.6A)	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Rapport d'activité faisant apparaître le nombre d'inspection, le taux d'infractions relevées et le taux d'infractions poursuivies.	

GESTION DES SV (21) - IV.3. Harmonisation internationale

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales qui s'appliquent.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. La législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> relevant du domaine de compétence des SV ne tiennent pas compte des normes internationales.	
2. Les SV sont conscients des carences, incohérences ou non-conformités de la législation, des réglementations et des <i>mesures sanitaires</i> nationales par rapport aux normes internationales, mais n'ont pas la capacité ou le pouvoir de résoudre ces problèmes.	
3. Les SV suivent l'évolution des normes internationales (étapes de création et de révision). Ils révisent périodiquement la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> nationales dans le but de les harmoniser avec les normes internationales si nécessaire, mais ne participent pas activement aux commentaires des projets de normes présentés par les organisations intergouvernementales compétentes.	
4. Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.	
5. Les SV participent activement et régulièrement à la rédaction, la négociation et l'adoption de normes internationales ¹² et se réfèrent à ces textes pour harmoniser la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> de leur pays.	
3. Stratégie	
Conséquence de la mise en place d'une méthodologie de rédaction de la législation	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	

¹² Un pays peut contribuer activement à l'élaboration de normes internationales sans pour autant adapter régulièrement ses dispositions nationales. L'intérêt de cet aspect est de promouvoir la mise à jour des textes nationaux.

F. Compétences Critiques - Ressources

I.1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

I.1.A. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.
2.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central et étatique ou provincial.
3.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié au niveau local (sur le terrain).
4.	Les postes des vétérinaires et des autres professionnels font systématiquement l'objet de définitions de fonctions et de procédures de nomination officielles.
5.	Il existe des procédures de gestion efficaces pour évaluer les performances des vétérinaires et des autres professionnels.
3. Stratégie	
A ce stade, les vétérinaires recrutés le seront aux niveaux central et départemental. Ils assureront à ce niveau la supervision et l'encadrement des agents vétérinaires en charge de la mise en place des activités sur le terrain	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Diplômes figurant dans les dossiers personnel. Procédure s et fiche d'évaluation des personnels.	

Total estimation of the staffing required for the Veterinary Services							
	Trade	Veterinary Public Health	Animal health	Veterinary laboratories	Delegated activities	General management	Total
Veterinarians						55	55
Other university degree						10	10
Veterinary para-professionals	14	60				97	171
Support staff	1					32	33

I.1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

I.1.B. Paraprofessionnels vétérinaires et autres personnels techniques

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. La plupart des postes techniques ne sont pas occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.	
2. La plupart des postes techniques aux niveaux central et étatique ou provincial sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.	
3. La plupart des postes techniques au niveau local (sur le terrain) sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.	
4. La plupart des postes techniques font régulièrement l'objet d'une supervision réelle.	
5. Il existe des procédures efficaces de nominations officielles et d'évaluation des performances des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> .	
3. Stratégie	
<p>Les 5 prochaines années constituent une période transitoire vers la professionnalisation du réseau de terrain grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place des centres départementaux de services qui organiseront la supervision et la formation / vulgarisation pour les agents vétérinaires - la réorganisation de la formation initiale des techniciens vétérinaires - la mise en place progressive d'un Organisme Statutaire Vétérinaire 	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Procédures de suivi des para-professionnels. Fiches individuelles de suivi des para-professionnels	

I.7.Ressources physiques

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Accès des SV à des ressources physiques adéquates, c'est-à-dire bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.).</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	Les SV ne possèdent aucune ressource physique ou disposent de ressources inadaptées à presque tous les niveaux ; la maintenance des infrastructures disponibles est médiocre ou inexistante.
2.	Les SV possèdent des ressources physiques adaptées au niveau national (central) et à certains niveaux régionaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.
3.	Les SV possèdent des ressources physiques adaptées aux niveaux national et régional, et à certains niveaux locaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.
4.	Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux ; celles-ci sont régulièrement entretenues.
5.	Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux (national, régional et local) ; celles-ci sont régulièrement entretenues et actualisées à mesure qu'apparaissent des matériels plus évolués et plus sophistiqués.
3. Stratégie	
L'exécution des propositions de la présente mission conduit au niveau (prévision du matériel et de leur amortissement)	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Inventaires	

Total estimation of physical resources required for the Veterinary Services						
	Trade	Veterinary Public Health	Animal health	Veterinary laboratories	General management	Total
Buildings (m²)					2 880	2 880
Existing building to be maintained (m ²)	-					
Existing building to be renovated (m ²)	-				100	100
Building to be built (m ²)	-				2 780	2 780
Transport						
Number of motorbikes	6	60			13	79
Number of cars	-					
Number of 4x4 vehicles	-				24	24
	-					
Telecommunication equipment set	11	-	-		148	159
Office equipment set	11				148	159
Other specific equipment in ref. currency		1 600			287 500	289 100

I.8. Financement du fonctionnement

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
Capacité des SV à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Le financement des SV n'est ni stable ni clairement défini, mais dépend de ressources attribuées ponctuellement.	
2. Le financement des SV est régulier et clairement défini, mais est inadapté aux opérations élémentaires requises (épidémiosurveillance, alerte précoce et réponse rapide, santé publique vétérinaire).	
3. Le financement des SV est régulier et clairement défini. Il est adapté aux opérations élémentaires, mais il n'existe aucune prévision de financement pour l'élargissement des opérations ou la réalisation d'opérations nouvelles.	
4. Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base <i>ad hoc</i> , mais pas toujours en s'appuyant sur une <i>analyse de risque</i> et/ou sur une analyse coût / bénéfice.	
5. Le financement de tous les volets d'activité des SV est adéquat. Tous les financements sont octroyés dans la transparence et permettent une indépendance technique totale, sur la base d'une <i>analyse de risque</i> et/ou d'une analyse coût / bénéfice.	
3. Stratégie	
L'indépendance des SV suppose une indépendance du financement. L'ensemble des ressources provenant des projets des différents bailleurs soit intégré au budget national pour tout ce qui concerne les activités régaliennes.	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	Décision politique d'accorder un budget stable et suffisant indépendant des projets
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Tableau de synthèse des ressources directes et indirectes affectées aux SV (y compris projets) Compte rendu d'exécution budgétaire	

I.9. Financement des situations d'urgence

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents, mesurée d'après la facilité de mobilisation des fonds réservés aux cas d'urgence et aux indemnités (indemnisation des producteurs en situation d'urgence).</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Le financement des situations d'urgence et des indemnités n'est pas organisé et rien ne prévoit l'accès à des fonds réservés aux cas d'urgence.	
2. Le financement des situations d'urgence et des indemnités est prévu mais avec des ressources limitées, insuffisantes pour les urgences prévisibles (notamment celles associées à des <i>maladies émergentes</i>).	
3. Le financement des situations d'urgence et des indemnités est prévu mais avec des fonds limités ; des ressources supplémentaires peuvent être approuvées pour les cas d'urgence, mais cette décision est de nature politique.	
4. Le financement des situations d'urgence et des indemnités est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.	
5. Le financement des situations d'urgence et des indemnités est prévu avec des ressources adaptées dont les règles d'utilisation sont consignées dans les dossiers et ont été décidées avec les acteurs concernés.	
3. Stratégie	
Mettre en place une procédure financière de mobilisation rapide de fonds en cas d'urgence ne figurant pas sur le budget des SV	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Cadre réglementaire et procédures financières	

I.10. Financement des investissements

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à accéder au financement pour les investissements nécessaires ou supplémentaires (matériels et immatériels) débouchant sur une amélioration durable de leur structure opérationnelle.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Il n'existe aucune capacité pour établir, maintenir ou améliorer la structure opérationnelle des SV.	
2. Les SV formulent des propositions ou lèvent des fonds d'une manière occasionnelle pour établir, maintenir ou améliorer leur structure opérationnelle, mais le financement est généralement assuré par des fonds spéciaux.	
3. Les SV veillent régulièrement à financer la maintenance et l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.	
4. Les SV assurent régulièrement le financement adéquat de la maintenance et de l'amélioration nécessaires à leur structure opérationnelle.	
5. Les SV assurent automatiquement le financement des améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle, le cas échéant avec la participation des acteurs concernés.	
3. Stratégie	
L'exécution des propositions de la présente mission conduit au niveau 3	
4. Description des tâches (chronologique)	
Description des tâches spécifiques	
Activités en lien avec les compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Gestion des ressources et des opérations (I.11)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	

Annexe 2. Liste des personnes rencontrées

Date	Name	Position	Institution
29/01	Dr Max Milien	Directeur production et santé animale	MARNDR
Visites de courtoisie			
29/01	Hébert Docteur	Ministre de l'Agriculture	MARNDR
	Frantz Flambert	Conseiller spécial du Ministre	MARNDR
	Lyonel Valbrun	Directeur Général	MARNDR
Réunions techniques			
Mission	Staff de la Direction de la production et de la santé animale		MARNDR
29/01	Dr Paule Andrée Byron Louis	Assistante Directrice Promotion de la Santé et Protection de l'Environnement	MSPP
	Hugues Bienaimé	Chef de Service Santé Environnement	MSPP
31/01	Généus L. Vanel	Direction de la Quarantaine	
	Jean Chilat Cime	Vétérimed	
02/01		Directeur du laboratoire	
	Lucien Francoeur	Cabinet du ministre	
Table ronde bailleurs			
31/01	Réunion organisée par la BID, avec notamment des représentants de la Banque mondiale, de l'IICA, de la Commission Européenne		
Closing meeting			
08/02	Lyonel Valbrun	Directeur Général	
	Michel Chancy	Secrétaire d'état aux productions animales	
	Frantz Joseph	Membre Cabinet – Secrétaire d'Etat aux productions végétales	
	Jean Rossini Crevecoeur		
	Marcel Augustin	Directeur DPV	
	Rosen Jasmin Roger	Directeur Adjoint DPSA	
	Erick Noailles	Directeur Adjoint DPV	
	Pierre Charlemagne Charles	Directeur Adjoint DPV. PS	
	Norélus-Joseph Pierre	Membre STDG	
	Jean Maurice Dejean	Chargé de mission DGA	
	Colette Blanchet	Directeur adjoint Coopération extérieure	
	Georges Yvan Nerestant	Coordinateur adjoint - STDG	
	Augustin Garmy	Direction Départementale (DDANO)	
	Marie Madil Etienne		
	Jean Murline		
	Ronald Macenat		
	Keith Flanagan		IICA
	Blaise Vely	Chef du Service de la quarantaine	

Annexe 3. Liste des documents utilisés pendant la mission

E = Version électronique

H = Version papier

Réf	Titre	Auteur / Date / ISBN / Internet
H1	<i>Haïti – Plan national d'investissement agricole (Juillet 2010)</i>	Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
H2	<i>Le bulletin du PCFPC – Numéro 2 (Juin 2003)</i>	DPSA
H3	<i>Le bulletin du PLPPC – Numéro 3 (Février 2004)</i>	DPSA
H4	<i>Le bulletin du PLPPC – Numéro 5 (Août 2007)</i>	DPSA
E1	<i>Informations générales pour l'analyse des écarts PVS</i>	DPSA
E2	<i>Liste actualisée du personnel émargeant au budget de fonctionnement du MARNDR – Direction de production et de santé animale</i>	MARNDR
E3	<i>Liste du personnel des services vétérinaires</i>	
E4	<i>Bilan des réalisations de la DPSA – Exercice 2010-11</i>	
E5	<i>Données géographiques et générales</i>	
E6	<i>Rapport sur les campagnes de vaccination réalisées (2010 – 2011)</i>	
E7	<i>Rapport du service de la quarantaine – Exercice 2009-10</i>	
E8	<i>Programme en production animale</i>	
E9	<i>Bilan des activités de santé animale – Exercice 2007-8</i>	Direction de santé animale - MARNDR
E10	<i>Rogranme de lutte contra la peste porcine africaine et de renforcement du système de santé animale et végétale - Procédures de surveillance des foyers (Janvier 2004)</i>	
E11	<i>Plan de communication sociale du projet de prévention et de contrôle de l'influenza aviaire</i>	MARNDR - MSPP
E12	<i>Résultats d'une enquête épidémiologique sur les brucelloses animales, les parasitoses sanguines et les tiques des principaux animaux domestiques en Haïti</i>	Laboratoire vétérinaire central de Tamarinier – Unité de protection sanitaire
E13	<i>Programme national de lutte contre le charbon bactérien – Procédures de vaccination contre le charbon bactérien (Septembre 2004)</i>	MARNDR
E14	<i>Vaccination d'urgence contre le charbon bactérien dans les régions du sud-est et de fonds Verrettes affectées par le cyclone Jeanne (Mars 2005)</i>	MARNDR
E15	<i>Actes du forum national sur la problématique de la sécurité du bétail et des biens agricoles (Avril 2011)</i>	MARNDR
E16	<i>Grandes lignes d'action pour le développement de la santé animale en Haïti</i>	MARNDR